République tunisienne Ministère de l'Education

Projet Annuel de Performance Mission Education Année 2022

Janvier 2022

Table des Matières

Présentation Générale de la mission

1- Présentation de la stratégie de la mission Education :

"Si l'homme est le créateur des civilisations, l'éducation est la créatrice de l'homme..." c'est ainsi que l'éducation est considérée comme une priorité nationale absolue dans la construction des sociétés ce qui explique la tendance de l'État tunisien à en faire un droit constitutionnel garanti à tout enfant tunisien, obligatoire jusqu'à l'âge de seize ans tel que stipulé dans la loi d'orientation del'éducationet de l'enseignement scolaire de l'année 2002.

L'éducation en tant que secteur stratégique important reste toujours une priorité de l'État compte tenu de son rôle clé dans le progrès social, intellectuel et économique et la réalisation des objectifs du développement durable.

La tâche de l'éducation est tributaire du développement et vise à construire et à développer la personnalité des élèves (filles et garçons) dans toutes ses dimensions et à tous les niveaux éducatifs (primaire, préparatoire et secondaire).

Elle vise également à les élever à la tolérance et à la fierté de la nation, à promouvoir la conscience de l'identité nationale et à renforcer son ouverture à la civilisation humaine afin de les préparer à jouer un rôle actif dans la vie publique future.

La mission d'éducation se caractérise également par sa fonction éducative et pédagogique, qui vise à permettre aux élèves des écoles primaires, préparatoires et secondaires d'acquérir une culture générale, des connaissances scientifiques et les compétences nécessaires, soit pour poursuivre leurs études d'un cycle à l'autre, soit pour pratiquer une profession ou un métier s'ils choisissent la filière de formation, en améliorant la qualité de l'enseignement et en facilitant l'accès à celui-ci et en assurant l'égalité des chances pour tous les élèves filles et garçons , à tous les niveaux éducatifs

L'école tunisienne est considérée comme l'un des acquis les plus importants de l'État moderne .Au cours des dernières décennies, l'École Publique a mis à disposition des acquis qui ont contribué à renforcer la formation de la personnalité tunisienne, ancrée dans son identité avec fierté et ouverte aux valeurs de modernité et d'universalisme avec confiance, En même temps, il représentait un ascenseur social qui contribuait à réhabiliter des générations de citoyens et ainsi à améliorer le niveau de vie de la famille tunisienne.

L'école a doté État ainsi que l'administration tunisienne et l'économie nationale de compétences hautement qualifiées et compétentes, ce qui a confirmé la souveraineté, renforcé l'appartenance et ouvert des perspectives d'avenir.

La mission de l'éducation, à la lumière des répercussions négatives persistantes de la pandémie de Covid-19 sur le pays, comme c'est le cas dans le reste du monde, cherche à s'adapter et à coexister avec la situation épidémiologique et à développer et concevoir de nouvelles méthodes pédagogiques qui garantissent la pérennité de l'enseignement public et la sécurité de l'élève et de l'enseignant, sans impacterles connaissances acquises ou l'environnement général de l'enseignement, dans les limites des ressources financières disponibles et dans le cadre d'une meilleure gouvernance des ressources financières et humaines, matérielles et logistiques.

A. Cadre général de la mission :

Afin de déterminer ses orientations générales, la mission d'éducation est soucieuse de respecter les engagements nationaux et internationaux, notamment :

- * L'article 39 de la Constitution tunisienne qui reconnaît que l'éducation est obligatoire jusqu'à l'âge de 16 ans, tout en garantissant le droit à un 'enseignement public et gratuit à tous les niveaux. L'Etat cherche à fournir les moyens nécessaires pour parvenir à une éducation de qualité
- * Déclaration « d'Incheon » intitulée « Education pour tous d'ici 2030 », qui a été organisée en Corée dans le cadre du Forum mondial de l'UNESCO sur l'éducation en 2015.
- * Déclaration de Doha sur le Programme arabe pour l'amélioration de la qualité de l'éducation
- * La Convention relative aux droits des personnes handicapées, signée par la Tunisie en vertu de la loi no 4 de 2008, prévoit, conformément à l'article 24,

que les personnes handicapées ont droit à une éducation gratuite et de qualité. Cette approche s'incarne dans l'adoption de la mission de l'éducation d'un plan national selon une approche des droits de l'homme et dans la prise d'un certain nombre de mesures à l'égard de cette catégorie d'élèves et la mise en œuvre du principe d'équité et d'égalité des chances.

- * Les principes fondamentaux de la Convention internationale relative aux droits de l'enfant, dont les plus importants sont les principes de non-discrimination et l'intérêt de l'enfant
- * Les objectifs de développement durable, en particulier le quatrième objectif, visant à assurer une éducation de qualité, inclusive et équitable pour tous et de promouvoir des opportunités d'apprentissage tout au long de la vie pour tous, et le cinquième objectif, qui appelle à l'égalité des sexes et à l'autonomisation de toutes les femmes et de toutes les filles
- * La loi d'orientation n° 80 du 23 juin 2002 relative à l'éducation
- * Décret no 626 de 2016 du 25 mai 2016 portant la création du Conseil des pairs pour l'égalité et l'équité es femmes, notamment son deuxième chapitre, qui appelle à intégrer l'approche genre dans la planification, la programmation, l'évaluation et la budgétisation pour éliminer tout formes de discrimination entre les femmes et les hommes et d'atteindre l'égalité entre eux en droits et devoirs
- * Les exigences de la loi organique budgétaire du 13 février 2019, en particulier le chapitre 18, qui stipule que le responsable du programme prépare un budget en tenant compte de l'égalité des chances entre les femmes et les hommes et toutes les catégories sociales.

B. Diagnostic de la réalité du secteur :

Afin d'assurer le fondement sur des bases solides sur lesquelles reposent la mission d'éducation, un diagnostic de l'existant a été réalisé qui comprend des forces à promouvoir et des faiblesses à éviter, comme suit :

✓ Points forts :

L'existence d'une infrastructure organisationnelle, structurelle et législative capable de s'adapter aux exigences des circonstances actuelles et de surmonter les problèmes posés dans le domaine de pilotage et de la gestion du système éducatif (forte représentation régionale (commissariats) et textes et lois réglementant le secteur...)

• promouvoir la décentralisation en octroyant aux commissariats régionales de l'éducation une autonomie administrative et financière et davantage de pouvoirs,

notamment dans le domaine pédagogique, et le suivi des projets éducatifs, notamment à travers le décret n°2010-2205 du 6 septembre 2010, relatives au contrôle de leur organisation administrative et financière, de son contenu et de ses modalités de fonctionnement.

• l'achèvement des projets régionaux de toutes commissariats, permettant par ailleurs de prendre en compte la spécificité de la région et valorise la démarche participative pour qu'elle soit réussie et impliquée dans la mise en œuvre de ses plans.

✓ Points faibles :

- La baisse des performances du processus éducatif et le faible niveau des acquis des apprenants en matières principales et scientifiques et dans les langues, y compris l'arabe, en se focalisant sur les connaissances, aptitudes et contenus au détriment des compétences de vie , et le déclin dans les rendements scolaires dans les établissement scolaires primaires et en particulier dans les écoles rurales et les zones isolées
- Élargissement de L'écart entre l'école et son environnement économique, car les cursus et les sections scolaires existantes à tous les niveaux de l'enseignement ne sont plus en mesure de répondre aux besoins de la société, de l'orientation universitaire et des exigences du marché du travail.
- Absence de programmes de formation de base et continue en éducation inclusive
- La fragilité de l'école face aux phénomènes émergents tels que la violence scolaire, les addictions et l'extrémisme
- Les infrastructures sont vétustes, l'établissement scolaire n'étant plus un espace attractif pour les élèves, et les espaces pédagogiques et ludiques complémentaires à l'intégration scolaire sont limités.
- Le système éducatif national manque de tout outil de mesure et d'évaluation externe, surtout après avoir abandonné la participation aux évaluations internationales.
- Le phénomène croissant du décrochage scolaire, tant sur le plan quantitatif que qualitatif.
- La pandémie du covid19, qui a empêché la fréquentation scolaire régulière
- La difficulté de prendre une décision concernant la formation à distance qui est devenue une des solutions disponibles, mais elle se heurte à l'inéluctabilité de l'engagement pour l'égalité et l'équité des chances entre tous les élèves .

c. Priorités de la mission

Conformément aux engagements nationaux et internationaux portés sur la mission de l'éducation, on peut souligner que :

- L'éducation est une priorité nationale garantie par l'État et par la Constitution
- L'enseignement public est gratuit, y compris l'enseignement préscolaire, et obligatoire jusqu'à l'âge de seize ans
- Une éducation standardisée de qualité qui prend en compte les différences individuelles
- L'éducation au service du développement durable,
- Une école qui respecte les droits de l'élève et raffine sa personnalité
- Neutralité scolaire
- Promouvoir la mise en œuvre des exigences de la Constitution en matière de discrimination positive et réduire les disparités entre les régions et les établissements d'enseignement, d'une part, et entre les individus, d'autre part
- veiller à la mise en œuvre du plan d'action national pour l'intégration et l'institutionnalisation du genre au niveau de la mission, qui permet d'atteindre l'égalité des sexes et de lutter contre toutes les formes de violence et de discrimination en milieu scolaire, ainsi que d'assurer l'indépendance des femmes dans tous les domaines, en plus de travailler pour inclure l'approche genre dans les politiques publiques et les budgets spécifiques de la mission d'Éducation d'une manière à favoriser l'investissement dans l'éducation des élèves filles et garçon sans discrimination
- Lutter contre le décrochage scolaire et généraliser l'École de la deuxième chance pour réinsérer les décrocheurs et contribuer à leur insertion dans la vie professionnelle
- Réduire la violence à l'école
- Généralisation de l'année préparatoire
- Prendre soin d'enfants ayant des besoins spécifiques par l'adoption de programmes spéciaux
- Révision de la carte scolaire
- Adopter le recours au numérique pour faciliter la communication entre l'administration, les apprenants et les parents d'élèves en développant des applications numériques et s'orienter davantage vers l'enseignement à distance, notamment au vu de la situation épidémiologique actuelle.

C- Les axes stratégiques clés de la mission :

Les axes stratégiques de la mission éducation sont les suivants :

- 1- Garantir le principe d'équité et d'égalité des chances pour les élèves filles et garçons sans discrimination aux niveaux primaire, préparatoire et secondaire en facilitant l'accès au droit à l'éducation pour les filles et les garçons sans discrimination fondée sur le sexe, l'affiliation sociale, la couleur ou religion et la généraliser
- 2- Améliorer les acquis et les connaissances des élèves filles ou garçons, soutenir leurs compétences de vie et améliorer les services qui leur sont fournis, tels que l'hébergement, le transport scolaire, la subsistance et le soutien aux activités culturelles et sportives.
- 3- La gouvernance et l'amélioration de la qualité du système éducatif à travers une meilleure efficacité du travail dans un cadre garantissant les règles de transparence, de responsabilité et de justice, ainsi que la révision du temps scolaire, l'élaboration de programmes et de méthodes d'enseignement, l'interaction et l'adaptation appropriées aux évolutions et aux changements, la formation du cadre éducatif, le développement des infrastructures et l'optimisation de l'utilisation des ressources Humaines, financières et logistiques.

2-Présentation des programmes des missions

La mission Education contient 02 programmes opérationnels et un programme de pilotage et d'appui pour mettre en œuvre sa stratégie.

Les programmes opérationnels sont les suivants :

✓ Programme du cycle primaire :

Ce programme contribue au développement des capacités de communication orale, au développement des sensations, des capacités psychologiques et motrices, de la bonne conscience corporelleainsi que l'éducation à la vie de groupe pour les enfants de l'année préparatoireainsi qu'à l'éducation collective des enfants au cours de l'année préparatoire, tandis que, pour le niveau primaire, le programme vise à donner à l'apprenant les moyens d'acquérir des connaissances et les mécanismes de base de l'expression orale et écrite, de la lecture et decalculainsi que des compétences de communication en arabe et dans au moins deux langues étrangères. Il vise également à aider l'apprenant à développer son esprit, son intelligence pratique, son sens artistique, qualifications physiques et manuelles et d'éduquer sur les valeurs de la citoyenneté et les exigences de la coexistence et améliorer ses acquis, et fournir des services scolaires et un environnement propice à une vie scolaire réussie.

✓ Programme du cycle préparatoire et d'enseignement secondaire :

Ce programme contribue à l'amélioration des acquis des élèves, à fournir des services scolaires et un environnement propice aux études et à la réadaptation et à la préparation des élèves ayant un statut spécial pour la vie professionnelle (formation professionnelle).

La politique publique vise à ce que le cycle préparatoire permet à l'apprenant d'acquérir les compétences de communication en langue arabe et au moins deux langues étrangères, ainsi que les connaissances et aptitudes requises dans les domaines scientifique, technique, artistique et social. Au niveau du cycle secondaire l'objectif est de doter l'élève au-delà d'une culture générale forte, une formation ancrée dans l'un des domaines de la connaissance ou de la formation spécialisée dans l'une de ses branches, afin de lui permettre de continuer à apprendre au niveau universitaire ou de s'inscrire dans l'une de ses branches afin de lui permettre de poursuivre ses études au niveau universitaire, d'intégrer une formation professionnelle ou d'entrer dans la vie pratique.

3-Budget à moyen terme et cadre des dépenses de la mission

a- État d'avancement du budget de la mission

Tableau 1 : Répartition du budget de la mission pour l'année 2022

Selon les programmes et la nature de la dépense :

Section programme	Crédits de paiement	Rémunération	Fonctionnement	Intervention	Investissement	Opérations financières	Total	Pour
								Du
	2022	6160000	380000	114000	326000		6980000	
	2021	6013250	372000	18750	324000		6728000	
	Pourcentage d'augmentation (2022/2021)	2,44%	2,15%	508,00%	0,62%		3,75%	
	Pourcentage du budget de la mission	88,25%	5,44%	1,63%	4,67%		3,7370	
			2,1112	-,	,,,,,,,			Pour du
	2022	2383220	60738	4063	132134		2580155	
Programme 1	2021	2224742	60315	4063	103516		2392636	36.9
	Pourcentage d'augmentation	7,12%	0,70%	0,00%	27,65%		7,84%	
	2022	3505390	81429	401	91039		3678259	
Programme 2	2021	3534568	79326	401	113845		3739139	52.7
	Pourcentage d'augmentation	-0,83%	2,65%	0,00%	-27,08%		-1,63%	
	2022	271390	2378330	* 109536	102827		721586	

Prog de pilotage	2021	253940	232359	14286	95640	596225	10.34
et appui							
	Pourcentage						
	d'augmentation	6,87%	2,36%	666,74%_	7,51%	-99,88%	

[•] Sans considérer les ressources propres des établissements publiques.

- Les dépenses de rémunération représentent 88,25 % du budget de la mission.
- (*) Cette augmentation est due à l'allocation de crédits supplémentaires alloués à la bonification, s'élevant à 105.370 md

b- Cadre de dépenses à moyen terme :

Tableau n°2 : Cadre de dépenses à moyen terme (2022-2024)

Répartition par nature de dépense (crédits de paiement)

Nature de la dépense	réalisations 2020	Lois de finance 2021	prévisions 2022	prévisions 2023	prévisions 2024
Dépenses de	5791439	6013250	6160000	6288550	6508833
rémunération					
Dépenses de	373586	387010	400008	408356	422660
fonctionnement					
Dépenses	16509	18750	114000	116379	120456
d'intervention					
Dépenses	270482	324000	326000	332803	344461
d'investissement					
Opérations					
financières					
Total sans	6452016	6728000	6980000	7125663	7375269
ressources propres					
des établissements					
Total avec		6743010	7000008	7146088	7396409
ressources propres					
des établissements					

Tableau 3 : Cadre de dépenses à moyen terme (2022-2024)

Répartition par programmes (crédits de paiement)

titres	réalisations 2020	Lois de finance 2021	prévisions 2022	prévisions 2023	prévisions 2024
Programme 1	2266488	2392644	2580163	2634007	2726274
Programme 2	3603196	3751380	3691421	3768456	3900462
Pilotage et appui	582332	598986	728424	743625	769673
total	6452016	6743010	7000008	7146088	7396409

PARTIE II: PRESENTATION DES PROGRAMMES DE LA MISSION

PROGRAMME 1 : CYCLE PRIMAIRE

RESPONSABLE DU PROGRAMME : BOUZID NSIRI

Directeur général des études, de la planification et des systèmes

Date de nomination: 12 mars 2021

I. Présentation du programme et de sa stratégie :

L'objectif primordial du cycle primaire, qui dure six ans, consiste à

permettre aux élèves d'acquérir les connaissances de base, notamment en

matières d'expression orale et écrite, la lecture et le calcul, et de développer

leurs compétences de vie en éduquant les élèves au respect des valeurs

collectives et des règles de vie susceptibles d'enraciner le sens civique.

Par ailleurs, la finalité suprême du programme est d'assurer une école

équitable qui offre une éducation de qualité à tous les élèves, toutes les filles et

tous les garçons.

Le cadre général du programme :

Le programme du cycle primaire opère ses activités conformément aux :

✓ Orientations de la constitution tunisienne de 2014 et surtout son article 39,

✓ Les Engagements internationaux qui sont principalement incluses dans les

objectifs de développement durable, en particulier son quatrième objectif

visant à assurer une éducation de qualité pour tous.

✓ Les dispositions de la Loi d'orientation de l'éducation et de l'enseignement

scolaire et surtout son premier article.

12

1) Diagnostic de la situation actuelle du programme :

A. Les points forts

- ✓ La Réalisation d'un manuel pédagogique pour le cycle primaire
- ✓ La Réalisation d'un cahier d'adaptation des programmes du cycle primaire (l'éducation technologique pour les classes de $5^{\text{ème}}$ année et $6^{\text{ème}}$ année et les matières de l'éducation sociale pour la classe $6^{\text{ème}}$ année)
- ✓ Réalisation du cahier d'allègement du programme de sciences naturelles pour la sixième année et son adaptation selon le nouvel temps scolaire.
- ✓ L'élaboration des documents d'implémentation «de l'Espace d'initiative et de créativité » des classes de la 1^{ère} année, la 2^{ème} année et 3^{ème} année primaire
- ✓ Réalisation du Curriculum des langues (Français et anglais) pour la 2^{ème} année du cycle primaire
- ✓ Réalisation du Curriculum de l'anglais pour les classes de quatrième année, cinquième année et de la sixième année du cycle primaire.
- ✓ L'enseignement précoce des langues : le français à partir de la 2ème année et l'anglais à partir de la 4ème année primaire.
- ✓ Organisation des sessions de formation sur l'élaboration d'un référentiel des compétences pour les inspecteurs d'écoles primaires en arabe et en français.
- ✓ L'Existence d'un référentiel pour l'élaboration des programmes qui définit les compétences horizontales de base et les spécificités du diplômé...
- ✓ L'Existence des textes législatifs qui réglementent le cycle primaire.
- ✓ La création des commissions techniques pour l'actualisation et le développement des programmes ainsi que les manuels scolaires.

En ce qui concerne la vie scolaire :

- Établir des programmes spécifiques au profit des enfants handicapés, et des enfants de familles nécessiteuses, en termes de mécanismes de soutien d'accompagnement psychologique, social, sanitaire et pédagogique en milieu scolaire,
- Renforcer le système de lutte contre les phénomènes inquiétants qui menacent les établissements scolaires (violence scolaire, drogue, dangers des jeux électroniques, harcèlement sexuel, maladies transmissibles...)
- Développement du service scolaire (transport cantine) à travers la création de l'office des œuvres scolaires et de ses cellules régionales.
- Création d'un espace numérique pour les écoles primaires qui offre des services à distances permettent aux parents, enseignants, élèves, directeurs d'établissements l'accès à des contenus pédagogiques et administratifs.
- Généralisation et développement des systèmes de suivi numérique de manière à permettre aux parents de suivre le parcours scolaire de leurs enfants de manière périodique et continue et de manière à renforcer la relation de communication entre le parent, l'enseignant et l'établissement scolaire.

B. Les points faibles

o En ce qui concerne l'infrastructure

- ✓ Vieillissement de la majorité des écoles primaires créées avant l'an 2000 et qui représentent 96 % de la totalité des établissements scolaires,
- ✓ La création des écoles primaires dans les zones rurales en l'absence de routes, d'éclairage et de moyens de transport, ce qui constitue une menace pour la vie des élèves,

- ✓ La détérioration des infrastructures dans la plupart des écoles primaires.
- ✓ Pénurie importante d'équipements informatiques et de matériel de bureau (photocopieuses, imprimantes, papier...)
- ✓ Un manque important des travaux d'entretien des écoles primaires, et la perturbation de la plupart des projets au cours de l'année scolaire 2019/2020,
- ✓ 9,7% des écoles primaires (445 écoles) contiennent 921 classes avec des équipes comprenant 8050 élèves, enseignées par 2419 enseignants, dont 830 sont des suppléants représentant 34%
- ✓ 461 écoles manquent d'eau potable,
- ✓ Environ 10% des blocs sanitaires sont non fonctionnels à cause du manque d'eau, et 13 écoles manquent de blocs sanitaires pour les élèves.
- ✓ Seules 615 écoles ont une salle des enseignants et seulement 219 écoles ont une salle de lecture.
- ✓ 1179 écoles n'ont pas de blocs sanitaires pour les enseignants,
- ✓ Mauvaise connexion des écoles primaires à l'Internet,
- ✓ L'accumulation de des arriérés relatifs à la consommation de l'eau et à l'électricité.

o En ce qui concerne les ressources humaines

- ✓ Recours à la suppléance pour combler le besoin en enseignants vu l'arrêt des recrutements et l'absence d'une politique claire d'affectation basée sur l'égalité des chances,
- ✓ Affectation non équitables des enseignants entre les régions.
- ✓ Absence des inspecteurs dans certaines disciplines telles que l'anglais.
- ✓ Absence de mise en œuvre du conseil pédagogique pour les enseignants et du conseil de l'établissement.
- ✓ Faiblesse de la formation de base, notamment pour les nouveaux recrus.

- ✓ Manque et mauvaise répartition du cadre ouvrier dans les établissements scolaires, notamment ceux dédiés au gardinnage ainsi que les ouvriers spécialisés.
- ✓ La plupart des bases des données des enseignants dans les régions sont devenues incapables de satisfaire les besoins en enseignants suppléants.
- ✓ Le départ à la retraite sans procéder aux remplacements.
- ✓ La suppression des instituts supérieurs de formation des instituteurs qui assuraient la formationsolide de base des enseignants en tenant compte des particularités du cycle primaire en termes d'aspects pédagogiques et éducatifs. La perturbation du travail des instituts des métiers de l'éducation a également un impact négatif sur la formation des nouveaux recrutés avant d'exercer le métier d'enseignant.

o En ce qui concerne la qualité des acquis des élèves :

- Régression du niveau des acquis des élèves, suite à une dégradation du niveau des élèves dans les matières de base. Le taux des élèves, ayant obtenues la moyenne dans les langues, a ainsi diminué de 64,7% en 2019 à 57,03% en 2020 au concours d'entrée aux collèges pilotes.
- ✓ Absence d'une vision claire sur le développement des programmes d'apprentissage dans les différents cycles éducatifs.
- ✓ La faiblesse du niveau des acquis des élèves dans les matières principales dans du cycle primaire
- ✓ La faiblesse du niveau des acquis des élèves dans les langues (Arabe, Français et l'anglais)
- ✓ Absence des concours d'évaluation nationales obligatoires à la fin des de chaque cycle.
- ✓ Absence des évaluations obligatoires de mi- parcours dans chaque cycle d'enseignement (primaire et collèges).

- ✓ Le non adaptation des programmes scolaires au contexte national, et absence de cohérence entre les différents cycles éducatifs et même pour la même discipline.
- ✓ Des livres volumineux.
- Les approches éducatives adoptées n'ont pas permis à la plupart des élèves d'acquérir des apprentissages et des compétences de base, notamment dans les langues et les sciences (incompréhensibles, générales),
- ✓ Absence d'une vision claire sur les mécanismes et les conditions de réussite (faiblesse du système d'évaluation).
- La multiplicité des programmes et des méthodes d'enseignement a conduit à un écart important dans les acquis des élèves et a affecté négativement la plus-value attendue de l'année préparatoire et du cycle primaire.
- ✓ Une faiblesse du niveau de rendement du système éducatif, ce qui nécessite une révision des programmes scolaires, et une formation de base et continue des enseignants en matière de méthodologie d'apprentissage qui reste traditionnelle.
- ✓ Les curriculums éducatifs ne permettent pas aux apprenants d'acquérir des compétences de savoir vivre.
- ✓ Manque des manuels scolaires dédiés aux mal voyants et aux sourds.
- ✓ OManque des supports pédagogiques,
- ✓ La non cohérence entre supports numériques et éducatifs et les approches pédagogiques.

o En ce qui concerne la vie scolaire

✓ Faiblesse de l'intégration des activités culturelles et sportives dans la vie scolaire.

- ✓ Absence d'une politique claire pour l'organisation de la vie scolaire vu les contraintes budgétaires et l'absence des espaces nécessaires pour pratiquer les activités culturelles, sportives et sociales dans les établissements scolaires.
- ✓ La concentration sur les apprentissages et la marginalisation de la vie scolaire représentent des facteurs favorables pour l'abondance scolaire.
- ✓ Absence des bureaux d'écoute et d'encadrement et d'accompagnement sociale et psychologique des élèves, notamment pour les élèves handicapés et à besoin spécifiques
- ✓ Absence de coordination entre les établissements scolaires et les maisons des jeunes et de cultures...
- ✓ La prédominance des cours de rattrapage sur le temps libre de l'élève, au détriment la vie scolaire, et manque d'espaces pour les élèves en dehors du temps scolaire (salles pluridisciplinaires / salles de révision / bibliothèques...),
- ✓ Absence de cohérence entre le temps scolaire et la vie sociale.
- ✓ L'enquête MICS-EAGLE 2021 a montré :
- Une Faible implication des parents dans la vie scolaire, ainsi que dans le suivie de l'évolution des résultats de leurs enfants.
- Absence des règles qui régissent la communication entre le parent et l'enseignant
- o En ce qui concerne la gouvernance
- ✓ Instabilité politique
- ✓ Le modèle de développement adopté a produit des centres d'influence qui bénéficient de l'absence de gouvernance.
- ✓ Existence d'une certaine Influence politiques sur le processus de prise de décision.
- ✓ Résistance aux changements dans un cadre bureaucratique abusive et absence de la culture de gouvernance.

- ✓ Faiblesse de contrôle et de l'évaluation.
- ✓ Faiblesse du cadre législatif règlementant le système éducatif
- ✓ Une difficulté d'application des textes législatives à l'échelle régionale et locale ce qui a provoqué une centralisation des décisions dans certaines situations.
- ✓ Certains entraves d'ordre organisationnel de certaines structures tels que les CREFOC
- ✓ Problèmes de gestion et de pilotage de certains établissements scolaires ce qui nécessite le renforcement de leurs compétences à travers des sessions de formations.
- ✓ Faible culture d''évaluation
- ✓ Absence d'un référentiel nationale de qualité.

2) Les priorités du programme du cycle primaire

Les priorités du cycle primaire consistent à :

- ✓ Assurer l'équité et l'égalité des chances dans l'accès à l'enseignement dans le cycle primaire et l'année préparatoire pour tous les enfants, filles et garçons.
- ✓ Amélioration des compétences des élèves du cycle primaire en garantissant une vie scolaire propice

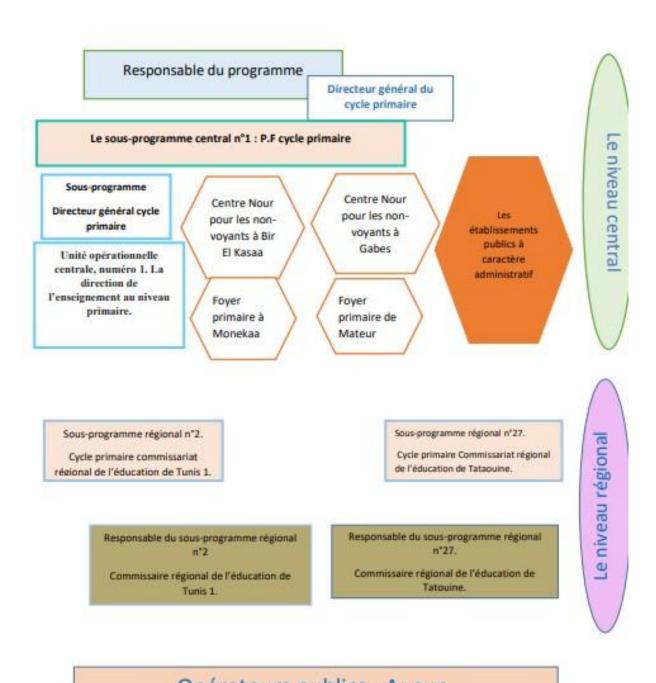
En se basant sur ces orientations stratégiques, le responsable du programme du cycle primaire va accorder un intérêt particulier aux axes suivants

✓ Garantir la qualité du système éducatif à travers l'amélioration des acquis des élèves.

- Généraliser l'année préparatoire, la rendre obligatoire et gratuite et unifier ses programmes en coordination avec les différents intervenants d'un côté et renforcer l'inspection pédagogique et administrative d'un autre côté.
- Accorder une place de choix aux langues et mettre en œuvre un projet intégré basé sur une éducation précoce en langues dès la deuxième année du cycle primaire pour le français et la quatrième année pour l'anglais.
- Développer les méthodes et les programmes en adoptant un référentiel national pour les approches et la production des manuels scolaires,
- Accorder une grande importance à la fonction éducative de l'école en développant la vie scolaire avec tous les intervenants. Dans ce cadre, les structures de consultation (le conseil d'établissement) et d'accompagnement (la cellule d'accompagnement des élèves) jouent un rôle crucial pour édifier les piliers du travail social dans l'environnement scolaire, Ce qui permettrait de faire face à la violence et la délinquance au sein de l'école,
- Développer les services de soutien, tels que le transport et la cantine en procédant à la révision de la cartographie scolaire.

3) Cartographie du programme n°1 cycle primaire :

Cartographie du programme n°1 cycle primaire



Opérateurs publics : Aucun.

II. Objectifs et indicateurs de performance du programme :

1. Présentation des objectifs et indicateurs de performance

<u>Objectif 1-1 : Généraliser l'année préparatoire et garantir sa qualité</u> pour tous les élèves, filles et garçons :

Le préscolaire, et notamment l'annéepréparatoire, représente un axe principal de la réforme du système éducatif. Des études nationales ainsi qu'internationales ont démontré l'effet de cette année préparatoire dans l'amélioration des chances des élèves à réussir le cycle primaire avec de plus de 30% que ceux qui n'ont pas fait une année préparatoire. Cette disparité des chances entre les élèves influence le principe d'équité et de l'égalité des chances. Ce qui prouve la nécessité de continuer la généralisation de l'année préparatoire pour tous les enfants de 5 à 6 ans.

L'année préparatoire s'est lancée dès l'année scolaire 2001/2002. Et l'effort de la mission a été concentré sur la création des classes préparatoires dans les zones rurales défavorisées et dans les quartiers populaires où le secteur privé n'intervenait pas. Les intervenants dans l'année préparatoire sont les suivants :

- ✓ Ministère de l'éducation : l'année préparatoire dans les écoles primaires
- ✓ Ministère de la femme et de l'enfance et de la famille : les jardins d'enfants
- ✓ Ministère des affaires religieuses : « El Koutteb »
- ✓ Ministère des affaires sociales : les centres de l'union tunisienne de solidarité sociale.
- ✓ Ministère de développement locale et l'environnement : les jardins municipaux.

Et pour atteindre l'objectif de garantir l'inscription de tous les élèves dans l'année préparatoire la mission veillera à réaliser les indicateurs suivants :

Indicateur 1-1-1: taux des élèves de la première année ayant poursuivi l'année préparatoire: cet indicateur s'occupe de mesurer le taux des nouveaux élèves inscrits en première année dans les écoles publiques et ayant poursuivi une année préparatoire servi par le secteur public ou privé. Donc le taux calculé couvrira aussi bien les élèves qui ont poursuivi l'année préparatoire dans une école primaire publique, ainsi que les élèves qui ont poursuivi l'année préparatoire servi par les autres intervenantssus-indiqués. Parce que l'objectif essentiel est d'augmenter le nombre des élèves qui ont profité de cette année préparatoire. Et du fait de l'importance de l'année préparatoire il a été prévu de la rendre gratuite et obligatoire, comme les autres niveaux de cycle primaire, à la fin du période du plan quinquennal 2016/2020.

Cet indicateur mesure le pourcentage d'élèves nouvellement inscrits en première année primaire dans les écoles publiques ayant bénéficié d'une année préparatoire, que ce soit dans le secteur public ou privé. Il ne sera donc pas limité aux élèves ayant passé l'année préparatoire dans les établissements sous tutelle du ministère de l'Éducation, car l'objectif principal est le nombre d'élèves ayant passé une année préparatoire. Compte tenu de l'importance de l'année préparatoire, l'importance de son obligation et sa gratuité parait imminente. La concrétisation de cette décision va faire l'objet de plusieurs scénarios avec l'assistance technique de L'UNICEF, en tenant compte de la contribution du reste des parties prenantes, le plan exécutif reste tributaire des considérations financières et du calendrier de réalisation.

Objectif 1-1:		réalisations	réalisations	prévisions	prévisions	prévisions
généraliser l'année préparatoire et garantir sa qualité pour tous les élèves, filles et garçons	unité	2020	2021	2022	2023	2024

Indicateur 1-1-1: taux						
des élèves de la						
première année ayant	%	88.5	89.0	89.7	90.2	91.5
poursuivi l'année						
préparatoire						

Les estimations de l'indicateur sont relativement raisonnables (89,7 % en 2022), malgré le faible taux de progression, qui dépendra de la conscience des parents de l'importance du préscolaire pour favoriser la réussite de l'élève pendant ces études.

<u>Indicateur 1-1-2</u>: taux de couverture des écoles primaire par des classes préparatoires: Le nombre d'écoles primaires contenants des classes préparatoires a connu une évolution remarquable depuis le lancement de l'année préparatoire en 2001/2002, et par conséquent le taux de couverture scolaire a évolué. Cet indicateur reflète la valeur des efforts déployés pour généraliser l'année préparatoire à toutes les écoles primaires, permettant ainsi au plus grand nombre possible d'enfants de bénéficier d'un cycle préscolaire.

Objectif1-1 : généraliser l'année		réalisations	réalisations	prévisions	prévisions	prévisions
préparatoire et garantir sa qualité pour tous les élèves, filles et	unité	2020	2021	2022	2023	2024
garçons						
Indicateur 1-1-2: taux de couverture des écoles primaire en classes préparatoire	%	53.1	52.7	53.5	54	55

Analyse et clarification des estimations de l'indicateur sur les trois prochaines années : Cet indicateur connaît une baisse relative en 2021 par rapport à 2020 en raison du retard du taux de réalisation des projets

d'infrastructures concernant la création des classes préparatoires, suite aux répercussions de la pandémie de Covid 19. Le rythme de progression de l'indicateur reste relativement faible durant les trois prochaines années résultant des ressources financières (difficultés des finances publics) et humaines du fait de l'arrêt des recrutements ces dernières années.

Objectif 1-2 : Améliorer les acquis de tous les élèves, filles et garçons, du cycle primaire :

Cet objectif s'intéresse à la qualité des acquis des élèves afin de les suivre et de les évaluer, et d'identifier les points forts pour les appuyer et de corriger les faiblesses. Et ce pour pouvoir fixer les activités et leviers d'actions et déterminer les projets à entreprendre dans l'année à venir.

La sélection d'indicateurs permet de mieux cibler l'objectif et signifie que le programme s'efforcera à améliorer les faiblesses dans les acquis des élèves tout en continuant à soutenir les autres disciplines. Dans ce contexte, l'évaluation dont les résultats seront validés doit être objective et donner des résultats d'une grande fiabilité lui permettant de donner une image fidèle des connaissances et des compétences des élèves. En conséquence, l'équipe du programme s'appuiera sur deux types d'indicateurs, des indicateurs internationaux (évaluation EGRA) et des indicateurs nationaux (le concours d'entrée aux collèges pilotes).

✓ Une évaluation internationale des apprentissages des élèves à travers l'adoption de « l'EGRA Basic Early Reading SkillsAssessment »

<u>Indicateur 1-2-1</u>: Évaluation des compétences de base en lecture précoce :

Il s'agit d'un outil de mesure et d'évaluation des compétences précoces en lecture des élèves de la troisième année en lecture arabe et des élèves de la quatrième année en français. Il s'agit d'une expérience financée par la Banque Mondiale et sous la tutelle du Ministère de l'Education, au cours de laquelle :

- ✓ Des tests sur des échantillons d'élèves de différentes écoles primaires des six districts de la République tunisienne, et de tous les commissariats régionaux de l'éducation et de divers milieux, urbains et ruraux, afin d'évaluer leurs compétences de base et précoces en lecture arabe chez les élèves de la 3ème année primaire et en lecture français chez les élèves de la 4ème année primaire, par le biais d'un test de leurs capacités à lire et à comprendre un certain nombre de syllabes dans un laps de temps donné. Les échantillons comprenaient 120 écoles primaires, 120 classes de troisième année, 1200 élèves de troisième année primaire, 120 classes de quatrième année et 1200 élèves de quatrième année primaire.
 - ✓ Des questionnaires ont inclus 120 directeurs d'école primaire.
 - ✓ Des questionnaires qui ont inclus 120 enseignants d'arabe, 120 enseignants de français et 26 coordinateurs régionaux.

Évaluation des compétences de base en lecture « EGRA »

Objectif 1-2 : Améliorer les acquis de tous les	unité	réalisations	réalisations	prévisions	prévisions	prévisions
élèves, filles et garçons, du cycle primaire		2020	2021	2022	2023	2024
Indicateur 1- 2-1 : Les résultats des élèves de troisième année du primaire en arabe (lecture et compréhension)	%	-	50	50.5	51	53
Indicateur 1-2-2 : Résultats des élèves de 4ème année primaire en	%	-	40	41	42	44

français (lecture et			
compréhension)			

Cette expérience a été lancée à partir de l'année 2020 avec un financement de la Banque mondiale et l'adoption de la technique d'échantillonnage. L'étude a inclus des enseignants, des élèves et des directeurs d'établissements éducatifs, afin de diagnostiquer les faiblesses des acquis de l'élève par rapport aux premières compétences de base en lecture. Sur la base des résultats enregistrés,un processus de réforme des programmes et du système éducatif peut être entamé.

✓ Evaluation nationale des acquis des élèves en se référant au concours d'accès aux collèges pilotes :

Face à l'absence d'une évaluation nationale obligatoire et certifiée, le responsable du programme a adopté les résultats des élèves dans le concours d'accès aux collèges pilotes comme une évaluation nationale objective, bien que non obligatoire d'une part, et se limitent aux élites ou aux élèves qui souhaitent évaluer leurs acquis par rapport au niveau national ce qui traduit la prise de conscience de l'élève et de sa famille de l'importance d'une évaluation objective.

Cette prise de conscience se manifeste principalement par le nombre considérable d'élèves qui passent le concours annuellement, malgré la capacité limitée des collèges pilotes, qui ne dépasse pas 4 200 places. Notons bien que le nombre d'élèves qui passent le concours pour accéder aux collèges pilotes est d'environ un tiers des élèves inscrits en sixième année des écoles primaires, et considéré comme un échantillon représentatif.

Le choix de cet échantillon aurait posé un problème si les résultats étaient excellents ce qui n'est pas le cas. En effets, les résultats sont jugés moyens, voire médiocre.

<u>Indicateur 1-2-3</u>: taux des élèves de sixième année ayant obtenu la moyenne et plus en langues à la fin du cycle primaire: Cet indicateur vise à connaître le pourcentage d'élèves ayant obtenu la moyenne en langues (arabe, français et anglais) au concours d'accès aux collèges pilotes.

<u>Indicateur 1.2.4</u>: Pourcentage d'élèves de la sixième année ayant obtenu la moyenne ou plus dans les disciplines scientifiques :

Cet indicateur vise à déterminer le pourcentage d'élèves ayant obtenu la moyenne ou plus dans les disciplines scientifiques (mathématiques, sciences) au concours national d'accès aux collèges pilotes.

<u>Indicateur 1.2.5</u>: Pourcentage d'élèves de la sixième année ayant obtenu une moyenne générale ou plus au concours d'accès aux collèges pilotes: Cet indicateur vise à déterminer le pourcentage d'élèves ayant obtenu une moyenne générale ou plus dans le concours national d'accès aux collèges pilotes.

Objectif 1-2 : Améliorer les acquis de		réalisations	réalisations	prévisions	prévisions	prévisions
tous les élèves, filles et	unité					
garçons, du cycle		2020	2021	2022	2023	2024
primaire						
Indicateur 1-2-3 : taux						
des élèves de sixième	%	57.0	62.6	65.0	68.0	71.0
année ayant obtenu la						
moyenne et plus en	70					
langues à la fin du						
cycle primaire						
Indicateur 1.2.4:						
Pourcentage d'élèves						
de la sixième année	%	39.7	26.5	34.5	40.0	45.0
ayant obtenu la	70	39.7	20.3	34.3	40.0	45.0
moyenne ou plus dans						
les disciplines						

scientifiques:						
Indicateur 1.2.5: Pourcentage d'élèves de la sixième année ayant obtenu une moyenne générale ou plus au concours d'accès aux collèges	%	45.4	42.5	47.3	50.5	52.8
pilotes						

Le pourcentage de réalisation de cet indicateur lié aux acquis des élèves dans les langues est moyen (2020 : 57 %), ce qui impose la nécessité de réviser les programmes et les cursus éducatifs.L'analyse de cet indicateur sera déclinée selon les langue, les régions et le sexe et sera traité en profondeur dans le rapport annuel de performance (RAP).

Quant à l'indicateur qui porte sur les acquis des élèves dans les disciplines scientifiques, il a connu une importante régression pendant 2021(26.5) par rapport à 2020 (39.7) en raison des répercussions de la crise du Covid 19, de l'assouplissement des programmes et du temps scolaire.

En ce qui concerne l'indicateur du pourcentage d'élèves ayant obtenu la moyenne générale au ou plus dans le concours national d'accès aux collèges pilotes, , et le rythme d'évolution de l'indicateur pour la période 2022-2024 resterait relativement bas.

Objectif 1-3 : Développer et appuyer la vie scolaire des élèves :

Selon ce qui est stipulé au chapitre premier de décret n° 2437 de 2004 réglementant la vie scolaire :

La vie scolaire constitue un cadre approprié pour le développement de la personnalité de l'élève et de ses dons, Pour l'exercice de vivre ensemble et pour le développement des relations éducatives entre les apprenants d'une part, et entre eux et le reste des membres de la communauté éducative d'autre part,

lesquelles relations sont régies par les principes du respect mutuel, de l'Équité, de l'objectivité, et du caractère indissociabilité des droits et devoirs.

En tant que prolongement des apprentissages dans les classes, la vie scolaire couvre les diverses activités éducatives, culturelles, sociales et de loisir auxquelles s'adonnent les élèves, de même que les services sanitaires et sportifs qui leur sont offerts, en harmonie avec la mission de l'éducation et les fonctions de l'école.

- ✓ Cet objectif vise à donnerune place de choix aux apprentissage en classe
- ✓ Faire de l'école un espace attractif dans lequel l'apprenant ressent la joie d'apprendre et la fierté d'appartenir à cette institution
- ✓ Développement de l'esprit d'initiative et les valeurs de cohabitation et développement des compétences de vie pour s'intégrer positivement à l'intérieur et à l'extérieur du cadre scolaire.

<u>Indicateur 1-3-1</u>: nombre des élèves bénéficiaires de repas scolaire : cet indicateur s'occupe de mesurer le nombre des élèves bénéficiaires de repas scolaire par rapport la totalité des élèves.

Objectif 1-3 : Développer et	unité	réalisations	réalisations	prévisions	prévisions	prévisions
appuyer la vie scolaire des élèves :		2020	2021	2022	2023	2024
Indicateur 1-3-1 : nombre des élèves bénéficiaires de repas scolaire	nombre	250000	250000	350000	350000	350000

L'indicateur vise à augmenter le nombre d'élèves bénéficiant de repas scolaires dans le cadre de la stratégie de la mission qui vise à soutenir les services scolaires afin de réduire certains phénomènes perturbateurs tels que les absences et les abandons scolaires. Des fonds nécessaires ont été inscrits au profits de l'office des œuvres scolaires.

<u>Indicateur 1-3-2</u>: nombre d'élèves bénéficiant du transport scolaire : Cet indicateur consiste à mesurer le nombre d'élèves bénéficiant du transport scolaire par rapport à la totalité des élèves inscrits.

Objectif 1-3:		réalisations	réalisations	prévisions	prévisions	prévisions
Développer et	unité					
appuyer la vie	unite	2020	2021	2022	2022	2024
scolaire des élèves :		2020	2021	2022	2023	2024
Indicateur 1-3-2:						
nombre d'élèves	nombre	13378	18378	24000	24000	24000
bénéficiant du	Hombie	13376	16376	24000	24000	24000
transport scolaire						

Les leviers d'actions susceptibles de développer cet indicateur sont les suivants :

- 1- la mise en place un système de gestion de transports :
- 2- l'exploitation de 60 bus de transport scolaire rural au profit de 6 000 élèves.
- 3- la disponibilité des ressources financières nécessaires,

<u>Indicateur 1-3-3</u>: taux des écoles ayant un bureau d'accompagnement des élèves: Cet indicateur vise à déterminer le pourcentage des écoles ayant des bureaux d'accompagnement et d'écoute afin d'accorder un intérêt aux préoccupations des élèves, les aider à surmonter leurs difficultés, poursuivre les cas à risque de décrochage et prendre les mesures de prévention indispensables

Objectif 1-3:						
Développer et			réalisations	previsions	previsions	previsions
appuyer la vie	unité					
scolaire des élèves		2020	2021	2022	2023	2024
:						

Indicateur 1-3-3:						
taux des écoles						
ayant un bureau	%	19.7	20	20.5	21	21
d'accompagnement						
des élèves						

Cet indicateur permet de connaître aussi le degré de prise de conscience psychologique et sociale des élèves.

Cet indicateur connaît une faible progression en raison des problèmes au niveau des infrastructures (mise à disposition des bureaux) et des ressources humaines (des sociologues, psychologues).

<u>Indicateur 1.3.4</u>: nombre des élèves participants à des activités culturelles et sportives:

Cet indicateur permet de savoir le nombre des élèves participant à divers clubs culturels et sportifs afin de savoir dans quelle mesure ces clubs sont capables d'attirer des élèves et de répondre à leurs tendances et loisirs d'une manière qui assure le bien-être pédagogique dans les écoles primaires.

Cet indicateur vise à connaître le nombre de participants aux activités culturelles et sportives - le nombre de clubs créés - le nombre d'excursions effectués - le nombre d'événements organisés... cet indicateur a connu une baisse remarquable en 2020 en raison de la situation épidémiologique du pays.

Objectif 1-3:	unité	réalisations	réalisations	prévisions	prévisions	prévisions
Développer et appuyer		2020	2021	2022	2023	2024

la vie scolaire des élèves :						
Indicateur 1.3.4: nombre d'élèves participant à des activités culturelles et sportives_	Nombre des élèves	7	1767	2000	2500	3000

Objectif 1-4 : instaurer les principes de la bonne gouvernance

Consacrer les principes de bonne gouvernance dans le secteur de l'éducation en général et dans le programme du cycle primaire en particulier est considéré comme l'un des éléments d'amélioration de la performance en assurant une bonne exploitation des ressources matérielles et humaines et en leur permettant d'avoir la formation nécessaire dans le domaine de gestion administrative et financière.

Indicateur 1-4-1: taux des enseignants contractuels

Cet indicateur vise à déterminer le pourcentage d'enseignants contractuels par rapport au nombre total d'enseignants. Le responsable du programme cherche à réduire l'embauche vulnérable auquel recours la mission pour assurer le cadre enseignant nécessaire suite à l'arrêt des recrutements. Ce qui a des impacts indirects et négatifs sur les acquis des élèves.

Objectif 1-4: instaurer les	unitá	réalisations	réalisations	prévisions	prévisions	prévisions

		2020	2021	2022	2023	2024
Indicateur 1-4- 1: taux des enseignants contractuels	%	10.6	6.4	4.6	4.0	3.5

<u>Indicateur 1-4-2</u>: Pourcentage des directeurs d'école primaire ayant reçu une formation dans la gestion administrative et financière :

Objectif 1-4: instaurer les		réalisations	réalisations	prévisions	prévisions	prévisions
principes de la	unité					
bonne		2020	2021	2022	2023	2024
gouvernance						
Indicateur 1-4-2						
:Pourcentage de						
directeurs						
d'école primaire						
ayant reçu une	%	-	42	45	50	60
formation dans						
la gestion						
administrative et						
financière						

Cet indicateur vise à déterminer le pourcentage des directeurs des écoles primaires ayant bénéficié d'une formation dans la gestion administrative et financière.

2. Présentation des activités et leur lien avec les objectifs et indicateurs de performance :

Tableau 4 : Activités et leviers d'actions pour le programme du cycle primaire :

		Estim			
Les	Les indications	ation	Les Activités	CP 2022	Les Leviers d'activités
Objectifs		s			
Ohioatif	Indiantary 1	2022	Dilataga das llácales	64801000	Coordination avec le reste des
Objectif	Indicateur 1-		-Pilotage des l'écoles	64801000	Coordination avec le reste des
1-1:	1-1 :		primaires		intervenants à l'année préparatoire
Généralise	Pourcentage		 Fonctionnement 		Engagement à respecter le cahier des
r l'année	d'élèvesfilles et	89.	Interventions		charges dans l'ouverture et la
préparatoi	garçons ayant	7	interventions		préparation des espaces de l'année
re et	suivil'année				préparatoire
assurer sa	préparatoire				Fixation des normes d'évaluation et
qualité					de contrôle pour l'année préparatoire
			Enseignement et vie	23832200	o Mise à disposition des enseignants
			scolaire dans les	00	spécialisés de l'année préparatoire
			écoles primaires		o Rendre l'année préparatoire
			(rémunération)		obligatoire
			, ,		Par la force de la Loi
	Indicateur 1.1-		Pilotage et appui de	13213400	o Création d'espaces préparatoires
	2 :		l'infrastructure au cycle	0	dans le reste des établissements
	Pourcentage		primaire (Infrastructure)		d'enseignement jusqu'à la fin de
	de couverture	5			l'année 2024
	par l'année	3			. aee 2021
	préparatoire				O Avancer dans la mise en œuvre du
		5			programme de généralisation de
					l'année préparatoire
					Fournir le matériel pédagogique
					nécessaire
					Préparer un programme fonctionnel
					pour les établissements
					d'enseignement avec des
					spécifications modernes (économies
					d'énergie, techniques d'isolation
					acoustique et climatique, infrastructure
					numérique)
					o Poursuivre le programme d'entretien

Objectif 1-2: Améliore r les acquis des élèves, garçons et filles,	Indicateur 1-2-1 : Évaluation précoce des compétences de base en lecture «EGRA »	50. 5	Enseignement et vie scolaire dans les écoles primaires	et de maintenance des établissements Elaboration d'un guide technique de procédure (cahier des charges) pour la contractualisation avec les entreprises (entrepreneurs) Établir des normes modernes pour la conception de livres, manuels et aides pédagogiques scolaires Adopter des applications et des logiciels avancés dans l'enseignement des langues
aux écoles primaires	Indicateur 1.2-3 : Pourcentage d'élèves de sixième année ayant lamoyenne ou plus dans le domaine des langues	65		 Améliorer les approches adoptées dans l'enseignement des langues (diversification des supports pédagogiques, révision des temps d'apprentissage,,,) Construire une base de données pour suivre les difficultés d'apprentissage et préparer des programmes de soutien et d'accompagnement Mettre l'accent sur le développement de l'apprentissage de base Relier l'apprentissage à la vie scolaire
	Indicateur 1- 2-4 : Pourcentage d'élèves de sixième année ayant la moyenne ou plus dans le domaine scientifique	34. 5		Construire une référence nationale pour des programmes prenant en compte les évolutions sociétales et technologiques et en harmonie avec les aspirations de l'apprenant

	Indicateur 1- 2-5 : Pourcentage d'élèves ayant obtenu la moyenne générale au concours d'accès des collèges pilotes	47. 3	 Développement du système d'évaluation Créer des stations d'évaluation nationales publiques qui s'imposent à tous les apprenants ; (Approbation de l'examen du sixième de l'enseignement de base en tant que station publique d'évaluation obligatoire) Revoir les coefficientsdes matières pour assurer une formation équilibrée des apprenants
Objectif 1-3: Soutenir la vie scolaire	Indicateur 1-3-1 : Le nombre d'élèves bénéficiant de repas scolaires	350 000	installer des restaurants dans les établissements primaires Fournir des plats chauds Fournir du matériel
	Indicateur 1- 3-2 : Pourcentage d'élèves bénéficiant des services de transport scolaire	240 00	Mettre à jour la carte scolaire Assurer le transport Coordination avec les communautés locales
	Indicateur 1-3-3: Pourcentage d'écoles disposant d'un bureau d'accompagne ment des élèves	2 0 . 5	Activer davantage le rôle des bureaux d'écoute et d'accompagnement dans les écoles primaires de tous les commissariats régionaux de l'éducation
	Indicateur 1-3- 4 : Nombre d'élèves	2 0 0	O Harmoniser le temps scolaire avec le temps social et avec le temps des activités culturelles, sportives et

	participant à	0		récréatives
	des activités			 Préparer un programme et un plan de
	culturelles			travail
				Assurer le transport
				o Fournir des animateurs et des
				encadreurs
				O Mise à disposition et équipement des
				espaces
			B	
	Indicateur		Développer les	Fournir les terrains et les espacesFournir des animateurs
	1-3-4 : Le		infrastructures	Fournir des animateursFournir du matériel
	nombre	2	éducatives et le climat	Coordination avec les structures
	d'élèves	0	d'apprentissage dans	externes (Ministère des Sports –maison
	participant	0	les écoles primaires	de Jeunes - Société Civile)
	à des	0		,
	activités			
	sportives			
211 115				
Objectif	Indicateur		Fonctionnement des	Fournir le cadre législatif
1-4 :	1-4-1		établissements	 Fournirles fonds nécessaires
Établir	Pourcenta			
une	ge 	4		
bonne	d'enseigna			
gouver	nts	6		
nance	contractuel			
et	s			
souteni				
r				
unegest	Indicateur		Fonctionnement des	 Prendre en compteles directeurs des
ion	1-4-2 :		établissements	écoles primaire dans le programme
rationn	Pourcenta			annuel de formation et de développement des compétences du
elle	ge des			ministère de l'Éducation
	directeurs			Fournir les espaces et les formateurs
	d'écoles	4		Renforcer un système de formation
	primaires	5		professionnelle initiale pour tous les
	ayant reçu			enseignants
	une			O Développer un système de formation
	formation			continue (dans les domaines de la
	dans le			communication, de la psychopédagogie
	domaine			et de l'apprentissage matériel,,)

de la	Développer le système de recrutement our la base des compétances et dans
gestion	sur la base des compétences et dans
administrat	le sens de la promotion du
ive et	professionnalisme
financière	O Développer le système de recherche
	scientifique, d'innovation pédagogique
	et d'investissement produit
	O Préparer un réseau de normes de
	qualité pédagogique pour évaluer le
	rendement et la performance
	pédagogique des enseignants
	 Renforcement du système de formation
	à distance
	o Renforcement des capacités dans le
	domaine du suivi de la mise en œuvre
	des plans stratégiques nationaux et
	régionaux
	 Développer les mécanismes de
	dialogue de gestion
	dialogue de gestion
	o Adoption du principe de
	contractualisation entre les niveaux
	central et régional à travers des
	contrats d'objectif
	Passer d'une approche de gestion des
	ressources humaines à une approche
	de développement des ressources
	humaines
	o Une bonne gouvernance des
	ressources humaines pour assurer
	l'adéquation des besoins réels au
	niveau régional et central
	 Préparation et mise en œuvre de
	projets d'entreprise
	 Elaboration d'un référentiel qualité
	national
	Développer une stratégie de travail
	pour l'audit et l'évaluation au sein des
	structures du ministère de l'éducation
	Strastares du ministere de reducation

3- Cadre des dépenses de programme à moyen terme 2022-2024 :

Les dépenses du programme du cycle primaire pour l'année 2022 ont été fixées à 2580163 d.t contre 2392635 d.t en 2021 (sans tenir compte des ressources propres), réparties comme suit :

Tableau 5 : Cadre de dépenses à moyen terme (2022-2024)

Répartition par nature des dépenses (crédits de paiement)

	Réalisations	Loi de Finances	Estimations 2022	Estimations 2023	Estimations 2024
Désignation	2020	2021			
Dépenses de rémunération	2136375	2224742	2383220	2432954	2518179
Dépenses de fonctionnement	59715	60315	60746	62014	64186
Dépenses d'intervention	3897	4063	4063	4148	4293
Dépenses d'investissement	66500	103 516	132134	134891	139617
Dépenses d'opérations financières			0	0	0
Total sans tenir compte des ressources propres des établissements	2266488	2392635	2580155	2633999	2726266
Le total, compte tenu des ressources propres des établissements		2392644	2580163	2634007	2726274

Programme 2 : cycle préparatoire et secondaire

Responsable du programme : M. Omar ouelbani

Directeur général des examens (décision du ministre de l'éducation en date du 12 mars 2021)

Coordinatrice du programme : Mme Nadia El aghrbi, Directrice Générale du cycle préparatoire et secondaire suite au départ

du responsable du programme à la retraite, Mme Nadia Al-Aqrabi a coordonné le programme)

1. Présentation et stratégie du programme :

1.1. Présentation du programme

Le programme couvre tous les niveaux d'études pour le cycle préparatoire et l'enseignement secondaire et vise à:

Pour le cycle préparatoire

Selon l'article 22 de la loi directive n° 2002-80 du 23 juillet 2002 relative à l'éducation et à l'enseignement scolaire, a pour objectif de doter l'élève les compétences de communication dans la langue arabe et au moins deux langues étrangères, ainsi que les connaissances et compétences requises dans les domaines scientifiques, techniques et sociaux qui lui donnent le droit de s'inscrire dans l'enseignement secondaire ou la formation professionnelle ou l'insertion dans la société

Il vise également, par ces deux branches général et technique, à permettre aux apprenants féminins et masculins d'acquérir les compétences de communication dans la langue nationale et dans deux langues étrangères, ainsi que les connaissances et aptitudes requises dans les domaines des mathématiques, des sciences et de la technologie, et de développer et d'affiner leurs talents, et de les éduquer aux valeurs nationales et universelles à travers le reste des matières. Cette étape vise également à le préparer à poursuivre ses études au niveau secondaire ou à s'intégrer aux filières de formation professionnelle ou à s'intégrer dans la société.

Le cycle préparatoire se caractérise par la consolidation des acquis et des connaissances que l'élève a reçues au niveau primaire et en les développant pour le préparer à poursuivre ses apprentissages au niveau secondaire, Le cycle préparatoire dure trois ans.

Pour l'enseignement secondaire

L'enseignement secondaire, selon l'article 26 de la loi directive, vise à assurer à l'élève, à côté d'une solide culture générale, une formation approfondie dans l'un des domaines du savoir ou une formation spécialisée dans l'une de ses branches, afin de lui permettre de poursuivre ses études universitaires, d'intégrer la formation professionnelle, ou d'entrer dans la vie pratique.

L'enseignement secondaire comprend :

Une première année commune caractérisée par une formation équilibrée dans les domaines des langues, des sciences humaines et des sciences, et vise à soutenir et approfondir les connaissances déjà acquises par l'élève.

Une deuxième année (le cursus) : Son objectif est d'identifier la spécialité et de poser les premières bases d'une formation dans l'une des filières.

Deux ans de spécialité (section) pour préparer l'examen du baccalauréat.

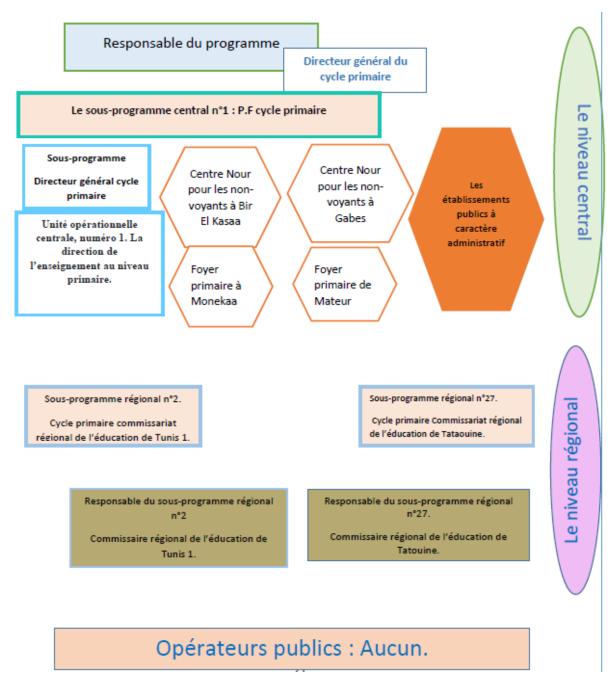
Notant que l'enseignement secondaire comprend également la section des sports, dans laquelle l'étude dure 4 ans.

L'enseignement secondaire se termine par un examen national au cours duquel les élèves qui réussissent obtiennent un baccalauréat.

Le programme de l'enseignement préparatoire et secondaire se caractérise cette année par la flexibilité, notamment avec la poursuite de la pandémie de Covid 19 dans tous les pays du monde et la nécessité d'assurer les niveaux maximaux de sécurité, de santé et de protection physique pour les différentes intervenants enseignants et élèves.

Ce qui nous appelle à la nécessité d'exploiter toutes les ressources numériques et les supports audiovisuels disponibles et de soutenir les capacités du ministère dans le domaine de l'enseignement/ à distance pour assurer la continuité pédagogique pour tous les niveaux d'enseignement.

1.2.Cartographie du programme :



En application de l'arrêtén° 2009-3779 du 21 décembre 2009 relatif au ministère de l'éducation et de la formation, et du arrêté n° 2205 du 6 septembre 2010, portant création des commissariats régionales de l'éducation, la carte du programme de l'enseignement préparatoire et secondaire comprend des structures et institutions aux niveaux central, régional et local comme suit :

✓ Points forts :

- Disponibilité du cadre législatif,
- Disponibilité du matériel pédagogique.

L'adoption des nouvelles technologies de communication dans le système éducatif et la création des plateformes numériques dédiés aux élèves/tuteurs/acteurs éducatifs, enseignants

- Rendre tous les établissements scolaires inclusifs, en tenant compte des élèves ayant des besoins spécifiques
- -finalisation de projets régionaux prenant en compte les spécificités de régions.

✓ Points faibles :

Au niveau de la performance du programme :

- La disparité des résultats entre les régions et au sein du même commissariat,
- -la faiblesse des acquis de l'élève,
- -absence des phases d'évaluation obligatoire au cours du cycle préparatoire et de l'enseignement secondaire, qui permettent d'identifier les points faibles dans les acquis de l'apprenant, à l'exception de l'examen du baccalauréat.
- Vieillissement des infrastructures
- Difficulté d'intégration de l'élève en milieu scolaire, notamment dans les phases de transition (adaptation au nouvel espace, au cadre pédagogique et administratif, aux nouvelles procédures pédagogiques...).
- L'efficacité limitée du processus de l'orientation au secondaire
 - Au niveau des ressources et de l'environnement de travail :
- Faiblesse des ressources humaines en raison de l'arrêt de recrutement et du recours au mécanisme de contractualisation pour pallier aux besoins, qui affecte négativement les acquis des élèves.
- Instabilité au niveau du pilotage du du programme
- La dispersion des axes d'intervention du programme et de ses projets entre plusieurs acteurs intervenants, ce qui crée des difficultés de coordination entre eux, de suivi et de collecte des données,
- Marginalisation du rôle des bureaux d'écoute d'élève pour détecter les situations sociales particulières d'une manière précoce.
- Rupture avec les évaluations internationales.

- L'absence d'un système d'information intégré qui facilite le processus de collecte des données

✓ Priorités du programme :

Il se résumer comme suit :

- -Renforcer le principe d'équité et d'égalité des chances entre les filles et les garçons / les régions / l'inclusion scolaire
- -Prendre en compte les élèves ayant des besoins spécifiques.
- -Améliorer les acquis des élèves dans le domaine des langues et des sciences.
- lutter contre la violence, l'échec et le décrochage scolaire, développer l'emploi du numérique en réponse aux mutations rapides que connaissent le monde numériques et virtuels, et développer l'enseignement à distance, notamment face à la situation épidémiologique toujours instable.

2- Orientations stratégiques du programme

Dans l'attente de l'achèvement de la trajectoire de réforme et de l'élaboration du plan stratégique sectoriel de l'éducation 2021-2025, le programme du cycle préparatoire et enseignements secondaire vise, dans le cadre des circonstances exceptionnelles imposées par la pandémie « Covid 19 », à poursuivre la réalisation de ses objectifs stratégiques et travailler pour améliorer des acquis des élèves, ce qui est l'objectif essentiel du programme tel que stipulé par la loi directive au article 48: L'école a pour vocation d'assurer aux apprenants une formation solide, équilibrée et multidimensionnelle et de les aider à maitriser les savoirs et à acquérir des compétences qui les préparent à apprendre tout au long de la vie, à participer effectivement à la vie économique, sociale et culturelle et à contribuer à la construction d'une société démocratique capable de suivre le rythme de la modernité et au progrès et cette tendance est enracinée avec l'approbation de l'État tunisien aux objectifs du développement durable, en particulier le quatrième objectif lié à assurer une qualité équitable et inclusive l'éducation pour tous et la promotion des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie, et le cinquième objectif lié à l'égalité et à l'égalité des chances

La Loi organique du budget du 13 février 2019 vient pour consolider cette orientation dans son article 18, explicitement lié à la consécration d'un budget sensible au genre, puisqu'il précise que « le responsable de programme veille à la préparation du budget suivant des objectifs et des indicateurs garantissant l'équité et l'égalité des chances entre les femmes et les hommes, et en général entre les différents catégories sociales. » Ainsi, sur la base d'un principe constitutionnel important, qui est la discrimination positive au profit des entités ou des groupes marginalisés.

Ces dernières années, les établissements scolaires ont également connu certains phénomènes inquiétants, tels que le phénomène croissant de la violence au sein des établissements scolaire et le décrochage surtout au niveau de la septième année, principalement en raison de la combinaison d'un ensemble de facteurs qui ont contribué à l'exacerbation de ce phénomène multidimensionnel, où l'on retrouve les aspects économiques, sociaux, culturels et cognitifs, qui sont des facteurs qui diffèrent selon lesspécificités des régions.

D'autre part, la mission a lancer le projet de l'école de la deuxième chance dédiés aux enfants dont l'âge varie entre 12 et 18 ans pour faire face à l'échec et au décrochage scolaire dans le cadre de l'adoption d'une approche multidimensionnelle en coordination avec l'UNICEF et la coopération italienne et britannique.

Le diagnostic de l'état actuel aamener le responsable du programme à porter une attention particulière à la vie scolaire car il s'agit d'un axe stratégique important auquel il convient d'accorder l'intérêt nécessaire. Par ailleurs, L'article 49 de la loi d'orientation scolaire considère que l'école et les activités qui l'imprègnent est un prolongement naturel des apprentissages et un cadre de développement de la personnalité et des talents de l'apprenant, et son insertion dans la vie en groupe.

Partant de ce diagnostic, le responsable du programme a opter pour les axes stratégiques suivants :

- 1- Promouvoir le principe d'équité et d'égalité des chances entre apprenants filles et garçons, et entre régions et catégories sociales, et renforcer le principe de la discrimination positive
- 2- Développer les compétences de base et les acquis des apprenants filles et garçons et renforcer leurs compétences et acquis spécialisés selon les sections.
- 3- Développer la dimension culturelle et citoyenne des apprenants et apprenantes en renforçant l'aspect culturel et sportif des jeunes et en renforçant leurs compétences de vie.

2- Objectifs et indicateurs de mesure de la performance du programme :

A partir des axes stratégiques évoqués ci-dessus, deux objectifs stratégiques pour l'année 2021 ont été définis :

Objectif stratégique 1 : Améliorer les acquis des apprenants et des apprenantes.

Objectif stratégique 2 : Lutter contre la violence et le décrochage scolaire.

Objectif stratégique 3 : Développer le climat de la vie scolaire.

2-1 Présentation des objectifs et indicateurs de mesure de la performance :

Objectif 2-1-1 : Améliorer les acquis des élèves :

Le programme vise à améliorer le rendement interne des collèges et lycéés en offrant toutes les conditions et opportunités de réussite et en dotant l'apprenant de compétences cognitives, comportementales et émotionnelles en réduisant le taux de redoublement et de décrochage et en améliorant les résultats d'apprentissage.

Indicateurs du premier objectif:

Indicateur 1-1 : Pourcentage des apprenants et des apprenantes ayant la moyenne de 10 ou plus à l'examen du baccalauréat

Indicateur 2.1. : Pourcentage des apprenants et apprenantes ayant une moyenne de 10 et plus à l'Examen national de fin d'études de l'enseignement de base

Indicateur 1-1 : Pourcentage des apprenants et des apprenantes ayant une moyenne de 10 ou plus à l'examen du baccalauréat

- Définition de l'indicateur1.1 :

Objectif 2-1-1 : Améliorer lesacquis	Unité	Réalisation	S	Prévisions		
des apprenants et des apprenantes	Omte	2020	2021	2022	2023	2024
Indicateur 1-1 : Pourcentage des apprenants et des apprenantes ayant une moyenne de 10 ou plus à l'examen du baccalauréat	%	42.12	57.52	45.0	46.0	47.0

Cet indicateur vise à suivre le taux de réussite des élèves ayant obtenu 10 ou plus à l'examen du baccalauréat. Pour donner une image exhaustive et détaillée de la qualité des acquis des apprenants et apprenantes, cet indicateur sera décliné comme suit :

- Selon les régions : On constate un écart important dans les résultats des élèves au baccalauréat entre les différentes régions. Par ailleurs, Sfax 1, par exemple, s'est classé premier en 2021 avec un taux de 75,80%, alors que le pourcentage le plus bas a été enregistré à Jendouba, 51,24%.
- Selon le sexe : le taux de réussite a enregistré Un écart entre les filles etet les garçons, en effet, il est répartis entre 64,23 pour les filles , contre 35,77 % pour les garçons en 2021, ce qui signifie que les filles représentent les deux tiers par rapport aux hommes, un phénomène qui dure depuis des années et qui mérite d'être étudiée.

- Selon les matières : en se basant sue le nombre d'élèves ayant obtenu une moyenne de 10 et plus en langues à l'épreuve du baccalauréat (arabefrançais-anglais), où l'on note l'évolution des pourcentages de ceux ayant obtenu une moyenne de 10 et au-dessus dans le domaine des langues à l'examen du baccalauréat pour l'année 2021, qui s'élevait à 68%.
 - Le pourcentage de ceux ayant obtenu une moyenne inférieure à dix en mathématiques est égal à 66,40% pour l'ensemble des apprenants, ce qui est un pourcentage élevé et qui reflète la faiblesse de l'appropriation par les élèves de cette matière et les interventions urgentes qui s'imposent au niveau du contenu des programmes, les méthodes d'enseignement et la construction de tests.
- Selon les sections : là où il y a un écart entre les branches et les spécialités dans les taux de réussite au baccalauréat. La branche des Lettres a enregistré les taux les plus faibles, variant entre 15,35 % en 2017 et 27,7 % en 2020, alors que le pourcentage enregistré en 2021 était dans le fourchette de 26,71 %.
- Le pourcentage d'apprenants masculins et féminins ayant obtenuune moyenne de 10 ou plus dans les deux matières de spécialité selon les branches à l'examen du baccalauréat, a enregistré une nette disparité entre les différentes branches puisque 40,81 des élèves qui réussissent, par exemple dans la branche mathématique, ont obtenu une note moins de 10 dans les matières de spécialité.

Ces indicateurs seront analysés davantage dans le rapport annuel de performance RAP pour l'année 2022 pour clarifier de plus les acquis d'élèves et la performance de notre système éducatif.

Cependant, nous notons que l'année 2021 a connu une augmentation remarquable et sans précédent du pourcentage général de réussite à l'examen du baccalauréat, et cela peut s'expliquer par certaines des mesures prises par le ministère de l'Éducation pour faire face à la pandémie de Covid 19, et notamment à travers :

- Une nouvelle organisation pédagogique basée sur l'allègement des programmes scolaires qui a bien servi les élèves pour une meilleure révision;
- Recours à la distanciation sociale, ce qui amélioré les ratios d'encadrement.

Objectif 2-1-1 : Améliorer lesacquis des apprenants et	Unité	Réalis	sations		Prévisi	ions
des apprenantes	Onite	2020	2021	2022	2023	2024
Pourcentage des apprenants et apprenantes ayant une	%	60.24	62.09	64.00	66.0	68.00

moyenne de 10 et plus dans			
l'Examen national de fin			
d'études de l'enseignement			
de base			

Pourcentage des apprenants et apprenantes ayant une moyenne de 10 et plus dans l'Examen national de fin d'études de l'enseignement de base

- Définition de l'indicateur 1.1 :

Cet indicateur vise à déterminer le pourcentage d'apprenants masculins et féminins ayant obtenu une note de 10 ou plus à l'Examen national de fin d'études de l'enseignement de base, qui est considéré comme une station d'évaluation nationale facultative, permettant aux candidats soit d'accéder aux collèges pilotes, soit d'évaluer ses acquis sur le plan national. il serait donc opportun d'analyser ces résultats et d'identifier la performance de ce premier cycle d'enseignement.

Le taux de réussite général était de 62,09 % (ceux ayant des scores égaux ou supérieurs à 10 et plus). Il est réparti comme suit :

Enseignement public : 59,25 %.Enseignement privé : 79,57. %

Candidatures individuelles: 80.00. %

Malgré le nombre limité des candidats à cette épreuve qui ne dépasse pas 35% de l'ensemble des élèves de la 6ème année, il représente un échantillon représentatif susceptible de déterminer le niveau des élèves en terme d'acquisition des connaissances et compétences de base requises à ce stade, d'autant plus que c'est la station qui précède l'orientation scolaire et détermine les caractéristiques pédagogiques de l'élève et son parcours académiques.

Les résultats enregistrés se caractérisent par une grande hétérogénéité à plusieurs niveaux. Et qui peuvent être articuler autour des constats suivants :

Selon le Sexe : On peut constater l'existence d'un écart important dans la participation à ce concours entre les filles et les garçons en faveur des filles. Ou on a enregistré un taux de participation de 62,98 % pour les filles contre 37,02 % pour les garçons.
Concernant le taux de réussite pour les filles ayant la moyenne de 10 et plus on a enregistré un taux de 52,10 % et pour les garçons contre un taux de 52,44 % pour les filles. D'où on constate une convergence des taux de réussite des deux sexes, par ailleurs ; il faut mentionner que cette convergence apparente cache une divergence majeure entre le rendement du secteur public par rapport au secteur privé concernant les résultats les

résultats de ce concours. Puisque le taux de réussite des filles dans l'enseignement public atteint 65,12 % du nombre total de candidats, soit près du double par rapport aux garçons (34,88 %).

- Selon les régions : En analysant les résultats enregistrés entre les différentes régions, il importe de souligner ce qui suit :
 - La moyenne nationale des taux de réussite a atteint 62,09%, et ce pourcentage a connu une légère augmentation par rapport à la session 2020 qui est estimée à 60,24%.
 - On note que le CRE de Sfax arrive en tête de liste, avec un taux de réussite de 75,82%, soit un écart de 31 points par rapport à la CRE de Tataouine, à la fin du classement.
 - Un rapprochement des taux de réussite des régions de (Sousse, El Kef, Sfax 2, Tunis1 et Ariana), alors qu'un faible taux de réussite a été enregistré dans les régions de Tozeur, Zaghouan et Tataouine en enregistrant des taux inférieurs à la moyenne nationale.
- Pourcentage d'apprenants masculins et féminins ayant une moyenne pondérée cumulative de 10 ou plus dans les matières scientifiques (mathématiques, sciences de la vie et de la terre) :
 - 38,32 % du total des candidats obtiennent une moyenne de 10 ou plus dans la matière des sciences de la vie et de la terre, contre 27,36 % en mathématiques, un pourcentage qui traduit le dilemme de l'enseignement des mathématiques et de ses résultats.
 - qui accaparent de plus en plus un nombre plus importants des élèves orientés. Ces pourcentages reflètent généralement la faiblesse des résultats des élèves dans le domaine des sciences en général, ce qui explique plus tard le déclin des branches des mathématiques et des sciences expérimentales par rapport aux branches des arts et de l'économie
 - Les résultats en sciences oscillent entre moyens et faibles, les ratios atteints sont à prendre en compte, notamment les programmes précoces de soutien et d'incitation en mathématiques pour orienter les élèves vers les filières scientifiques et techniques,
- Le pourcentage des apprenants hommes et femmes ayant obtenu une moyenne pondérée cumulative de 10 ou plus en langues (arabe-françaisanglais) :
 - Le pourcentage de ceux qui ont passé l'épreuve de français a atteint 23 805 élèves, dont 7 346 élèves n'ont pas obtenu la moyenne en la matière, soit environ le tiers des candidats, soit 30,86 %.

• 72,37 % des participants en langue anglaise ont obtenu une note de 10 et plus. Les résultats en langue Anglaise occupe le premier rang par rapport aux autres matières.

Par ailleurs, il serait inéluctable de s'interroger sur les résultats et a performance des élèves dans la langue anglaise et la possibilité d'adopter les mêmes méthodes de revitalisation pédagogiques dans l'enseignement de la langue française.

Objectif stratégique 2 : Lutter contre la violence et le décrochage scolaire

Présentation du deuxième objectif:

Le phénomène du décrochage scolaire demeure toujours menacer la performance du système éducatif et ceux malgré sa baisse (6,7 en 2020 contre 11,3 en 2019), en plus de l'accroissement du phénomène de la violence scolaire, notamment en raison des répercussions du Covid 19 et son impact négatif sur le psychisme des élèves, le ministère de l'Éducation a donc décidé d'élaborer une stratégie basée sur le renforcement de la vie scolaire avec ses dimensions éducatives, culturelles, sociales et sportives dans les collèges et les lycées en développant , notamment en accordant une importance particulière à la dimension culturelle, sportive et sociale dans toutes les établissements et en œuvrant à l'encadrement et au suivi des programmes et activités mis en place.

Le taux de décrochage scolaire est élevé, surtout parmi les garçons, et c'est un phénomène qui mérite d'être étudié. C'est pourquoi un comité a été créé pour se concentrer sur la gestion du budget qui prend en compte l'équité et l'égalité de chances entre les garçons et les filles et entre toutes les catégories sociales, qui est chargée de veiller à ce qu'un plan d'action soit défini pour réaliser ce principe.

Afin d'instaurer une certaine égalité, voire équité entre les sexes et les régions et prévoir des conditions propice aux apprenants et apprenantes,

Les indicateurs de suivi suivants ont été sélectionnés :

- 1. Pourcentage d'élèves pratiquant des activités culturelles, sociales ou sportives dans les collèges et les lycées.
- 2. Le taux de décrochage scolaire spontané des élèves aux collèges et lycées
- 3. Pourcentage des établissements ayant un bureau fonctionnel d'écoute et de conseil des élèves

_	ctif stratégique 2 :	Unité	Réalisations Prévisions				
	er contre la						
	nce et le	Cinc	2020	2021	2022	2023	2024
décro	ochage scolaire						
1.	Pourcentage	%	1.73	6.5	8	10	12

d'élèves qui pratiquent les activités culturelles, sociales ou sportives dans les collèges et les lycées.						
2. Le taux d'auto- décrochage scolaire des élèves aux collèges et lycées	%	3.7	3.7	4.2	3.7	3.7
3. Pourcentage des établissements ayant un bureau fonctionnel d'écoute et de conseil des élèves	%	-	7	6	9	9

• Indicateur 1.2:

Cet indicateur vise à diagnostiquer l'état des lieux de la vie scolaire dans les établissements scolaires en s'appuyant sur de la participation active des élèves aux activités culturelles, sociales et sportives au sein de leurs établissements. Cette vision s'intègre dans la la stratégie de la consolidation des activités pour perfectionner les talents des élèves, affiner leur comportement, réduire les taux d'échec et instaurer l'égalité des chances entre eux. Dans cette optique, La mission de l'éducation a pris l'initiative de préparer une étude à cet effet qui a démontré la relation de corrélation entre les activités culturelles, sportives et sociales (excursions scolaires, musique, sports, éducation à l'environnement) et le phénomène de la violence, comme le montre le tableau suivant :

	Le nombre annuel d'activités	Le nombre annuel de cas de violence en baisse	Le nombre annuel de cas de violence en baisse
Excursions scolaires	13	176.276	13.55
Musique	9.74	111.252	11.42
Sport	3.14	118.618	37.77
Eduction environnementale	3.21	71.12	22.15
Total	29.09	477.266	84.89

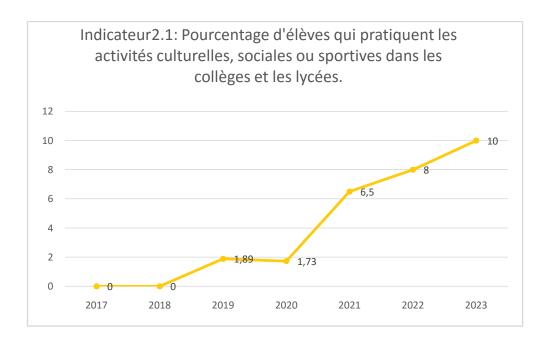
Le tableau montre que la réalisation annuelle de 29,09 activités contribue à réduire 477. 266 cas de violence.

L'indicateur est calculé de la manière suivante :

Le nombre d'élèves qui pratiquent une activité culturelle, sportive ou/et sociale de façon régulière / le nombre total d'élèves *100

• Analyse de l'évolution de l'indicateur 1.2 :

Objectif stratégique 2 :		Réalisations		Prévisions		
Lutter contre la violence et le décrochage scolaire	Unité	2020	2021	2022	2023	2024
1. Pourcentage d'élèves qui pratiquent les activités culturelles, sociales ou sportives dans les collèges et les lycées.	%	1.73	6.5	8	10	12



2.1 : L'analyse de l'indicateur 2.1 :

Objectif stratégique		Réalisations		Prévision	ns	
2 : Lutter contre la violence et le décrochage scolaire	Unité	2020	2021	2022	2023	2024
2. Le taux d'autodécrochage scolaire	<u>0/o</u>	3.7	3.7	4.2	3.7	3.7

des élèves aux			
collèges et lycées			

On constate une diminution du taux de décrochage scolaire entre 2020 et 2021 en raison de l'allégement des programmes vu les circonstances exceptionnelles découlant de la pandémie de covid19.

Cependant, une augmentation relative du taux de décrochage scolaire au cours de l'année scolaire en cours serait prévu en raison de l'impact de l'allègement des programmes sur la réussite scolaire des élèves pendant les années pandémiques, et le retour aux programmes officiels normaux au cours de l'année scolaire 2021/2022 année scolaire.

- Dans le cadre de la lutte contre le phénomène de l'échec et du décrochage scolaire, le programme du cycle préparatoire et de l'enseignement secondaire s'implique davantage dans la généralisation du programme multidimensionnel de lutte contre l'échec et le décrochage scolaire .De même Le programme de l'École de la deuxième chance et le programme M-4D visent à lutter contre ce fléau en prévoyant des mesures préventives et curatives nécessaires.

Indicateur 3.2. Taux de couverture des collèges et des lycées avec les cellules d'accompagnement :

Cet indicateur vise à suivre et évaluer la capacité du programme P2 à installer dans les collèges et les lycées, des cellules d'accompagnement. En fait il reflète aussi sa capacité à assurer le suivi de différentes activités liées à cet indicateur en assurant une bonne coordination entre les différents intervenants, notamment externes (ministère des Affaires sociales, ministère de Santé), et de veiller à son bon déroulement. Il permet de diagnostiquer au temps opportun les élèves vulnérables menacés de décrochage afin d'assurer leur suivi et accompagnement.

L'indicateur se calcule de la manière suivante :

Objectif stratégique 2 :	11.47	Réalisations Prévisio			ns		
Lutter contre la violence et le décrochage scolaire	Unité	2020	2021	2022	2023	2024	
Taux de couverture des collèges et des lycées avec les cellules d'accompagnement	%	7	6	9	9	10	

Le nombre des lycées et des collèges qui incluent des cellules d'escorte activées / le nombre total d'instituts et d'écoles préparatoires) * 100

Les bureaux d'écoute et d'accompagnement des élèves ont été mis en place dans le cadre du programme quadridimensionnel de lutte contre l'échec scolaire et le décrochage scolaire M-4D dans 7 établissements pilotes d'enseignement (préparatoire et secondaire). Cependant, malgré les succès enregistrés dans ce domaine, il existe des difficultés en termes de disponibilité des bureaux, et de ressources humaines afin d'assurer leur bon fonctionnement. Ces cellules seront progressivement généralisées dans le cadre du même programme tout en s'efforçant de surmonter les difficultés précitées.

Objectif Stratégique 3 : Développer la vie scolaire

Présentation du troisième objectif:

Cet objectif vise à développer la vie scolaire et les services dédiés aux élèves, tels que la restauration, le transport et l'hébergement, qui sont susceptibles de réduire certains phénomènes négatifs tels que l'absentéisme, la violence et le décrochage scolaire. Le programme vise à améliorer les services fournis et à élaborer des standards de qualité conformément aux exigences des normes internationales.

Indicateurs du troisième objectif :

Indicateur 3.1. Taux d'encadrement des élèves résidants dans les dortoirs scolaires

Indicateur 3.2. Taux de couverture par les blocs sanitaires fonctionnels dans les internats

Indicateur 3.3. Taux de couverture par les douches fonctionnelles dans les internats

Objectif Stratégique 3 :		Réalisations		Prévisions			
Développer le cadrede	Unité	2020	2021	2022	2023	2024	
vie scolaire		2020	2021	2022	2023	2021	
Indicateur 3.1. Taux							
d'encadrement des	%	10	10	11	11	11	
élèves résidants dans les	/0	10	10	11	11	11	
dortoirs scolaires							
Indicateur 3.2. Taux de							
couverture par les blocs							
sanitaires fonctionnels	%	11	11	11	12	12	
dans les dortoirs							
scolaires							
Indicateur 3.3. Taux de							
couverture par les							
douches fonctionnelles	%	36	36	38	41	41	
dans les dortoirs							
scolaires							

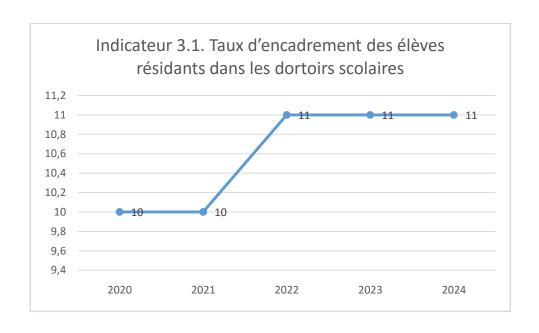
- Indicateur 3.1. Taux d'encadrement des élèves résidants dans les dortoirs scolaires

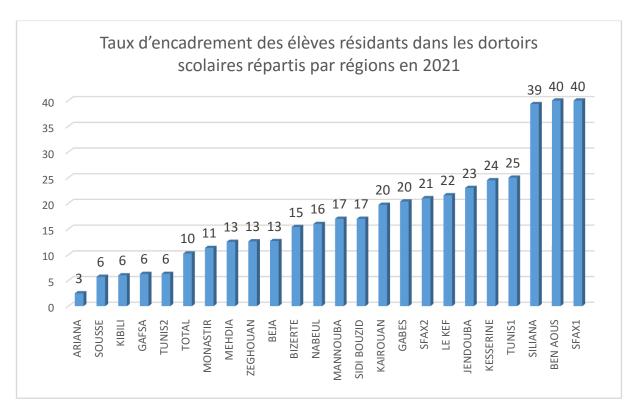
• **Définition** de l'indicateur : Cet indicateur vise à identifier les conditions

Objectif Stratégique 3 :		Réalisations		Prévisions		
Développer le cadrede vie scolaire	Unité	2020	2021	2022	2023	2024
Indicateur 3.1. Taux d'encadrement des élèves résidants dans les dortoirs scolaires	%	10	10	11	11	11

d'encadrement des internats.

Le graphique ci-dessus montre l'évolution du taux nationale d'encadrement des élèves résidants dans les foyers scolaires durant la période comprise entre 2017 et 2021. On peut constater que durant la période comprise entre 2017 et 2019 l'office des œuvres scolaires n'est pas réellement fonctionnel. En 2019, l'indicateur a enregistré un taux d'encadrement estimé à 10 élèves pour chaque valeur, soit le même pourcentage enregistré en 2020. Les responsables de l'office, en coordination avec le responsable du programme, estiment une diminution du taux d'encadrement atteignant 11 élèves par surveillant. Cette baisse s'explique par l'augmentation du nombre d'élèves résidents d'une part, et la non évolution du nombre de surveillants internes du fait de la politique de l'arrêt des recrutements adopté par l'Etat d'autre part.





Le tableau ci-dessus présente la répartition par CRE des taux d'encadrement des internats aux dortoirs au cours de l'année 2021. Il convient de noter que les statistiques disponibles n'incluaient pas Tataouine, Tozeur et Médenine, vu la non disponibilité des données statistiques demandées.

On peut noter que parmi les 23 CRE présentées dans le graphique, seules 5 parmi elles ont enregistré des taux d'encadrement inférieurs à la moyenne nationale, atteignant jusqu'à 3 élèves pour chaque surveillant dans la CRE d'Ariana.

Malgré la bonne performance réalisée par cet indicateur au niveau nationale avec une moyenne de 10 élèves par surveillant ce qui reflète la qualité des services fournis d'une part et sa convergence avec les normes internationales. En remarque éventuellement l'existence d'un taux d'encadrement qui ne dépasse pas 3 élèves par surveillant ce qui reflète une mauvaise répartition des ressources humaines et une disparité sévère et flagrante du taux d'encadrement entre les régions, par ailleurs, elle atteint 40 élèves par surveillant à Ben Arous et à Sfax1.

- Indicateur 3.2. Taux de couverture par les blocs sanitaires

Objectif Stratégique 3		Réalisations		Prévisions		
Développer le adrede vie scolaire	Unité	2020	2021	2022	2023	2024
Indicateur 3.2. Taux de couverture par les blocs sanitaires fonctionnels dans les dortoirs scolaires	%	11	11	11	12	12

fonctionnels dans les dortoirs scolaires

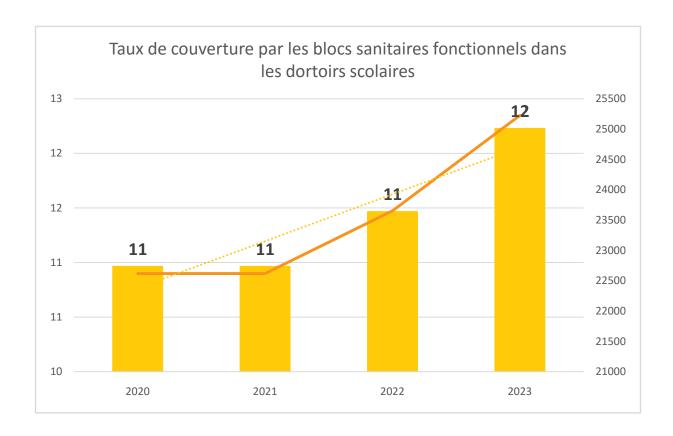
1. Définition de l'indicateur 1.3. :

Cet indicateur vise à mesurer la qualité des services rendus aux élèves internes et leur assurer des blocs sanitaires fonctionnels selon les standards nationaux et internationaux.

Cette procédure adoptée va nous permettre de mettre en place un protocole sanitaire protégeant les élèves des maladies infectieuses et contagieuses.

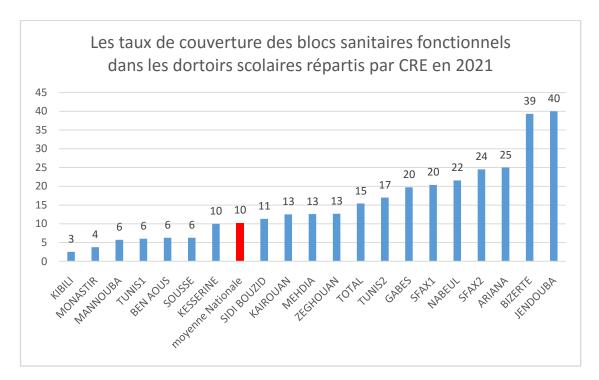
L'indicateur est calculé de la manière suivante :

Nombre des élèves résidents dans les dortoirs scolaires / nombre des blocs sanitaires fonctionnels dans les dortoirs scolaires*100



Le graphique ci-dessus montre l'évolution du taux de couverture par les blocs sanitaires fonctionnels dans les internats durant la période comprise entre 2017 et 2021. En effet, on peut constater que durant cette période et à cause de la non disponibilité des statistiques l'indicateur n'a pas pu être calculé. En 2019, l'indicateur a enregistré un taux de couverture de 11 élèves par bloc sanitaire, soit le même pourcentage enregistré l'année suivante, 2020.

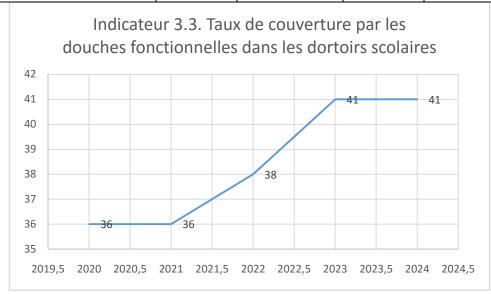
Les responsables de l'office des œuvres scolaires et en collaborant avec les responsables du programme P2, estiment que ce taux va décliner d'ici 2023 en enregistrant un taux de 12 élèves par bloc sanitaire.



Le tableau ci-dessus présente la répartition des taux de couverture par les blocs sanitaires fonctionnels au cours de l'année 2021 répartis par CRE. Il convient de noter que les statistiques disponibles n'incluaient pas Tataouine, Tozeur et Médenine, à cause de la disponibilité des données statistiques requises. On peut noter que sur un total de 23 CRE représentées dans le graphique, 16 CRE seulement ont enregistré des taux supérieurs à la moyenne nationale. Les meilleurs taux enregistrés étaient à Sousse et à Arianna autour de 2 élèves pour chaque bloc sanitaire. Mahdia, Silvana et Kairouan, ont enregistré des taux de couverture supérieurs à la moyenne nationale dépassant le double. Le CRE de Bizerte a enregistré un taux de 30 élèves par bloc sanitaire. Ces chiffres reflètent une grande disparité entre les dortoirs, ce qui affecte d'une manière ou d'une autre, la qualité des services fournis d'une part, et impacte le principe d'égalité et d'équité d'autre part.

Indicateur 3.3. Taux de couverture par les douches fonctionnelles dans les dortoirs scolaires

Objectif Stratégique 3		Réalisations		Prévisions		
: Développer le cadrede vie scolaire	Unité	2020	2021	2022	2023	2024
Indicateur 3.3. Taux de couverture par les douches fonctionnelles dans les dortoirs scolaires	%	36	36	38	41	41



Présentation de l'indicateur 1.3. :

Cet indicateur vise à mesurer la qualité des services rendus aux élèves résidents en assurant la disponibilité des douches fonctionnelles selon les normes standards. Cette procédure adoptée va nous permettre de mettre en place un protocole sanitaire protégeant les élèves des maladies contagieuses

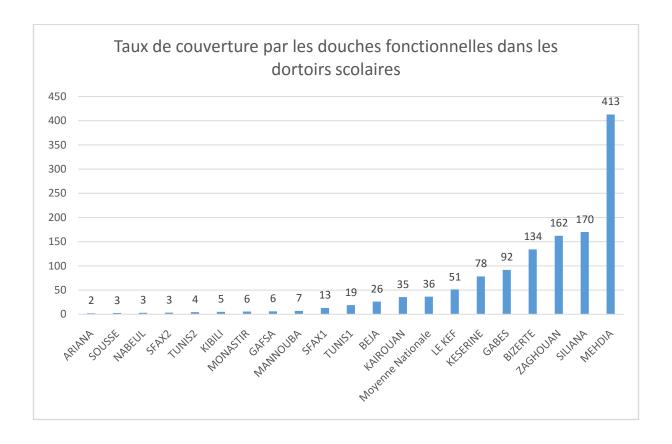
L'indicateur se calcule de la manière suivante :

Nombre d'élèves résidents dans les dortoirs scolaires / nombre de douches fonctionnelles dans les dortoirs scolaires

Analyse de l'évolution des indicateurs :2.3

Le graphique ci-dessus montre l'évolution de la moyenne nationale de la couverture par les douches fonctionnelles dans les dortoirs scolaires au cours de la période entre 2017 et 2021.

Au cours de l'année 2020, l'indicateur a enregistré un taux de couverture de 36 élèves par douches, soit le même pourcentage enregistré l'année suivante, soit 2021. Les responsables du l'office, en coordination avec les responsables du programme P2, s'attendent à ce que ce taux connaîtra une stabilité à Court terme.



Le tableau ci-dessus présente la répartition des taux de couverture en douches fonctionnelles au cours de l'année 2021 réparti entre les CREs. Il convient de noter que les statistiques disponibles n'incluaient pas Tataouine, Tozeur et Médenine, les trois délégués qui n'ont pas fourni les données statistiques requises. On peut noter que sur un total de 23 CRE représentées dans la graphique, 14 CRE ont enregistré des taux de couverture supérieure à la moyenne nationale, atteignant jusqu'à 3 étudiants par douche fonctionnelle, à savoir Sousse, Ariana et Nabeul. Tandis que le reste des CRE, le Kef, Kasserine, Gabes et Zaghouan, ont enregistré des taux de couverture en douche supérieurs à la moyenne nationale et même plus du double, pour atteindre un taux de 413 élèves par « douche » à Mahdia. Ces chiffres reflètent un grand écart dans la disponibilité des douches fonctionnelles dans les différents dortoirs, ce qui affecte, d'une manière ou d'une autre, la qualité des services fournis d'une part, et affecte le principe d'égalité et d'équité d'autre part.

2.1. Présentation des activités et interventions du programme :

1.2.2. Activités du programme :

Les activités du programme P2 se limitent à 4 principales interventions, réparties entre les activités centrales et régionales.

Quant au niveau central, le programme intervient à travers deux activités principales :

- Pilotage du programmeP2: cette activité comprend les crédits alloués pour couvrir les dépenses salariales ,les crédits de fonctionnement du sous-programme central de P2 .
- Développement des infrastructures de P2 : à travers des projets d'infrastructures prévus au niveau central, comprenant des crédits de construction, d'équipement, d'entretien et de maintenance.

Alors que les sous programmes régionaux interviennent à travers deux activités principales :

- Enseignement et Vie Scolaire : Cette activité comprend l'ensemble de la masse salariale de chaque sous-programme et qui englobe principalement les salaires des enseignants affectés dans les collèges et lycées qui appartiennent à ce programme. En plus cette activité est constituée des dépenses liées au fonctionnement de l'unité opérationnelle régionale et les dépenses d'interventions, notamment celles liées au développement de la vie scolaire.

Dans ce cadre, il convient de noter que les budgets de fonctionnement des établissements scolaires sont programmés et suivis de manière centralisée et sous la supervision des CRE.

- Développement des infrastructures : à travers des projets d'aménagement, d'extension, de construction et d'équipement. Il faut distinguer ici entre deux types de dépenses. Les dépenses transférées aux conseils régionaux et les dépenses déléguées aux budget des CRE.

Le tableau ci-dessous montre une concrétisation du rapprochement entre l'aspect performance qui se manifestent à travers les objectifs stratégiques prévus et leurs indicateurs d'une part, et l'ensemble des activités et interventions budgétisés et non budgétisés.

Tableau 6 : Bilan des activités et interventions du programme d'enseignement préparatoire et secondaire :

Programme	Objectifs	Indicateurs	Prévisions des indicateurs 2022	Leviers d'actions	Activités	Prévisions 2022
Programme du cy		Indicateur 1-1: Pourcentage des apprenants et des apprenantes ayant une moyenne de 10 ou plus à l'examen du baccalauréat	45	Identifier les normes et des critères réglementant diverses professions et emplois liés à P2		
vcle préparatoires	Pourcentage des apprenants et ap ayant une moye et plus dans l'Examen du bac Pourcentage des apprenants et ap ayant une moye et plus dans l'Examen du bac Pourcentage des apprenants et ap ayant une moye et plus dans l'Examen du bac Pourcentage des apprenants et ap ayant une moye et plus dans l'Examen du bac Pourcentage des apprenants et ap ayant une moye et plus dans l'Examen du bac Pourcentage des apprenants et ap ayant une moye et plus dans l'Examen du bac Pourcentage des apprenants et ap ayant une moye et plus dans l'Examen du bac Pourcentage des apprenants et ap ayant une moye et plus dans l'Examen du bac propriété des apprenants et ap ayant une moye et plus dans l'Examen du bac propriété des apprenants et ap ayant une moye et plus dans l'Examen du bac propriété des apprenants et ap ayant une moye et plus dans l'Examen du bac propriété des apprenants et ap ayant une moye et plus dans l'Examen du bac propriété des apprenants et ap ayant une moye et plus dans l'Examen de l'E		65	2. Définir le cadre méthodologique de référence pour l'élaboration des programmes scolaires et assurer leur mise en œuvre.	de référence n des laires et assurer	
et enseigneme	des apprenants et des apprenants et des act soci les 2. déé élè	1. Pourcentage d'élèves qui pratiquent les activités culturelles, sociales ou sportives dans les collèges et les lycées.	8	3. Introduire des innovations dans les domaines pédagogiques, des méthodes et techniques d'enseignement,		
nt secondaii		2. Le taux d'auto- décrochage scolaire des élèves aux collèges et lycées	4.2	4. Développer des programmes scolaires pour les deux cycles d'enseignement et pour les catégories à spécifiques ;		
<u>ૈ</u>		3. Pourcentage des établissements ayant un	6	Formation des directeurs et des superviseurs d'établissement		

bureau fonctionnel d'écoute et de conseil des élèves		scolaire	
		Assister les établissements scolaires à faibles rendements	
Indicateur 3.1. Taux d'encadrement des élèves résidants dans internats	11	Développer les caractéristiques des manuels et des livres scolaires	
Indicateur 3.2. Taux de couverture par les blocs sanitaires fonctionnels dans les internats	11	Développer les mécanismes et les outils de l'orientation scolaire	
Indicateur 3.3. Taux de couverture par les douches fonctionnelles dans les	38	3. Mener des études et des enquêtes auprès des élèves, des enseignants et sur les conditions	
internats		d'apprentissage, 4. Concevoir, planifier et organiser des programmes de formation continue et de	
		formation continue et de recyclage pour le personnel de l'enseignement préparatoire et secondaire, et suivre la mise en	
		œuvre des programmes de formation continue et de mise à niveau du personnel de	
		l'enseignement préparatoire et secondaire.	

Objectif stratégique 2 : Lutter contre la violence et le décrochage scolaire	Indicateur 3.1. Taux d'encadrement des élèves résidants dans les dortoirs scolaires Indicateur 3.2. Taux de couverture par les blocs sanitaires fonctionnels dans les dortoirs scolaires Indicateur 3.3. Taux de couverture par les douches fonctionnelles dans les dortoirs scolaires Indicateur 3.1. Taux d'encadrement des élèves résidants dans les dortoirs scolaires	5. Collecte et analyse des indicateurs liés à chaque objectif selon une approche participative 6. Suivi des travaux des commissions techniques chargées de proposer des programmes pédagogiques pour les cycles préparatoire et secondaire, Mettre en place et suivre le rythme scolaire pour les élèves et les enseignants	infrastructures	91039000
	Indicateur 3.2. Taux de couverture par les blocs sanitaires fonctionnels dans les dortoirs scolaires	Mettre en place et suivre le Projet M4D.	Enseignement et vie scolaire	3505390000
	Indicateur 3.3. Taux de couverture par les douches fonctionnelles dans les dortoirs scolaires	Mettre en place et suivre Projet d'école de la deuxième chance	Gestion desétablissements	

	Indicateur 3.1. Taux		Office desœuvres	
	d'encadrement des élèves		scolaires en	
Ohioatif	résidants dans les dortoirs		collaboration	
Objectif	scolaires		avec P2	
Stratégique 3 :	Indicateur 3.2. Taux de			
Développer	couverture par les blocs			
le cadre de	sanitaires fonctionnels			
	dans les dortoirs scolaires			
vie scolaires	Indicateur 3.3. Taux de			
scorance	couverture par les douches			
	fonctionnelles dans les			
	dortoirs scolaires			

3- Cadre de dépenses à moyen terme 2022-2024 de P2 :

Les dépenses du cycle préparatoire et du programme de l'enseignement secondaire pour l'année 2022 ont été fixées à 3 678 259 MD, sans tenir compte des ressources propres, contre 3739 139 MD en 2021, répartis comme suit :

Tableau 7 : Cadre de dépenses à moyen terme (2022-2024)
Répartition par nature de dépenses (crédits de paiement)

	Réalisation	LF	Prévisions	Prévisions	Prévisions
	2020	2021	2022	2023	2024
Dépensesde rémunérations	3410139	3534567	3505390	3578542	3703896
Dépensesde fonctionnement	83086	79326	94591	96565	99948
Dépensesd'interventions	401	401	401	409	424
Dépensesd'investissement	109570	124844	91039	92939	96194
Dépensesdes opérations financières	0			0	0
Total (Sans lesressources propres des établissements)	0	3739139	3678259	3755019	3886554
Total (Avec lesressources propres des établissements)	3772337	3751379	3691421	3768456	3900462

P9:Pilotage et appui

Chef de programme : Mr Hedi Hamdaoui, Secrétaire général du ministère de l'éducation

Date de nomination : Arrêté du Ministre de l'éducation du 12 Mars 2021

1-Présentation du programme et de sa stratégie :

Ce programme est défini conformément au décret n°2238 de 2014 du 24 juin 2014 fixant la liste des programmes des ministères pilotes de la première vague, concernés par la gestion du budget de l'Etat par objectifs. L'article 5 du décret précité, stipule que ce programme comprend le reste des directions Générales, les structures centrales et les établissements sous-tutelle du Ministère de l'Éducation qui n'interviennent pas directement avec les programmes opérationnels mais qui apportent aide et appui pour réaliser leurs objectifs fixés. Concrètement, il est question d'apporter des prestations spécialisées et d'appuyer techniquement tous les programmes de manière à permettre une meilleure élaboration et exécution du budget.

Le pilotage de ce programme au sein du Ministère de l'éducation est confié au Secrétaire Général, compte tenu de sa supervision des structures techniques du Ministère. Cette approche met l'accent sur le rôle du responsable de programme dans le suivi, l'évaluation et la supervision à moyen et long terme. Il peut faire appel aux structures et établissements professionnels ayant un savoir-faire spécifique sous forme de "soutien" à l'instar des directions générales des affaires financières, juridiques, de la Coopération internationale. Il est également possible d'offrir des prestations du Centre International de Formation du des Formateurs et de Renouvellement Pédagogique ou le Centre National des Technologies de l'Education ou le Centre National de Formation et de Développement des Compétences ...

Le terme « appui » qui est adopté dans l'intitulé du programme de pilotage et appui, doit intégrer non seulement les fonctions de soutien mais aussi de prestation de services. Le responsable de programme, en coordination avec toutes les structures mentionnées, a toutes les prérogatives pour fixer ses objectifs et définir les indicateurs et en assurer les conditions de réussite.

Par ailleurs, le programme de pilotage et d'appui joue un rôle très important dans la cartographie de toutes les missions. Comme il intervient dans toutes les missions et pour motif d'harmonisation et de compréhension, il lui est toujours attribué le numéro 9. Le choix du chiffre 9 s'explique par le fait que chaque mission ne peut pas dépasser 09 programmes au maximum.

De même l'importance du programme pilotage et d'appui réside dans le double rôle joué par son responsable, car il est :

- un responsable de programme indépendant et autonome fixant des orientations et des priorités qui se traduisent par des objectifs et qui se mesurent par des indicateurs qui concernent un ensemble d'activités ayant chacune un budget spécifique;
- un responsable de programme qui accompagne les autres programmes dans l'élaboration de leurs objectifs et l'exécution leurs budgets compte tenu de sa

supervision directe des Directions Générales à compétences horizontales et des institutions sous-tutelle dans le cadre du « dialogue de gestion ».

1-1 Présentation de la stratégie du Programme :

Le Programme Pilotage et Appui jouit d'un rôle directionnel consistant à contrôler et coordonner entre les différentes structures et services de la mission, assurer les aspects administratifs, juridiques et réglementaires de la mission, rationaliser la gestion des ressources humaines, renforcer la fonction de conception, de suivi et d'évaluation de la mission, la gouvernance des dépenses publiques, le renforcement du dialogue de gestion entre les différents niveaux, le développement du système d'information de la mission dans le cadre de l'accès à l'information, la digitalisation de l'administration et la gouvernanceouverte.

1-2 Cadre Général du Programme :

Le programme veille à respecter stratégiquement les engagements internationaux de l'Etat tunisien comme la convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes qui a été adoptée le 18 décembre 1979 par l'Assemblée générale des Nations unies (CEDAW), ainsi que pour les Objectifs de développement durable (ODD).

Pour les objectifs de développement durable Agenda 2030, le programme Pilotage et Appui adopte fortement l'ODD5 « réaliser l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles ».

Et c'est ce qui a été concrétisé en Tunisie par la Loi n° 2019-15 du 13 février 2019 portant Loi Organique du Budget, surtout dans son article 18 qui stipule : « Le chef de programme veille à la préparation du budget suivant des

objectifs et des indicateurs garantissant l'équité et l'égalité des chances entre les hommes et les femmes et d'une manière générale entre les différentes catégories sociales, sans discrimination, et qui feront l'objet d'une évaluation sur cette base. »

Le programme suit également le plan d'action national pour intégrer et institutionnaliser les efforts visant à éliminer toutes les formes de discrimination fondée sur le sexe.

Les principaux objectifs stratégiques du programme sont les suivants :

- Améliorer la gouvernance de la mission et ses programmes.
- Optimiser la gestion des ressources de la mission,
- Garantir la soutenabilité du budget et optimiser la gestion des ressources financières afin d'améliorer l'efficacité du programme de pilotage et d'appui.

2-1 : Diagnostique de l'état du programme :

Ce qui est convenu dans l'évaluation de la performance du système éducatif, c'est qu'il existe des problèmes au niveau de la gouvernance du secteur.

a- Les principaux points forts : Les principaux points forts enregistrés pour le programme pilotage et l'appui sont :

- L'existence d'une infrastructure organisationnelle, structurelle et législative capable de répondre aux exigences et de surmonter les défis soulevés lors du pilotage et de la gestion du système éducatif (forte représentation régionale (commissariats), équipements, et de communication, textes et lois organisant le secteur...)
- Soutien de la décentralisation en accordant aux commissariats régionaux de l'éducation une autonomie administrative et financière et davantage de pouvoirs, notamment dans le domaine pédagogique, et le suivi des projets

éducatifs, notamment à travers la promulgation du décret n° 2010-2205 du 6 septembre 2010, relatif à l'organisation administrative et financière, du contenu et des modalités de gestion des commissariats régionaux de l'éducation.

b- Les principaux points faibles :

- L'ampleur et la complexité de l'organigramme.
- Faible interdépendance et absence de coordination entre les niveaux local, régional et central.
- Absence d'un système d'information intégré pour le pilotage, le soutien et l'évaluation.
- L'absence d'un manuel de procédures opérationnel définissant et répartissant les tâches et les responsabilités aux niveaux central, régional et local.
- Faiblesse du taux d'encadrement et manque de ressources humaines compétentes aux niveaux régional et local.
- Absence de mécanismes d'audit et de contrôle internes.
- Limites des ressources propres des établissements

c- Les opportunités et les défis :

- Réduire la centralisation de la prise de décision, revoir l'organigramme de l'administration centrale et des commissariats régionaux, réduire la bureaucratie, surtout que la décentralisation et de déconcentration sont des principes constitutionnels.
- Développer les relations avec l'environnement externe et soutenir le partenariat avec la société civile.

- La finalisation des projets régionaux clairement défini et maîtrisant les besoins dans différents domaines (ressources humaines, équipements, bâtiments...) selon la spécificité de la région et en harmonie avec les objectifs nationaux de l'éducation.
- Soutenir le budget des établissements éducatifs.
- Développer la législation nécessaire pour faire du secteur privé un contributeur au développement de la performance des établissements éducatifs tout en préservant leur indépendance.
- Améliorer les ressources propres des établissements (produits agricoles, produits d'ateliers, location des espaces, activités, projets culturels, sportifs...)
- Développer la culture de la planification locale : mise en œuvre des conseils d'établissements, et implication des acteurs au niveau local.
- Des mécanismes de gouvernance qui garantissent la transparence, l'audit et la responsabilité.
- Désignation du cadre administratif pour la direction, le fonctionnement et l'encadrement : révision des normes de recrutement, garantir la formation continue, l'encadrement et le développement des statuts des personnels.
- Création de spécialités universitaires spécialisées dans la formation des cadres de direction.
- Renforcement du cadre administratif dans les écoles primaires.

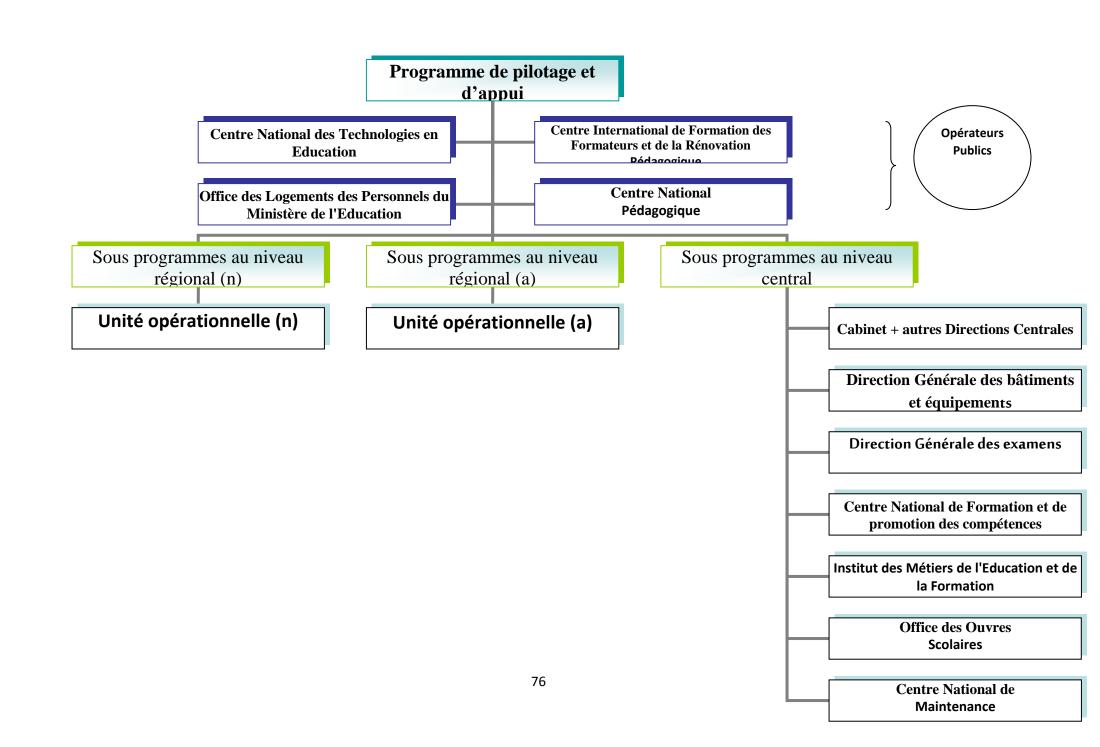
d- Les priorités du programme :

Intégration des technologies de la communication dans le système éducatif

- Entretien des établissements éducatifs, entretien et maintenance des équipements scientifiques, pédagogiques et informatiques
- Rattacher les collèges et les lycées au système de gestion du budget de l'Etat « ADEB »
- Rationalisation des dépenses et réduction des dettes,
- Fournir un cadre pédagogique qualifié et spécialisé et limiter les formes de travail précaire

1-3 Cartographie du Programme :

La cartographie du programme de pilotage et d'appui se présente comme suit :



2-Objectifs et indicateurs de performance du programme

2-1- Présentation des objectifs et indicateurs de performance :

2-1-1 L'objectif premier : 9.1 Améliorer la gouvernance de la mission **Présentation de l'objectif :**

Le concept de gouvernance étant multidimensionnel, il s'agit d'un ensemble de dispositions, de textes législatifs et réglementaires, de normes qui régissent le fonctionnement de la mission. Ainsi, il lui incombe de définir les rapports entre les différents intervenants de la mission ou toute partie ayant intérêt avec elle. Ceci a nécessité sa déclinaison en axes et domaines spécifiques afin de fixer des objectifs et de pouvoir les suivre avec des objectifs spécifiques.

Présentation des indicateurs de performance :

 Indicateur 9-1-1 Taux annuel des réalisations des décisions du comité de pilotage et de suivi des projets

□ □ Présentation de l'indicateur

Le ministère de l'éducation est considéré comme l'un des ministères pilote qui a adopté le dispositif de la gestion budgétaire par objectif de manière à cumuler d'un côté, la gestion budgétaire sur la base des programmes et de l'autre coté la gestion publique fondée sur les résultats. Ceci étant dans le but d'améliorer l'efficience et l'efficacité des interventions publiques et d'appuyer la transparence et la culture de responsabilité.

Par ailleurs, eu égard l'importance des projets publics de par leur taille, leur cout, leur durée, leur répercussion sur le climat social et économique, le ministère s'emploie à suivre l'exécution et l'état d'avancement de ces projets par rapport aux objectifs fixés.

De ce fait, la création d'un comité de pilotage chargé suivre la réalisation des projets est de nature à contribuer à diagnostiquer tous les obstacles financiers, structurels, procédurales, ...

Toutefois, les projets du ministère se caractérisent par la multiplicité des intervenants qui pourraient être dans le cadre de partenariat avec :

- Le secteur privé,
- Les bailleurs de fonds,
- les organisations d'appui,

Dans ce contexte, le comité de pilotage veille à préparer des rapports périodiques quantitatifs et qualitatifs et à publier des recommandations pour aider à la prise des décisions. Et ce dans le but d'une bonne gouvernance des projets publics d'une part, et d'une priorisation conformément aux orientations stratégiques d'autre part.

Réalisations et estimations de l'indicateur :

Objectif 9-1 : Améliorer la	Unité	Réalisé	LF	Es	timatio	ıs
gouvernance de la		2020	2021	2022	2023	2024
Mission						
Indicateur 9-1-1: taux annuel des						
réalisations des décisions du comité de	%	-	75	100	100	100
pilotage et de suivi des projets						

Analyse des estimations de l'indicateur pour les trois années à venir :

Pour les trois prochaines années, le responsable du programme s'attache à la bonne gouvernance des projets publics et à mettre en place une politique de suivi et d'évaluation périodiques en veillant à ce que le comité de pilotage se réunisse dans ses délais pour accélérer le rythme de réalisation des projets, diagnostiquer les plus importants obstacles organisationnels, matériels ou humains, et formuler les recommandations nécessaires à cet effet.

On a aussi entamé à la mise en place d'une application de suivi des projets aux niveaux central, régional et local, ce qui contribue à la possibilité de prendre des décisions en temps réel et assure ainsi la crédibilité de la mission vis-à-vis des fournisseurs, entrepreneurs et donateurs étrangers.

■ Indicateur 9-1-2 Taux d'accès à l'information

☐ Présentation de l'indicateur

Cet indicateur vise à connaître le taux d'accès à l'information dans le cadre de la recherche du respect des exigences de la loi fondamentale n° 2016-22 du 24 mars 2016. Son premier chapitre précise que le droit de toute personne physique ou morale d'accéder à l'information doit être garanti.

La sélection du responsable du programme pour cet indicateur vise principalement à :

- Respecter les exigences légales et à promouvoir le principe de transparence, notamment en ce qui concerne la gestion du service public,
- Améliorer la qualité du service public et renforcer la confiance dans les structures régies par les dispositions de la présente loi,
- Soutenir la participation du public à la définition des politiques publiques, suivre leur mise en œuvre et les évaluer,
- Soutenir la recherche scientifique.

Réalisations et estimations de l'indicateur :

Objectif 9-1 : Améliorer la gouvernance	Unité	Réalisé	LF	Estimations		
de la Mission		2020	2021	2022	2023	2024
Indicateur 9-1-2:	%	32.5	100	80	90	90
Taux d'accès à l'information		32.3	100	80	90	90

Analyse des estimations de l'indicateur pour les trois années à venir :

Le responsable du programme cherche à augmenter le pourcentage atteint pour l'indicateur, qui est considéré comme relativement inférieur aux attentes, à partir de l'année 2021 un plan d'actions a été élaboré pour définir une stratégie d'accès à l'information, déterminer les indicateurs y afférents dans le cadre d'une approche participative, et compléter la liste des données à publier de manière proactive.

Ainsi la mission a préparé et publié un guide d'accès à l'information (http://www.edunet.tn/acces_document/guide_acces.pdf).par ailleurs, Un réseau de communication interne est installé dans diverses structures ce qui permet de communiquer avec le responsable de l'accès à l'information afin de faciliter la diffusion automatique des informations sur le site Internet du ministère et de répondre aux demandes des citoyens ou autres vis à vis .

Malgré l'organisation de plusieurs campagnes au sein de la mission d'éducation pour inciter à la diffusion proactive de l'information et à la réponse des demandeurs d'accès à l'information, il a été constaté le non-respect des délais dans traitement des demandes par les structures.

Outre la lenteur à alimenter le site web avec les informations produites par les structures administratives, il a été enregistré difficultés liées à la réponse aux demandes d'accès à l'information concernant les copies d'examens nationaux. Le programme Pilotage et Appui cherchera à organiser le processus d'accès en coordination avec la Direction générale des examens.

Elle s'attachera également à développer davantage la diffusion de l'information sur le site Internet de la mission, ainsi qu'à accélérer les réponses aux demandes d'accès à l'information, notamment en organisant des journées d'études au profit des agents concernés pour mieux connaître l'aspect juridique des demandes d'accès à l'informations.

Indicateur 9-1-3 Taux des femmes nommées dans des hauts postes fonctionnels :

☐ Présentation de l'indicateur

le responsable du programme a opté pour cet indicateur dans le cadre des engagements nationaux et internationaux de la mission de l'éducation et la consécration des objectifs de développement durable, en particulier son cinquième objectif, qui est d'atteindre l'égalité des sexes et l'autonomisation de toutes les femmes et filles, et et pour mettre en œuvre le décret relatif au Conseil des pairs n° 626 du 25 mai 2016, notamment son article 9, qui confie à ce Conseil le suivi de la nomination des femmes dans les postes fonctionnels au niveau des ministères et propose des mesures pour soutenir l'égalité femmes-hommes au niveau de nomination, promotion, formation et accompagnement,

Réalisations et estimations de l'indicateur :

Objectif 9-1 : Améliorer la	Unité	Réalisé	LF	Estimati	ons	
gouvernance de la		2020	2021	2022	2023	2024
Mission						
Indicateur 9-1-3 : Taux des						
femmes nommées dans des	%	17.4	40	45	47.5	50
hauts postes fonctionnels						

Analyse des estimations de l'indicateur pour les trois années à venir :

Cet indicateur vise à consolider et pérenniser le principe d'égalité des chances. A cet effet, un mécanisme de concours a été adopté pour la nomination dans les postes fonctionnels dès le début de 2021 afin d'assurer la transparence et lutter contre toute forme de favoritisme et de népotisme, et octroyer à tous les fonctionnaires les mêmes chances, sans exclusion en raison du sexe, et en adoptant le critère de mérite selon les performances, ce qui permettrait d'établir l'égalité entre et les hommes les femmes et d'augmenter ainsi le pourcentage de l'indicateur estimé pour les années à venir.

2-1-2 Deuxième objectif 9-2 : Optimiser la gestion des ressources humaines, tout en assurant l'adéquation des compétences aux besoins

☐ Présentation de l'objectif :

Il semble clair que le système éducatif souffre de plusieurs insuffisances et lacunes particulièrement au niveau des ressources humaines, et ce dès l'opération de recrutement jusqu'à la formation continue et l'accompagnement. C'est dans ce cadre que cet objectif est inscrit dans le programme de pilotage et d'appui.

En effet cet objectif vise à :

- Améliorer la gestion des ressources humaines du système éducatif,
- Développer et renforcer les compétences du personnel,
- Assurer la soutenabilité du budget et optimiser la gestion des moyens financiers de la mission tout en améliorant l'efficience du programme pilotage et appui.

Ainsi le programme veillera à travers les établissements de formation sous tutelle du ministère (Le centre national de formation des formateurs en éducation, les instituts des métiers d'éducation et de formation, les centres régionaux de formation continue...) à répondre aux besoins en formation des ressources humaines du personnel de l'éducation selon leurs diverses catégories et fonctions.

Présentation des indicateurs de performance

Indicateur 9-2-1 Ecart entre les prévisions et les réalisations de la masse salariale

Présentation de l'indicateur :

Cet indicateur s'inscrit dans le cadre des orientations générales de l'Etat en ce qui concerne les finances publiques et ce afin de :

- Diminuer les dépenses de gestion au profit du budget de développement,
- Renforcer les principes de la bonne gouvernance,
- Stimuler les investissements et le développement régional dans les zones rurales,
- Préserver les équilibres financiers.

Cet indicateur a connu une augmentation malgré la politique d'austérité suivie par le gouvernement notamment la réduction des dépenses relatives à la masse salariale.

Dans ce contexte, certaines mesures ont été prises et prévues par la circulaire relative à l'élaboration du budget de l'année 2022, on cite principalement :

- Application des accords sectoriels avec les partenaires sociaux
- Absence de nouveaux recrutements pour l'année 2022 à l'exception de certaines spécialités jugées sensibles et fortement prioritaires,

- le non recours au remplacement du personnel partant ou autres postes vacants
- Maitriser davantage et rationaliser la prime de rendement attribuée et l'indexer au rendement sans dépasser le plafond de 80%,
- le non recours à payer les heures supplémentaires en se contentant du repos compensateur de remplacement, sauf pour quelques corps spécifiques

Réalisations et estimations de l'indicateur :

Objectif 9-2 : Optimiser la	Unité	Réalisé	LF	Estimations		
gestion des ressources		2020	2021	2022	2023	2024
humaines, tout en assurant						
l'adéquation des						
compétences aux besoins						
Indicateur 9-2-1 : Ecart						
entre les prévisions et les	%	0.025	0.020	0.015	0.015	0.010
réalisations de la masse	70	0.023	0.020	0.013	0.013	0.010
salariale						

Analyse des estimations de l'indicateur pour les trois années à venir :

A travers cet indicateur, le chef de programme vise pour les trois prochaines années à maîtriser la masse des salaires et à réduire au maximum les transferts, par une plus grande rigueur dans les estimations de crédits de rémunérations et l'adoption d'un mécanisme de réemploi pour répondre aux besoins et un examen plus minutieux de la façon d'attribuer des heures supplémentaires afin de rationaliser la gestion des dépenses publiques.

Indicateur 9-2-2 taux de réalisation du plan de formation

☐ Présentation de l'indicateur :

Cet indicateur vise à déterminer la capacité de la mission à répondre aux besoins en formation du personnel selon les régions, les corps professionnels et les besoins réels de formation.

D'autant plus que l'investissement dans les ressources humaines contribuerait à augmenter la performance des agents. L'indicateur permet de connaître le pourcentage de salariés ayant bénéficié de formations au cours de l'année par rapport au nombre total de salariés de la mission qui est à l'environ de 208 402 agent.

Par ailleurs la mission prépare un plan annuel de formation en coordination avec les différents services concernés conformément aux besoins des trois programmes, et selon une approche participative afin d'atteindre les objectifs prévus.

En outre, cet indicateur révèle la capacité de la mission à exécuter le plan de formation, d'un autre coté il permet d'évaluer la bonne prévision des crédits

alloués au titre de la formation ainsi que leur bonne utilisation de façon à éviter les écarts.

Pour plus d'efficacité dans le travail du Ministère et afin de rationaliser la gouvernance, plusieurs taches communes entre différentes administrations et intervenants ont été rassemblées au sein d'une structure unique. Cette structure prend en charge ces missions et agit sous-tutelle du Ministère de l'Éducation. Ainsi, les fonctions relatives à la formation, au développement des compétences, à la maintenance et à la restauration ont été confiées à une institution administrative publique, à savoir :

☐ Le Centre National de Formation et de Développement des Compétences

Le centre a été créé en vertu du décret gouvernemental n° 2019-265 du 6 mars 2019 portant création du Centre National de Formation et de Développement des Compétences et fixation de son organisation administrative, financière et scientifique et de son mode de gestion.

Le centre est chargé de la préparation et la mise en œuvre de programmes de formation au profit des acteurs du domaine éducatif ainsi que la préparation d'études et de recherches dans son domaine de compétence. Il est chargé particulièrement de :

- préparer le plan de formation en coordination avec les chefs de programmes au Ministère ;
- élaboration de référentiels pour les différents métiers et fonctions liés à l'éducation en vue de les adopter dans la préparation des programmes de formation continue et de développement des compétences ;
- mettre en place un mécanisme de suivi permanant de l'évolution des métiers de l'enseignement et de gestion pour déterminer les besoins de formation qui en résultent et leur prise en compte dans les programmes ;
- la formation continue et le développement des compétences ;
- concevoir, planifier et organiser des programmes de formation continue et de développement de compétences des agents du Ministère de l'Éducation ;
- Assurer un suivi des sessions de formations continues et de développement des compétences ;
- organiser des séminaires et des journées d'étude au profit des agents du Ministère de l'Éducation et des institutions sous sa tutelle :
- Mettre à jour régulière des approches et des méthodes de formation continue ;
- Préparer les références pédagogiques, les ouvrages et les dossiers de travaux pratiques nécessaires à l'enseignement et à la formation ;
- Elargir les parcours de formation pour le personnel du Ministère de l'Éducation et garantir la conformité des compétences acquises avec les rôles qui leur sont confiés,
- Développer la coopération et le partenariat avec des centres similaires **Réalisations et estimations de l'indicateur :**

Objectif 9-2 : Optimiser la	Unité	Réalisé	LF	Estima	tions	
gestion des ressources		2020	2021	2022	2023	2024
humaines, tout en assurant						
l'adéquation des compétences						
aux besoins						
Indicateur 9-2-2 : taux de	%	17	50	55	80	90
réalisation du plan de formation	70	4/	30	33	80	70

Analyse des estimations de l'indicateur pour les trois années à venir :

En raison de l'échec de l'achèvement du plan de formation au cours de l'année 2020 à la suite des répercussions du Covid- 19, le programme a adopté la méthode de formation à distance, surtout après que cette tendance a été institutionnalisée et codifiée selon un décret gouvernemental n ° 2020-153, concernant les mesures exceptionnelles du travail des agents de l'Etat.

La circulaire de la Présidence du Gouvernement du 07 août 2020 et relative à l'exécution du plan annuel de formation, qui a souligné l'importance de diversifier les modalités de mise en œuvre des activités de formation en incluant des activités présentielles et à distance et des activités combinant les deux modalités, au sein du cadre d'une bonne utilisation des technologies modernes.

Un comité a également été créé pour étudier la possibilité de revoir l'organigramme des établissements de formation dans le cadre d'une plus grande flexibilité dans le management administratif et financier et la gouvernance du processus de formation, dans la conception et dans la mise en œuvre, ce qui explique les estimations ambitieuses et optimistes à moyen terme pour l'indicateur de performance 9-2-2.

2 1-3 Troisièmes objectif : 9-3 : Assurer la soutenabilité du budget et optimiser la gestion des moyens financiers de la mission tout en améliorant l'efficience du programme pilotage et appui.

Présentation de l'objectif:

Les finances publiques ont connu plusieurs réformes en Tunisie dont principalement la mise en place du dispositif de la gestion du budget par objectif, par souci de rationaliser les dépenses publiques, les orienter vers les actions prioritaires des missions et des politiques publiques.

Par ailleurs, la circulaire relative à l'élaboration du budget a mis l'accent sur la nécessité de :

- rationaliser les dépenses de fonctionnement,
- donner la priorité pour le rééchelonnement des dettes,
- prévoir un plan de maitrise des dépenses publiques (moyens de transport, réceptions, missions à l'étranger, énergie.).

C'est dans ce cadre que s'inscrit cet objectif qui consiste à rassurer une bonne allocation des ressources financières et une répartition rationnelle avec une capacité à exécuter le budget prévu. En outre les indicateurs vont permettre d'anticiper les difficultés et obstacles rencontrés dans l'exécution du budget et de prendre les mesures adéquates pour atteindre les objectifs.

☐ Présentation des indicateurs de performances :

Indicateur9-3-1 : Ecart entre les prévisions et les réalisations du budget. □ Présentation de l'indicateur :

Cet indicateur s'inscrit dans le cadre des orientations générales de l'Etat pour ce qui concerne les finances publiques et ce afin de diminuer les dépenses de gestion au profit du budget de développement, de renforcer les principes de la bonne gouvernance, de stimuler les investissements et le développement régional dans les zones rurales. Ainsi, tous ces facteurs contribuent à préserver les équilibres financiers en fin d'année.

Réalisations et estimations de l'indicateur :

Objectif 9-3 : Assurer la	Unité	Réalisé	LF	Estimati	ons	
soutenabilité du budget et		2020	2021	2022	2023	2024
optimiser la gestion des						
moyens financiers de la						
mission tout en améliorant						
l'efficience du programme						
pilotage et appui						
Indicateur 9-3-1 : Ecart	%	0.32	0.32	0.3	0.28	0.26
entre les prévisions et les						
réalisations du budget						

Analyse des estimations de l'indicateur pour les trois années à venir :

Le chef de programme cherche à s'assurer de la bonne exécution du budget afin d'éviter le manque de crédits ou les excédents aux niveaux central et régional, en veillant à préparer des rapports périodiques de suivi de l'exécution du budget et animer le dialogue de gestion entre les niveaux central et régionaux pour identifier les problèmes de gestion et les résoudre à temps.

☐ ☐ Indicateur 9-3-2 : taux des crédits alloués au programme du pilotage et appui

Cet indicateur reflète l'efficacité des dépenses de fonctionnement entre autre le volet logistique (les achats, économie d'énergie...), il vise à déterminer le coût d'un agent public en comparaison avec les crédits alloués au programme de pilotage et d'appui (dépenses de fonctionnement) pour tous les programmes (primaire, secondaire et pilotage et appui) au niveau central et régional.

Réalisations et estimations de l'indicateur :

Objectif 9-3 : Assurer la	Unité	Réalisé	LF	Estimation	ons	
soutenabilité du budget et		2020	2021	2022	2023	2024
optimiser la gestion des						
moyens financiers de la						
mission tout en améliorant						
l'efficience du programme						
pilotage et appui						
Indicateur 9-3-2 : taux des						
crédits alloués au	%	9.03	8.88	10.33	10.75	11
programme du pilotage et	70	9.03	0.00	10.55	10.73	11
appui						

Analyse des estimations de l'indicateur pour les trois années à venir :

Cet indicateur éclaircit l'effort consenti afin d'augmenter et de renforcer les crédits de Pilotage et d'Appui.

☐ ☐ Indicateur 9-3-3 : cout des dépenses de fonctionnement par agent.

Cet indicateur reflète l'efficacité des dépenses de fonctionnement entre autre le volet logistique (les achats, économie d'énergie...), il vise à déterminer le cout d'un agent public en comparaison avec les crédits alloués au programme de pilotage et d'appui (dépenses de fonctionnement) pour tous les programmes (primaire, secondaire et pilotage et appui) au niveau central et régional, sachant que le nombre des agents du ministère est 208402.

Réalisations et estimations de l'indicateur :

Realisations et estimations de l'indicateur.							
Objectif 9-3 : Assurer la	Unité	Réalisé	LF	Estimation	ons		
soutenabilité du budget et		2020	2021	2022	2023	2024	
optimiser la gestion des							
moyens financiers de la							
mission tout en améliorant							
l'efficience du programme							
pilotage et appui							
Indicateur 9-3-3 : coût des	Dinar						
dépenses de	Tunisien	924	988	923	850	830	
fonctionnement par agent	1 uilisieli						

Analyse des estimations de l'indicateur pour les trois années à venir :

Le responsable du programme cherche à rationaliser les dépenses de gestion et à réduire le coût de l'agent public pour les années à venir. Un certain nombre de mesures ont été prises à cet effet, telle que la réduction de la paperasse qui

représentait auparavant un pourcentage important des dépenses de fonctionnement.

A la fin de l'année 2020, le système de gestion du courrier électronique "Elissah" a été mis en place, ce qui a permis d'assurer l'interaction immatérielle entre les structures administratives en ce qui concerne les différentescorrespondances, quels que soient leur forme, contenant, date ou destination, et s'ils sont internes ou externes, ou par e-mail ou fax. Ainsi, ce système permet l'efficacité, l'efficience et la réduction des délais d'accès aux dossiers.

De plus, le programme vise à limiter les dépenses de transport du cadre pédagogique et à rationaliser les frais de déplacement, surtout à l'occasion des activités de formation.

. Un effort de rationalisation de la consommation d'énergie est également remarquable notamment suite à la généralisation de la carte intelligente AGILIS, et l'équipement des voitures administratives par le système GPS.de ce fait, Une économie de 35 % des frais du carburant a été réalisée.

2-2- Présentation des activités et les relations avec les objectifs et les indicateurs de performance :

Tableau n°8: Activités et leviers d'actions du P9

Unité: 1000D

Prog.	Objectifs	Indicateurs 2022	Activités	Crédits/ activité 2022	Leviers d'activité
Pilotage et Appui	Obj. 9.1 : Améliorer la gouvernance de la mission	Indicateur 9-1-1: taux annuel des réalisations des décisions du comité de pilotage et de suivi des projets Indicateur 9-1-2: Taux d'accès à l'information Indicateur 9-1-3: Taux des femmes nommées	Développement et intégration technologique des informations et des communications du système éducatif		 Création d'un comité de suivi du projet. Activation du rôle du responsable de l'accès à l'information et de la préparation des rapports périodiques Recours aux concours pour nommer aux hauts postes

	dans des hauts postes fonctionnels			fonctionnels
Obj. 9-2: Optimiser la gestion des ressources humaines, tout en assurant l'adéquation des compétences aux besoins	Indicateur 9-2-1 Ecart entre les prévisions et les réalisations de la masse salariale Indicateur 9-2-2 taux de réalisation du plan de formation	Formation continue Formation des cadres éducatifs Formation des formateurs et renouvellement pédagogique	1500 341 1428	- Gouvernance de l'attribution des heures supplémentaires et des primes de production - Report des recrutements - Recours à la promotion sur les diplômes - Identification exacte des besoins réels pour la formation - Recours à la formation à distance
Obj. 9-3: Assurer la soutenabilité du budget et optimiser la gestion des moyens financiers de la mission tout en améliorant l'efficience du programme pilotage et appui	Indicateur 9-3-1 : Ecart entre les prévisions et les réalisations du budget Indicateur 9-3-2 : taux des crédits alloués au programme du pilotage et appui Indicateur 9-3-3 : cout des dépenses de fonctionnement par agent	Pilotage administratif financier	244670	 Préparation des rapports financiers périodiques. Rationalisation des dépenses, notamment en ce qui concerne le carburant et l'utilisation des cartes Réduction de l'utilisation du papier et recours au système de messagerie électronique

2-3- Participation des Opérateurs Publics à la performance du programme :

 $Tableau\ n^\circ 9: Participation\ des\ Op\'erateurs\ Publics\ \grave{a}\ la\ performance\ du\\ programme\ et\ volume\ des\ cr\'edits\ transf\'er\'es$

Unité: 1000D

Opérateur Public	Les plus importants activités et projets à entreprendre en vue de la réalisation des objectifs de politique publique	Crédits transférés 2022
Centre National Pédagogique	 Fournir des manuels scolaires pour la rentrée scolaire Fournir des manuels en méthode Braille pour les élèves ayant des besoins spécifiques Diversifier les moyens pédagogiques et médiatiques et les construire selon les spécifications modernes 	0
Centre National des Technologies en Education	 Numérisation des services scolaires Mise en place d'un service d'orientation scolaire à distance selon le bassin pédagogique, en coordination avec les commissariats régionaux Fournir un service en ligne au profit du cadre pédagogique pour remplir les notes d'évaluation du cycle préparatoire et enseignement secondaire Profiter du système de transmission numérique des épreuves appliquées à l'examen du baccalauréat Permettre l'inscription en ligne. Promouvoir la formation à distance Encourager L'enseignement à distance pour renforcer la confiance des jeunes dans le monde numérique Le projet de la dixième génération du réseau éducatif Edunet10 pour transmettre des données pédagogiques et administratives et pour assurer l'égalité des chances entre les régions et entre les établissements de la même région Acquisition d'un centre de données 	5370
Centre International de Formation des Formateurs et de la Rénovation Pédagogique	 Organiser des sessions de formation pour les inspecteurs et les assistants pédagogiques. Projet d'un cadre de référence 	1428

3- Cadre des dépenses à moyen terme (2022-2024) du programme pilotage et appui :

Tableau n°10 : Cadre des dépenses à moyen terme (2022-2024 Répartition selon la nature des dépenses (crédits de paiement)

Unité: 1000D

Libellés	Réalisations	LF	Estimations	Estimations	Estimations
	2020	2021	2022	2023	2024
Dépenses de Rémunération	244924	253940	271390	277054	286758
Dépenses De fonctionnement	230785	232359	244671	249777	258526
Dépenses D'interventions	12211	14286	109536	111822	115739
Dépenses D'investissement	94412	95640	102827	104973	108650
Dépenses D'opérations financières	0	0	0	0	0
Total sans compter les Ressources propres des établissements	582332	596225	721586	736644	762448
Total avec les Ressources propres des établissements		598986	728424	743625	769673

Fiches Indicateurs Du Programme n°1

Pourcentage des élèves de première année (filles et garçons) qui ont suivi le cycle préparatoire

Code indicateur: 1-1-1

Caractéristiques générales de l'indicateur

1-objectif de référence de l'indicateur : généralisation de l'année préparaoire.

- 2- définition de l'indicateur : cet indicateur vise à déterminer le taux des élèvesinscrit en première année et ayant poursuivi une année préparatoire sur le total des élèves de la première année
- 3- type d'indicateur : indicateur d'efficacité (.

Détails technique de l'indicateur

- 1- Modalité de calcul de l'indicateur : nombre des élèvesayant poursuivi une année préparatoire sur le nombre total des élèves de la première année.
- 2- Unité de l'indicateur : pourcentage
- 3- Sources de données essentielles pour le calcul de l'indicateur : direction générale des études, de la planification et des systèmes d'information.
- 4- Date de disponibilité de l'indicateur : annuellement
- 5- Valeur estimé :91.5
- 6- Responsable de l'indicateur : directeur générale de cycle primaire.

Résultat de l'indicateur

Indicateur de performance	unité	réalisation	2021	Е	on	
		2020		2022	2023	2024
Pourcentage des élèves de premier						
année	%	88.5	89	89.7	90.2	91.5
(filles et garçons) qui ont suivi le						

cycle préparatoire			

2- Analyse des résultats et prévisions de l'indicateur : Les estimations sont relativement satisfaisantes (89.7 % année 2022), malgré le faible taux d'évolution qui reste tributaire de conscience des parents de l'importance de cette étape pour assurer la réussite de l'élève au cycle primaire ultérieurement.

3- Les limites de l'indicateur :

- Les multiplicités des acteurs intervenants : ministère de la femme, ministère des affaires religieuse ainsi que les collectivités locales ce qui rend difficile le suivi de l'évolution de l'indicateur
- Absence d'un cadre juridique qui rend obligatoire l'année préparatoire.

Pourcentage de couverture des classes préparatoire

Code indicateur: 1-1-2

Caractéristiques générales de l'indicateur

- 1-objectif de référence de l'indicateur : généralisation de cycle préparatoireet garantir son performance.
- 2- définition de l'indicateur : cet indicateur vise à déterminer le taux des écoles ayant des classes préparatoires par rapport au total des écoles primaires
- 3- type d'indicateur : indicateur d'efficacité (indicateur d'objectif)

Détails technique de l'indicateur

- 1- Modalité de calcul de l'indicateur : le taux des écoles ayant des classes préparatoires sur le nombre total des écoles primaires
- 2- Unité de l'indicateur : en pourcentage
- 3- Sources de données essentielles pour le calcul de l'indicateur : direction générale des études de la planification et des systèmes d'information.
- 4- Date de disponibilité de l'indicateur : annuellement
- 5- Valeur estimé:55
- 6- Responsable de l'indicateur : directeur générale des études de la planification et des systèmes d'informations.

Résultat de l'indicateur

Indicateur de performance	unité	réalisation	2021	Estimation		on
		2020		2022	2023	2024
Pourcentage des écoles ayant des	%	53.1	52.7	53.5	54	55

classes préparatoires			

- 2- Analyse des résultats et prévisions de l'indicateur : Cet indicateur connaît une relative baisse en 2021 par rapport à 2020 en raison du retard dans l'exécution des projets d'infrastructures en ce qui concerne la création d'espaces préparatoires résultant de la pandémie de Covid 19. L'absence des ressources humaines nécessaires (ingénieurs techniciens...) à cause de l'arrêt des recrutements.
- 3- Les limites de l'indicateur :Du fait de la densité des classes, certains directeurs des écoles primaires se trouvent dans l'obligation d'exploiter l'espace préparatoire au profit des autres niveaux ce qui limite la crédibilité de cet indicateur.

Évaluation des compétences de base précoces en lecture (matière arabe pour la troisième année)

Code indicateur: 1-2-1

Caractéristiques générales de l'indicateur

- 1-objectif de référence de l'indicateur : amélioration des acquis des élèves filles et garçon du cycle primaire.
- 2- définition de l'indicateur : C'est un outil de mesure et d'évaluation des compétences précoces en lecture des élèves de troisième année par rapport à la lecture arabe et des élèves de quatrième année par rapport la lecture en français. Il s'agit d'une expérimentation financée par la Banque mondiale au profit du ministère de l'Éducation.
- 3- type d'indicateur : indicateur d'efficacité (indicateur d'objectif)

Détails technique de l'indicateur

- 1- Modalité de calcul de l'indicateur : technique d'échantillonnage : Élèves ayant des compétences de base/nombre d'élèves évalués
- 2- Unité de l'indicateur : pourcentage
- 3- Sources de données essentielles pour le calcul de l'indicateur : direction générale de cycle primaire
- 4- Date de disponibilité de l'indicateur : annuellement
- 5- Valeur estimé:53
- 6- Responsable de l'indicateur : directeur générale de cycle primaire

Résultat de l'indicateur

Indicateur de performance	unité	réalisation	2021	Estimation		on
		2020		2022	2023	2024

Évaluation des compétences de base						
précoces en lecture (matière arabe pour	%	_	50	50.5	51	53
la troisième année)						

2- Analyse des résultats et prévisions de l'indicateur :Cette expérimentation s'est inscrite à partir de l'année 2020 avec un financement de la Banque mondiale et l'adoption de la technique d'échantillonnage.L'étude a inclus des enseignants, des élèves et des directeurs des écoles primaires, afin de diagnostiquer les faiblesses des acquis de l'élèves par rapport aux compétences de base précoces de la lecture, afin de procéder à la réforme des programmes éducatifs.

Les limites de l'indicateur :Cet indicateur ne prend pas en compte l'aspect psychologique de l'élève (des troubles peuvent être enregistrés chez les élèves lorsqu'ils sont soumis à l'évaluation), ce qui peut limiter son efficacité.

3-

Évaluation des compétences de base précoces en lecture (matière français pour la quatrième année)

Code indicateur: 1-2-2

Caractéristiques générales de l'indicateur

- 1-objectif de référence de l'indicateur : amélioration des acquis des élèves filles et garçon au cycle primaire.
- 2- définition de l'indicateur : C'est un outil de mesure et d'évaluation des compétences précoces en lecture des élèves de troisième année par rapport à la lecture arabe et des élèves de quatrième année par rapport au français. Il s'agit d'une expérimentation financée par la Banque mondiale et sous la tutelle du ministère de l'Éducation.
- 3- type d'indicateur : indicateur d'efficacité (indicateur d'objectif)

Détails technique de l'indicateur

- 1- Modalité de calcul de l'indicateur : technique d'échantillonnage : Élèves ayant des compétences de base/nombre d'élèves évalués
- 2- Unité de l'indicateur : en pourcentage
- 3- Sources de données essentielles pour le calcul de l'indicateur : direction générale de cycle primaire
- 4- Date de disponibilité de l'indicateur : annuellement
- 5- Valeur estimé:53%
- 6- Responsable de l'indicateur : directeur générale de cycle primaire

Résultat de l'indicateur

Indicateur de performance	unité	réalisation	2021	Estimation		on
		2020		2022	2023	2024

Évaluation des compétences de base						
précoces en lecture (matière français	%	-	50	50.5	51	53
pour la quatrième année)						

- 2- Analyse des résultats et prévisions de l'indicateur :Cette expérimentation s'est inscrite à partir de l'année 2020 avec un financement de la Banque mondiale et l'adoption de la technique d'échantillonnage.L'étude a inclus des enseignants, des élèves et des directeurs des écoles primaires, afin de diagnostiquer les faiblesses des acquisitions de l'élèves par rapport aux compétences de base précoces de la lecture, afin de s'appuyer sur eux dans le processus de réforme des programmes Éducatifs et du système.
- 3-Les limites de l'indicateur :Cet indicateur ne prend pas en compte l'aspect psychologique de l'élève (des troubles peuvent être enregistrés chez les élèves lorsqu'ils sont soumis à l'évaluation), ce qui peut limiter son efficacité.

Pourcentage d'élèves de sixième année ayant obtenu la moyenne ou plus en langues à la fin du cycle primaire (concours d'entrée aux collèges pilotes)

Code indicateur: 1-2-3

Caractéristiques générales de l'indicateur

- 1-objectif de référence de l'indicateur : amélioration des acquis des élèves filles et garçon au cycle primaire.
- 2- définition de l'indicateur : Cet indicateur concerne le calcul du taux d'élèves ayant obtenu la moyenne ou plus en langues (arabe, français et anglais) au concours d'entrée aux collèges pilotes.
- 3- type d'indicateur : indicateur d'efficacité (indicateur d'objectif)

Détails technique de l'indicateur

- 1- Modalité de calcul de l'indicateur : nombre d'élèves de sixième année ayant obtenu une moyenne ou plus en langues /nombre totale des élèves qui ont passé le concours
- 2- Unité de l'indicateur : pourcentage
- 3- Sources de données essentielles pour le calcul de l'indicateur : direction générale de cycle primaire
- 4- Date de disponibilité de l'indicateur : annuellement
- 5- Valeur estimé: 71%
- 6- Responsable de l'indicateur : directeur générale de cycle primaire/direction générale des examens

Résultat de l'indicateur

Indicateur de performance	unité	réalisation	2021	Estimation		on
		2020		2022	2023	2024
pourcentage d'élèves ayant obtenu la moyenne en langues à fin du cycle	%	57	62.5	65	68	71
moyenne en langues a 'ini da eyele						

primaire			

- 2- Analyse des résultats et prévisions de l'indicateur :Le taux de réalisation de l'indicateur est moyen (2020 : 57 %), ce qui nécessite la révision des programmes d'enseignement. Cet indicateur sera analysé dans le rapport annuel de performance selon les langues (arabe français anglais), les régions et le sexe pour découvrir les lacunes éventuelle.
- 3- Les limites de l'indicateur :Cet indicateur cible une population spécifique des élèves en raison de la non obligation du concours, il s'adresse principalement aux élites ou à ceux qui souhaitent évaluer leur niveau par rapport à lamoyenne nationale, ce qui est susceptible de limiter l'efficacité de l'indicateur. Il est également recommandé que cet indicateur soit précédé par des évaluation (par exemple, en troisième année primaire) pour assurer l'évolution du pourcentage de l'indicateur et prendre les mesures correctives à temps.

Pourcentage d'élèves de sixième année ayant obtenu une moyenne ou plus dans le domaine des sciences au concours d'entrée aux collèges pilotes

Code indicateur: 1-2-4

Caractéristiques générales de l'indicateur

- 1-objectif de référence de l'indicateur : amélioration des acquis des élèves filles et garçon du cycle primaire.
- 2- définition de l'indicateur : Cet indicateur vise à déterminer le taux d'élèves ayant obtenu la moyenne ou plus en science (mathématique, science de la vie et de la terre)
- 3- type d'indicateur : indicateur d'efficacité (indicateur d'objectif)

Détails technique de l'indicateur

- 1- Modalité de calcul de l'indicateur : nombre d'élèves de la sixième année ayant obtenu la moyenne ou plus dans le domaine des sciences /nombre totale des élèves qui ont passé le concours
- 2- Unité de l'indicateur : en pourcentage
- 3- Sources de données essentielles pour le calcul de l'indicateur : direction générale de cycle primaire
- 4- Date de disponibilité de l'indicateur : annuellement
- 5- Valeur estimé: 45%
- 6- Responsable de l'indicateur : directeur générale de cycle primaire/direction générale des examens

Résultat de l'indicateur

Indicateur de performance	unité	réalisation	2021	Е	on	
		2020		2022	2023	2024
Pourcentage d'élèves de sixième année						
ayant obtenu une moyenne ou plus	%	39.7	26.5	34.5	40	45
dans le domaine de sciences a la fin de						

cycle primaire			

- 2- Analyse des résultats et prévisions de l'indicateur :Cet indicateur a connu une baisse significative en 2021 (26,5) par rapport à 2020 (39,7), en raison des répercussions de la crise du Covid 19, de l'assouplissement des programmes et du temps scolaire, ce qui affecte négativement les résultats des élèves en matières scientifiques.
- 3- Il est également recommandé que cet indicateur soit précédé d'évaluation. (par exemple,

la troisième année de primaire) pour assurer l'évolution du pourcentage de l'indicateur

4- Les limites de l'indicateur :Cet indicateur touche une population cible bien déterminée à savoir les élites ou ceux qui souhaitent évaluer leurs niveaux par rapport à la moyenne nationale.

Pourcentage d'élèves ayant obtenu une moyenne générale au concours d'entrée aux collèges pilotes

Code indicateur: 1-2-5

Caractéristiques générales de l'indicateur

- 1-objectif de référence de l'indicateur : amélioration des acquis des élèves filles et garçon du cycle primaire.
- 2- définition de l'indicateur : Cet indicateur vise à déterminer le taux d'élèves ayant obtenu la moyenne ou plus au concours d'entrée aux collèges pilotes
- 3- type d'indicateur : indicateur d'efficacité (indicateur d'objectif)

Détails technique de l'indicateur

- 1- Modalité de calcul de l'indicateur : nombre d'élèves ayant eu la moyenne au concours d'entrée aux collèges pilotes /nombre totale des élèves qui ont passé le concours
- 2- Unité de l'indicateur : pourcentage
- 3- Sources de données essentielles pour le calcul de l'indicateur : direction générale de cycle primaire
- 4- Date de disponibilité de l'indicateur : annuellement
- 5- Valeur estimé: 52.8%
- 6- Responsable de l'indicateur : directeur générale du cycle primaire/direction générale des examens

Résultat de l'indicateur

Indicateur de performance	unité	réalisation	2021	Estimation		on
		2020		2022	2023	2024
Pourcentage d'élèves ayant obtenu la moyenne ou plus au concours d'entrée	%	45.4	42.5	47.3	50.5	52.8

aux collèges pilotes			

- 2- Analyse des résultats et prévisions de l'indicateur :Cet indicateur a connu une baisse significative en 2021 par rapport à 2020 en raison des répercussions de la crise du Covid 19, sur les acquis des élèves en termes de réduction des programmes et du temps scolaire, .
- 3- Les limites de l'indicateur : Le concours n'est pas obligatoire, ce qui le limite à un échantillon spécifique (les élites ou ceux qui souhaitent évaluer leurs niveaux par rapport à la moyenne nationale)

Nombre des élèves filles et garçons qui ont bénéficié du repas scolaire

Code indicateur: 1-3-1

Caractéristiques générales de l'indicateur

1-objectif de référence de l'indicateur : appui à la vie scolaire

- 2- définition de l'indicateur : Cet indicateur vise à déterminer le nombre d'élèves filles et garçons qui ont bénéficié du repas scolaire.
- 3- type d'indicateur : indicateur d'efficacité (indicateur d'objectif)

Détails technique de l'indicateur

- 1- Modalité de calcul de l'indicateur : nombre d'élèves qui ont bénéficié du repas scolaire.
- 2- Unité de l'indicateur : nombre.
- 3- Sources de données essentielles pour le calcul de l'indicateur : l'office des œuvres scolaires les commissariats régionaux de l'éduction
- 4- Date de disponibilité de l'indicateur : annuellement
- 5- Valeur estimé :350 milles d'élèves
- 6- Responsable de l'indicateur : office des œuvres scolaire.

Résultat de l'indicateur

1- Résultat et prévision de l'indicateur

Indicateur de	unité	réalisation	2021	Estimation			
performance		2020		2022	2023	2024	
nombre d'élèves qui ont							
bénéficié du repas scolaire.	nombre	250.000	250.000	350.000	350.000	350.000	

2- Analyse des résultats et prévisions de l'indicateur : l'indicateur vise à augmenter le nombre d'élèves bénéficiant de repas scolaires, dans le cadre de la stratégie de la mission qui vise à soutenir les services scolaires afin de réduire certains phénomènes inquiétants tels que les absences et les abandons scolaires. Des crédits ont été alloués à cet effet à l'office des œuvres scolaires qui a entamé la préparation d'une application pour la gestion du repas.

)-	la population cible et n'a pas d'aspect qualitatif (le type du repas et sa conformi aux normes sanitaires applicables).							

Nombre d'élèves filles et garçons qui ont bénéficié du transport scolaire

Code indicateur: 1-3-2

Caractéristiques générales de l'indicateur

1-objectif de référence de l'indicateur : appui à la vie scolaire

- 2- définition de l'indicateur : Cet indicateur vise à déterminer le nombre d'élèves filles et garçons qui ont bénéficié du transport scolaire.
- 3- type d'indicateur : indicateur d'efficacité (indicateur d'objectif)

Détails technique de l'indicateur

- 1-Modalité de calcul de l'indicateur : nombre d'élèves qui ont bénéficié du transport scolaire.
- 2- Unité de l'indicateur : nombre
- 3- Sources de données essentielles pour le calcul de l'indicateur : les commissariats régionaux de l'éduction
- 4- Date de disponibilité de l'indicateur : annuellement
- 5- Valeur estimé :24 milles d'élèves
- 6- Responsable de l'indicateur : office des œuvres scolaires.

Résultat de l'indicateur

1- Résultat et prévision de l'indicateur

Indicateur de performance	unité	réalisation	2021	Estimation		n
		2020		2022	2023	2024
nombre d'élèves qui ont		12270	10070	24000	24000	24000
bénéficié du repas scolaire.	nombre	13378	18378	24000	24000	24000

2- Analyse des résultats et prévisions de l'indicateur : cet indicateur reste tributaire de certains éléments qui contribuent à augmenter le nombre de bénéficiaires du transport scolaire rural tels que : 1- Le système de gestion des transports 2- La mise à disposition de 60 bus pour le transport scolaire rural pour transporter 6 mille élèves 3- Le budget alloué

}-	Les limites de l'indicateur : La multiplicité des intervenants rend difficile le suivi et le développement de l'indicateur (collectivités locales - ministère de l'équipement - ministère des transports - secteur privé - société civile)

pourcentage des écoles ayant un bureau d'accompagnement

Code indicateur: 1-3-3

Caractéristiques générales de l'indicateur

1-objectif de référence de l'indicateur : appui à la vie scolaire

- 2- définition de l'indicateur : Cet indicateur vise à déterminer le Taux des écoles ayant un bureau d'accompagnement
- 3- type d'indicateur : indicateur d'efficacité

Détails technique de l'indicateur

- 1- Modalité de calcul de l'indicateur : nombre des écoles ayant un bureau d'accompagnement/ totale des écoles.
- 2- Unité de l'indicateur : pourcentage
- 3- Sources de données essentielles pour le calcul de l'indicateur : les commissariats régionaux de l'éduction.
- 4- Date de disponibilité de l'indicateur : annuellement
- 5- Valeur estimé :21%
- 6- Responsable de l'indicateur : direction générales du cycle primaire

Résultat de l'indicateur

1- Résultat et prévision de l'indicateur

Indicateur de performance	unité	réalisation	2021	E	n	
		2020		2022	2023	2024
Taux des écoles ayant un bureau d'accompagnement	%	19.7	20	20.5	21	21

2- Analyse des résultats et prévisions de l'indicateur : Cet indicateur vise à déterminer l'étendue de la protection psychologique et sociale de l'élève Son évolution reste faible notamment à causes du ralentissement des projets d'infrastructure(absence des bureau d'accompagnement) et de l'arrêt des recrutement (des psychologues et des sociologues)

3- Les limites de l'indicateur : L'évolution de cet indicateur reste tributaire des conjonctures financière à l'instar des recrutements et d'infrastructures

Pourcentage des élèves participant à des activités culturelles et sportives

Code indicateur: 1-3-4

Caractéristiques générales de l'indicateur

- 1-objectif de référence de l'indicateur : appui à la vie scolaire
- 2- définition de l'indicateur : Cet indicateur vise à déterminer le taux d'élèves participant à des activités culturelles et sportives.
- 3- type d'indicateur : indicateur d'efficacité

Détails technique de l'indicateur

- 1- Modalité de calcul de l'indicateur : le nombre d'élèves participant à des activités culturelles et sportives/ nombre total des élèves
- 2- Unité de l'indicateur : nombre
- 3- Sources de données essentielles pour le calcul de l'indicateur : les commissariats régionaux de l'éduction.
- 4- Date de disponibilité de l'indicateur : annuellement
- 5- Valeur estimé :3000 élèves
- 6-Responsable de l'indicateur : office des œuvres scolaires.

Résultat de l'indicateur

1- Résultat et prévision de l'indicateur

Estimation		
2022	2023	2024
2000	2500	3000

2- Analyse des résultats et prévisions de l'indicateur : Cet indicateur vise à déterminer le nombre de participants aux activités culturelles et sportives - le nombre de clubs créés - le nombre des excursions scolaires effectués - le nombre d'événements organisés.

épidémiologique du pays.
3- Les limites de l'indicateur :L'évolution de cet indicateur reste liée à des facteurs externes : conditions sanitaire du pays - fonds alloués - motivation - disponibilité du cadre d'accompagnement.

Pourcentage des enseignants contractuel

Code indicateur: 1-4-1

Caractéristiques générales de l'indicateur

1-objectif de référence de l'indicateur : instaurer les principes de la gouvernance

- 2- définition de l'indicateur : Cet indicateur vise à déterminer le nombre des enseignants contractuels par rapport au nombre total des enseignants du cycle primaire
- 3- type d'indicateur : indicateur d'efficacité

Détails technique de l'indicateur

- 1- Modalité de calcul de l'indicateur : le nombre des enseignants contractuels/nombre total des enseignants du cycle primaire
- 2- Unité de l'indicateur : pourcentage
- 3- Sources de données essentielles pour le calcul de l'indicateur : la direction générale des études de la planification et des systèmes d'information.
- 4- Date de disponibilité de l'indicateur : annuellement
- 5- Valeur estimé :3.5 %

Responsable de l'indicateur : le directeur général de direction générale des études de la planification et des systèmes d'information.

Résultat de l'indicateur

Indicateur de performance	unité	réalisation	2021	Estimation		n
		2020		2022	2023	2024
Pourcentage des enseignants	0.4	10.6		4.6	4.0	2.5
contractuel	%	10.6	6.4	4.6	4.0	3.5

2- Analyse des résultats et prévisions de l'indicateur : 3-Limites de l'indicateur :L'évolution de cet indicateur reste liée à des facteurs externes telle quel'adoption d'une politique de gel des recrutements pour procéder à la compression de la masse salariale

Pourcentage des directeurs des écoles primaires ayant bénéficié d' une formation dans la gestion administrative et financiière

Code indicateur: 1-4-2

Caractéristiques générales de l'indicateur

1-objectif de référence de l'indicateur : instaurer les principes de la gouvernance

- 2- définition de l'indicateur : Pourcentage des directeurs des écoles primaires ayant bénéficié d'une formation dans la gestion administrative et financière
- 3- type d'indicateur : indicateur d'efficacité

Détails technique de l'indicateur

- 1- Modalité de calcul de l'indicateur : n.b des directeurs des écoles primaires ayant bénéficié d'une formation dans la gestion administrative et financière/ n.b totale des directeurs des écoles primaires
- 2- Unité de l'indicateur : pourcentage
- 3- Sources de données essentielles pour le calcul de l'indicateur : les commissariats régionaux de l'éduction
- 4- Date de disponibilité de l'indicateur : annuellement
- 6- Valeur estimé :60 %
- 7- Responsable de l'indicateur :

Résultat de l'indicateur

Indicateur de performance	unité	réalisation	2021	E	Estimation	
		2020		2022	2023	2024
-Pourcentage des directeurs des						
écoles primaire ayant obtenus	0/		40	4.5	70	60
une formation administratif et	%	-	42	45	50	60
financiers						

- 2- Les limites de l'indicateur :L'absence d'étude scientifique qui détermine l'impact de la formation sur la gestion des établissement scolaires
 - -l'absence de la personnalité juridique et de l'indépendance financière des écoles primaires.

Fiches Indicateurs Du Programme n°2

Fiche Indicateur : Pourcentage d'apprenants qui obtiennent une moyenne de 10 ou plus à l'examen national de fin d'études de l'enseignement de base

Code de l'Indicateur : 2/1/1

I- Caractéristiques Générales de l'Indicateur

- 1. **Objectif de référence de l'indicateur :**objectif stratégique 1 : améliorer les acquis des apprenants
- 2. **Définition de l'indicateur :** Cet indicateur vise à déterminer l'étendue des acquis des élèves de cycle préparatoire des établissements publics pour le programme 2 à travers les résultats enregistrés à l'examen national (l'examen de fin d'études de l'enseignement de base).
- 3. Type de l'indicateur : indicateur résultat

II- Détail Techniques de l'Indicateur

- 1. **Méthode de calcul de l'indicateur :** Le nombre total d'élèves qui ont obtenu une moyenne de 10 ou plus à l'examen de fin d'études de l'enseignement de base / le nombre total d'élèves qui ont réussi l'examen de fin d'études de l'enseignement de base.
- 2. Unité de l'indicateur : Pourcentage %
- **3. Source de donnée essentielle pour le calcul de l'indicateur :** direction générale d'informatique et la direction électronique / la direction générale de l'enseignement secondaire
- 4. Date de disponibilité de l'indicateur : Annuelle
- 5. Valeur cible de l'indicateur :
- 6. Responsable de l'indicateur : chef de programme

III- Etude de Résultat de l'Indicateur

Indicateur	unité	Réalisation			Prévision	
marcateur	unite	2020	2021	2022	2023	2024
Pourcentage d'apprenants	%	60.24	62.09			

qui obtiennent			
une moyenne			
de 10 ou plus			
à l'examen			
national de fin			
d'études de			
l'enseignement			
de base			

2. Analyse des résultats et des prévisions relatifs à l'indicateur :

Cet indicateur a connu une instabilité au cours des 5 dernières années entre 2017 et 2021, en particulier entre les deux années successives, puisqu'il a varié de 37,08% en 2018 à plus de 59% en 2019. Par conséquent, l'instabilité de l'indicateur est principalement due à l'instabilité des résultats de l'examen de certificat de l'enseignement de base.

3. Les faiblesses relatives à l'indicateur :

Les faiblesses les plus importantes liées à l'indicateur 1.1 sont la difficulté d'anticiper les résultats attendus liés aux taux de réussite, en raison de leur association avec de nombreux facteurs externes difficiles à prévoir d'une part et à contrôler lorsqu'ils se produisent d'autre part. Les deux dernières années 2020 et 2021 ont posé un sérieux défi à l'État en général et au système éducatif en particulier face au déclenchement de l'épidémie de Covid-19 et à la réflexion des décisions prises pour y faire face sur le cours normal du processus éducatif.

Fiche Indicateur de performance : Pourcentage d'apprenants qui obtiennent une moyenne de 10 ou plus à l'examen du baccalauréat

Code de l'Indicateur : 2/1/1

I- Caractéristiques Générales de l'Indicateur

- 1. Objectif de référence de l'indicateur : : Objectif stratégique 1 : Améliorer les acquis des apprenants
- 2. Définition de l'indicateur : Cet indicateur vise à déterminer l'étendue des acquis des élèves de cycle secondaire des établissements publics pour le programme 2 à travers les résultats enregistrés à l'examen national du baccalauréat
- 3. Type de l'indicateur : indicateur résultat
- 4. Nature de l'indicateur : indicateur performance

II- Détail Techniques de l'Indicateur

- 1. Méthode de calcul de l'indicateur : Le nombre total des élèves ayant obtenu une moyenne de 10 ou plus à l'examen du baccalauréat / le nombre total des élèves ayant passé l'examen du baccalauréat (dans les établissements publics)
- 2. Unité de l'indicateur : Pourcentage %
- 3. Source de donnée essentielle pour le calcul de l'indicateur : direction générale d'informatique et la direction électronique / la direction générale de l'enseignement secondaire
- 4. Date de disponibilité de l'indicateur : annuelle
- 5. Valeur cible de l'indicateur
- 6. Responsable de l'indicateur : chef de programme

III- Etude de Résultat de l'Indicateur

Indicateur	unitá	Réalisation	1		Prévision		
mulcateur	unité	2020	2021	2022	2023	2024	
Pourcentage d'apprenants							
qui obtiennent	%	%27.23	%45.99				
une							

moyenne de			
10 ou plus à			
l'examen du			
baccalauréat			

- 2. Analyse des résultats et des prévisions relatifs à l'indicateur : Cet indicateur a connu une nette instabilité au cours des 5 dernières années entre 2017 et 2021, On note également que les pourcentages de ceux qui ont obtenu 10 ou plus à l'examen du baccalauréat au cours des années 2017 à 2020 étaient de l'ordre de 30%, tandis que le pourcentage général de réussite à l'examen du baccalauréat en 2021 a connu un saut qualitatif par rapport à dix dernières années, atteignant 52,57 %, soit une augmentation d'environ 20 points par rapport à l'année 2020.
- 3. Les faiblesses relatives à l'indicateur : Les lacunes les plus importantes liées à cet indicateur sont la difficulté d'anticiper les résultats attendus liés aux taux de réussite en raison de leur association avec de nombreux facteurs externes difficiles à prévoir d'une part et à contrôler lorsqu'ils se produisent d'autre part. Les deux dernières années 2020 et 2021 ont posé un sérieux défi à l'État en général et au système éducatif en particulier face à l'apparition de l'épidémie de Covid-19 et à la réflexion des décisions prises pour y faire face sur le cours normal du processus éducatif, comme l'adoption du système scolaire au jour le jour, qui donne plus de temps aux élèves pour revoir les programmes, ce qui a permis à l'élève, en particulier la moyenne et inférieure à la moyenne, de mieux se concentrer et de lui donner une plus grande capacité de révision.

Fiche Indicateur : Pourcentage d'élèves pratiquant des activités culturelles, sociales et sportives dans les collèges et lycées

Code de l'Indicateur : 2/1/2

I- Caractéristiques Générales de l'Indicateur

- 1. Objectif de référence de l'indicateur : Objectif stratégique 2 : Développer et soutenir la vie scolaire
- 2. Définition de l'indicateur : Cet indicateur vise à diagnostiquer la réalité de la vie scolaire dans les établissements d'enseignement du point de vue de la participation active des élèves aux activités culturelles, sociales et sportives proposées et encadrées par leurs établissements, compte tenu de la grande importance de ces activités de perfectionner les talents des élèves, affiner leur comportement, réduire les taux d'échec et parvenir à l'égalité des chances entre eux.
- 3. Type de l'indicateur : indice qualité
- 4. Nature de l'indicateur : taux

II- Détail Techniques de l'Indicateur

- 1. Méthode de calcul de l'indicateur : Le nombre d'élèves pratiquant des activités culturelles, sociales ou sportives dans les collèges et instituts / le nombre total d'élèves dans les collèges et lycées
- 2. Unité de l'indicateur : Pourcentage %
- 3. Source de donnée essentielle pour le calcul de l'indicateur : Cycle préparatoire et enseignement secondaire / CRE
- 4. Date de disponibilité de l'indicateur : Annuelle
- 5. Valeur cible de l'indicateur : 8%
- 6. Responsable de l'indicateur : chef de programme

III- Etude de Résultat de l'Indicateur

Indicateur	Indicateur unité	Réalisation		Prévision			
murcateur	unite	2020	2021	2022	2023	2024	
Pourcentage d'élèves pratiquant des activités culturelles,	%	1.73	6.5	8	10	10	

sociales et			
sportives			
dans les			
collèges et			
collèges et lycées			

- 2. Analyse des résultats et des prévisions relatives à l'indicateur : L'indicateur reflète le faible pourcentage d'élèves participant aux différentes activités de la vie scolaire et la nécessité de renforcer les efforts pour développer cet aspect important du système éducatif, ce qui contribuerait à développer ses rendements et à améliorer le reste des indicateurs, en particulier ceux liés aux taux de réussite.
- 3. Les faiblesses relatives à l'indicateur : Le développement de cet indicateur est lié à l'existence d'un plan national global qui rassemble les différents acteurs en matière d'enfance de cette tranche d'âge, unifie des objectifs communs et oriente bien les activités. Les crédits alloués et autorisés par le Ministère des Finances restent également un obstacle majeur à l'évolution de ces indicateurs, surtout au regard de finances publiques souffrant de ressources rares et de dépenses élevées.

Fiche Indicateur : Taux d'abandon scolaire spontané dans les collèges et les lycées

Code de l'Indicateur : 2/2/2

IV- Caractéristiques Générales de l'Indicateur

- 5. Objectif de référence de l'indicateur : objectif stratégique 2 : développer et soutenir la vie scolaire
- 6. Définition de l'indicateur : Cet indicateur vise à diagnostiquer le phénomène de décrochage scolaire spontané précoce et à le suivre par les responsables du programme et le reste des acteurs afin qu'ils puissent évaluer la vie scolaire du point de vue de fournir les conditions appropriées pour que les élèves complètent leur parcours scolaire., que ce soit au cycle préparatoire ou secondaire, en informant davantage ceux qui sont menacés d'échec et en les accompagnants psychologiquement, socialement et pédagogiquement.
- 7. Type de l'indicateur : indicateur qualité
- 8. Nature de l'indicateur : pourcentage %

V- Détail Techniques de l'Indicateur

- 7. Méthode de calcul de l'indicateur : Le nombre d'élèves qui sont abandonnés spontanément dans les collèges et lycées / le nombre total d'élèves dans les collèges et lycées
- 8. Unité de l'indicateur : en pourcentage
- 9. Source de donnée essentielle pour le calcul de l'indicateur : Cycle préparatoire et enseignement secondaire / CRE
- 10. Date de disponibilité de l'indicateur : annuelle
- 11. Valeur cible de l'indicateur :%
- 12. Responsable de l'indicateur : cycle préparatoire et enseignement secondaire

VI- Etude de Résultat de l'Indicateur

Indicateur	unité	Réalisation			Prévision	
murcateur	unite	2020	2021	2022	2023	2024
Taux d'abandon scolaire spontané dans les collèges et les lycées	%	3.7	3.7	4	3.7	3.7

5. Analyse des résultats et des prévisions relatifs à l'indicateur : Il y a une diminution du taux de décrochage scolaire en 2020 et 2021 en raison de léger des programmes en fonction des circonstances exceptionnelles résultant de la pandémie de Corona.

Nous prévoyons une augmentation relative du taux de décrochage scolaire au cours de l'année scolaire en cours en raison de l'impact des programmes léger sur le niveau de scolarité des élèves pendant les années de pandémie,

Dans le cadre de la lutte contre le phénomène de l'échec scolaire et du décrochage scolaire, la direction du cycle préparatoire et de l'enseignement secondaire s'emploie à généraliser le programme quadridimensionnel de lutte contre l'échec scolaire et le décrochage scolaire dans les établissements d'enseignement qui en ont connu un fort pourcentage. Le programme École de la deuxième chance travaille en parallèle avec le programme M-4D pour lutter contre le phénomène du décrochage scolaire en développant des programmes et des parcours pour le réduire et fournir aux jeunes en décrochage les compétences nécessaires à la formation et à l'accès au marché du travail

6. Les faiblesses relatives à l'indicateur : Les faiblesses les plus importantes de cet indicateur se reflètent dans les difficultés techniques à le calculer et à l'extraire du nombre total d'élèves décrocheurs de différentes nuances et des diverses raisons de leur décrochage. Il est également difficile pour les superviseurs de ne pas profiter des systèmes et applications informatiques disponibles, notamment le système « Ediserf », qui permettrait de surmonter les difficultés, et même de permettre aux superviseurs de programme de suivre l'indicateur avec plus de précision et à temps.

Fiche Indicateur : taux de couverture des collèges et lycées par des cellules d'accompagnements activées

Code de l'Indicateur : 2/3/2

IV- Caractéristiques Générales de l'Indicateur

- 5. Objectif de référence de l'indicateur : objectif stratégique 2 : développer et soutenir la vie scolaire
- 6. Définition de l'indicateur : Cet indicateur vise à déterminer l'étendue de la capacité du programme à couvrir les établissements d'enseignement par des cellules d'accompagnement et sa capacité à assurer le suivi de ses activités et à activer son rôle au sein de l'établissement grâce à une bonne coordination entre les différents intervenants, notamment avec d'autres ministères (Affaires sociales et Santé) et de veiller à son bon fonctionnement et à l'évaluation de ces rapports Afin de suivre les élèves menacés, les accompagner, anticiper les cas menacés et les traiter de manière proactive.
- 7. Type de l'indicateur : indicateur qualité
- 8. Nature de l'indicateur : moyenne

V- Détail Techniques de l'Indicateur

- 7. Méthode de calcul de l'indicateur : Le nombre de bureaux d'accompagnement dans les collèges et lycée / le nombre total de collèges et de lycées
- 8. Unité de l'indicateur : pourcentage
- 9. Source de donnée essentielle pour le calcul de l'indicateur : Cycle préparatoire et enseignement secondaire / CRE
- 10. Date de disponibilité de l'indicateur : annuelle
- 11. Valeur cible de l'indicateur : 9
- 12. Responsable de l'indicateur : cycle préparatoire et enseignement secondaire

VI- Etude de Résultat de l'Indicateur

4. Résultats et prévision de l'indicateur

Indicateur	unité	Réalisation		Prévision			
marcateur	unne	2020	2021	2022	2023	2024	
taux de couverture							
des collèges et							
lycées par des	%	7	6	9	0	9	
cellules	%	/	Ü	9	9	9	
d'accompagnements							
activées							

5. Analyse des résultats et des prévisions relatifs à l'indicateur : Malgré les nombreux projets et méthodes, le programme est intervenu dans le domaine du briefing et de l'accompagnement des élèves, notamment dans cette tranche d'âge sensible, et la poursuite de l'institutionnalisation et de la structuration de la fonction d'accompagnement, en passant par les cellules d'écoute et les offices sociaux, en passant par le focus d'un médecin et de plusieurs psychiatres dans chaque commissariat

Cependant, l'impossibilité de généraliser cette intervention, de suivre le développement de ces projets et d'évaluer leurs rentabilités et la multiplicité des acteurs qui y sont impliqués a été un obstacle à leur réussite et à la pleine exécution de leur fonction.

Dans le cadre de pallier ces faiblesses, des bureaux d'écoute et d'accompagnement des élèves ont été mis en place dans le cadre du programme quadridimensionnel de lutte contre l'échec scolaire et le décrochage scolaire M-4D dans sept établissements d'enseignement (préparatoire et secondaire).

6. Les faiblesses relatives à l'indicateur : Cependant, malgré l'importance de ce projet, son développement a été limité en quantité et en qualité face aux difficultés de généralisation et d'équipement des bureaux, et à la réticence de certains directeurs à assurer leur bon fonctionnement. Ces bureaux seront progressivement généralisés dans le cadre d'un même programme tout en s'efforçant de surmonter les difficultés précitées.

Fiche Indicateur : Taux de surveillance des élèves résidant dans des dortoirs scolaires

Code de l'Indicateur : 2/3/1

I- Caractéristiques Générales de l'Indicateur

- 1. Objectif de référence de l'indicateur : objectif stratégique3 : améliorer les services scolaires
- 2. Définition de l'indicateur : Cet indicateur vise à mesurer et à améliorer la qualité du service (surveillances) rendu aux élèves dans les dortoirs, les restaurants et les salles de révision en répondant aux difficultés et problèmes rencontrés par l'élève résident.
- 3. Type de l'indicateur : indicateur qualité
- 4. Nature de l'indicateur : moyenne.

II- Détail Techniques de l'Indicateur

- 1. Méthode de calcul de l'indicateur : Le nombre des élèves résidant / le nombre d'intervenant dans le dortoir
 Année scolaire 2020/2021 : 20047 élèves/surveillant interne
- 2. Unité de l'indicateur : Le nombre d'élèves pour chaque intervenant dans le dortoir
- 3. Source de donnée essentielle pour le calcul de l'indicateur : Document Statistique Scolaire 2020/2021 Statistiques des Chefs d'Unités des Services Scolaires
- 4. Date de disponibilité de l'indicateur : annuelle
- 5. Valeur cible de l'indicateur : La règle numérique en vigueur est la suivante : un surveillant pour chaque 40 étudiants, en tenant compte des heures de travail hebdomadaires requises (32 heures de travail).
- 6. Responsable de l'indicateur : Directeur général d'office des œuvres scolaires

III- Etude de Résultat de l'Indicateur

Indicators	unitá	Réalisatio	2021		Prévision	
Indicateur	unité	2020	2021	2022	2023	2024
Taux de surveillanc e des élèves séjournant dans des dortoirs scolaires	nombr e	50 élèves pour chaque surveillant	50 élèves pour chaque surveillan t	50 élèves pour chaque surveillan t	50 élèves pour chaque surveillan t	50 élèves pour chaque surveillan t

- 2. Analyse des résultats et des prévisions relatifs à l'indicateur : stabilité au niveau de surveillance des élèves résidents
- 3. Les faiblesses relatives à l'indicateur : L'évolution de cet indicateur est liée à des facteurs objectifs liés principalement aux recrutements dans le corps des surveillants, notamment leur affectation aux internats, en plus de l'absence d'un corps spécial pour les surveillants aux internats.

Fiche Indicateur : Taux de couverture par des unités sanitaires fonctionnelles en dortoirs scolaires

Code de l'Indicateur : 2/3/2

I- Caractéristiques Générales de l'Indicateur

- 1. Objectif de référence de l'indicateur : objectif stratégique3 : améliorer les services scolaires.
- 2. Définition de l'indicateur : Cet indicateur vise à mesurer la qualité du service rendu aux élèves en maîtrisant les besoins de foyers des unités sanitaires en fonction du nombre d'élèves, afin d'offrir des conditions d'hébergement favorables à la santé des élèves et d'éviter la survenance des infections à l'occasion de l'utilisation des unités sanitaires.
- 3. Type de l'indicateur : indicateur qualité
- 4. Nature de l'indicateur : moyenne.

II- Détail Techniques de l'Indicateur

- 1. Méthode de calcul de l'indicateur : nombre d'élèves résidants/nombre d'unités sanitaire fonctionnelles
 - Année scolaire 2020/2021 : 20047 étudiants/2425 unités sanitaires
- 2. Unité de l'indicateur : nombre d'élèves pour chaque unité sanitaire.
- 3. Source de donnée essentielle pour le calcul de l'indicateur : Document Statistique Scolaire 2020/2021 Statistiques des Chefs d'Unités des Services Scolaires
- 4. Date de disponibilité de l'indicateur : annuelle
- 5. Valeur cible de l'indicateur :
- 6. Responsable de l'indicateur : Directeur général d'office des œuvres scolaires.

III- Etude de Résultat de l'Indicateur

Indicatour	unité	Réalisation		Prévision		
Indicateur	unne	2020	2021	2022	2023	2024

Taux de						
couverture						
par des unités						
sanitaires	nombre	8	8	9	10	12
fonctionnelles						
en dortoirs						
scolaires						

- 2. Analyse des résultats et des prévisions relatifs à l'indicateur : l'évolution de cet indicateur est liée au nombre d'interventions liées à l'entretien et à la réparation des unités sanitaires
- 3. Les faiblesses relatives à l'indicateur : beaucoup de dysfonctionnements dans les unités sanitaires.

Fiche Indicateur : Taux de couverture par des douches fonctionnelles dans les dortoirs scolaires

Code de l'Indicateur :2/3/3

I- Caractéristiques Générales de l'Indicateur

- 1. Objectif de référence de l'indicateur : objectif stratégique3 : améliorer les services scolaires.
- 2. Définition de l'indicateur : Cet indicateur vise à mesurer la qualité du service rendu aux élèves par rapport au nombre de douches fonctionnelles, afin d'offrir aux élèves des conditions de vie décentes et sécuritaires.
- 3. Type de l'indicateur : indicateur qualité
- 4. Nature de l'indicateur : moyenne.

II- Détail Techniques de l'Indicateur

- 1. Méthode de calcul de l'indicateur : Nombre des élèves résidants/nombre de douches fonctionnelles
 - Année scolaire 2020/2021 : 20047 élèves / 710 douches.
- 2. Unité de l'indicateur : nombre d'élèves par douche
- 3. Source de donnée essentielle pour le calcul de l'indicateur : Document Statistique Scolaire 2020/2021 Statistiques des Chefs d'Unités des Services Scolaires
- 4. Date de disponibilité de l'indicateur : annuelle
- 5. Valeur cible de l'indicateur :
- 6. Responsable de l'indicateur : Directeur général d'office des œuvres scolaires.

III- Etude de Résultat de l'Indicateur

Indicateur	unité	Réalisation	Prévision		Prévision	
muicateui	unne	2020	2021	2022	2023	2024

Taux de						
couverture						
par des						
douches		1.6	1.6	1.5	1.4	1.2
fonctionnelles	nombre	16	16	15	14	13
dans les						
dortoirs						
scolaires						

- 2. Analyse des résultats et des prévisions relatifs à l'indicateur : l'évolution de cet indicateur est liée au nombre d'interventions liées à l'entretien et à la réparation des douches et des chauffe-eau solaires.
- 3. Les faiblesses relatives à l'indicateur : les douches ne sont pas fonctionnelles en raison de nombreux défauts.

Fiches Indicateurs Du Programme n°9

Fiche Indicateur : Taux de réalisation des décisions du comité de pilotage et du suivi des projets

Code de l'Indicateur: 9/1/1

IV- Caractéristiques Générales de l'Indicateur

- 4. **Objectif de référence de l'indicateur :** Améliorer la gouvernance de la mission
- 5. **Définition de l'indicateur :** cet indicateur vise à améliore la bonne gouvernance des projets publics selon les priorités des objectifs stratégiques du secteur éducatif tout en tenant compte de la situation économique précaire et l'environnement instable et ce à travers la concrétisation et le suivi des décisions de la comité de pilotage et du suivi des projets
- **6.** Type de l'indicateur : indicateur d'efficience (indicateur d'objectif)

V- Détail Techniques de l'Indicateur

- 7. **Méthode de calcul de l'indicateur :** taux des décisions concrétisées par rapport au nombre de décision émis par le comité de pilotage
- 8. Unité de l'indicateur : Pourcentage %
- 9. Source de donnée essentielle pour le calcul de l'indicateur : Rapports, visites
- 10.Date de disponibilité de l'indicateur : Annuelle
- 11. Valeur cible de l'indicateur : 100% pour l'année 2022
- 12. **Responsable de l'indicateur** : Président du comité de pilotage et du suivi des projets

VI- Etude de Résultat de l'Indicateur

Indicatour	unitá	Réalisation		Prévision			
Indicateur	unité	2020	2021	2022	2023	2024	

Taux de réalisation des décisions du comité de	%	75	100	100	100	100
pilotage						

5. Analyse des résultats et des prévisions relatifs à l'indicateur :

Le responsable du programme s'engage à respecter les dates des réunions de la commission pour garantir l'efficacité et le temps opportun du prise de décision

6. Les faiblesses relatives à l'indicateur :

Le nombre important des intervenants (association, secteur privé, bailleur de fond...) qui rend difficile la consolidation des rapports et le suivi des décisions.

Fiche Indicateur: taux d'accès à l'information

Code de l'Indicateur : 9/1/2

VII- Caractéristiques Générales de l'Indicateur

- 9. **Objectif de référence de l'indicateur :** Améliorer la gouvernance de la mission
- 10.**Définition de l'indicateur :** cet indicateur vise à déterminer la capacité des différentes structures du ministère de l'Education à répondre aux demandes externes.
- 11. Type de l'indicateur : Indicateur d'efficience

VIII- Détail Techniques de l'Indicateur

- 13. **Méthode de calcul de l'indicateur :** nombre de demande traitée par rapport au nombre de demande reçu
- 14. Unité de l'indicateur : Pourcentage %
- 15. Source de donnée essentielle pour le calcul de l'indicateur : rapport et statistiques
- 16. Date de disponibilité de l'indicateur : Annuelle
- 17. Valeur cible de l'indicateur : 80%
- 18.**Responsable de l'indicateur :** Direction Générale de communication / Direction de l'unité de gouvernance, cellule de gouvernance

IX- Etude de Résultat de l'Indicateur

Indicateur	unité	Réalisation			Prévision	
marcateur	unne	2020	2021	2022	2023	2024
Taux d'accès	%	32.5	60	80	90	90
l'information	70	32.3	00	00	70	

8. Analyse des résultats et des prévisions relatifs à l'indicateur

Un guide de procédure relatif à l'accès à l'information a été préparé et publié sur le site officiel du Ministère de l'Education.

Un réseau de communication interne a été mis en place au niveau des différentes structures pour communiquer avec le responsable d'accès à l'information pour répondre aux différentes demandes externes et pour publier les informations sur le site web du ministère de l'Education.

Une formation a été organisée aui profit des cadres afin de mieux maitriser les aspects juridiques des demandes d'accès à l'information.

A partir de 2021, un plan d'action a été élaboré pour définir une stratégie d'accès à l'information dans le cadre d'une approche participative afin d'améliore cet indicateur.

9. Les faiblesses relatives à l'indicateur

La présence d'ambiguïté dans la législation qui se manifeste particulièrement lors de l'application des exigences de la Loi fondamentale sur la protection des données personnelles, ainsi que l'application des règles du Code pénal et du chapitre 7 de la loi relative à fonction publique qui imposent aux agents publics la dissimulation du secret professionnel.

Fiche Indicateur : taux des femmes chargées des hautes Fonction

Code de l'Indicateur : 9/1/3

VII- Caractéristiques Générales de l'Indicateur

- 9. **Objectif de référence de l'indicateur :** Améliorer la gouvernance de la mission
- 10. **Définition de l'indicateur :** cet indicateur vise à déterminer le taux des femmes chargées des hauts postes fonctionnels au niveau de la mission et les propositions permettant d'instaurer une égalité au niveau des désignations, des formations et l'évolution de la carrière...
- 11. Type de l'indicateur : Indicateur de qualité

VIII- Détail Techniques de l'Indicateur

- 13. **Méthode de calcul de** l'indicateur : nombre de femmes ayant des hauts postes fonctionnels par rapport au nombre total
- 14. Unité de l'indicateur : Pourcentage %
- 15. Source de donnée essentielle pour le calcul de l'indicateur : Statistiques et rapports
- 16. Date de disponibilité de l'indicateur : Annuelle
- 17. Valeur cible de l'indicateur : 45% en 2022
- 18. Responsable de l'indicateur : Le directeur général des ressources humaines

IX- Etude de Résultat de l'Indicateur

7. Résultats et prévision de l'indicateur

Indicateur	unité	Réalisation		Prévision			
murcateur	unne	2020	2021	2022	2023	2024	
Taux des							
femmes	%	17.4	40	45	47.5	50	
hautes	70	17.4	40	43	47.3	30	
fonctionnaires							

8. Analyse des résultats et des prévisions relatifs à l'indicateur

Cet indicateur permet de visionner à quel point il y a une égalité des chances entre homme et femme au niveau de la mission.

A partir de l'année 2021, la nomination au niveau des postes fonctionnel se fait par un mécanisme transparent et selon le critère demérite et la qualification par le bais d'un concours et ce dans le but d'améliorer la gouvernance qu niveau de la mission et l'instauration de l'equité et l'égalité des chances entre tous les agents publics

9. Les faiblesses relatives à l'indicateur

Malgré les leviers d'actions existants, cet indicateur ne peut évoluer qu'en présence des cadres de sexe féminin femme remplissant les conditions nécessaires pour être éligibles aux postes demandés.

Fiche Indicateur : Ecart entre les prévisions et les réalisations de la masse salariale

Code de l'Indicateur : 9/2/1

IV- Caractéristiques Générales de l'Indicateur

- 5. Objectif de référence de l'indicateur : améliorer l'efficience de gestion des ressource de la mission
- 6. **Définition de l'indicateur :** cet indicateur s'inscrit dans le cadre de la bonne gouvernance et de la réduction des dépenses publiques afin de développer et de stimuler l'investissement régional
- 7. Type de l'indicateur : Indicateur d'efficience

V- Détail Techniques de l'Indicateur

- 7. **Méthode de calcul de l'indicateur :** (Les réalisations effectives de la masse salariale / les crédits inscrits au titre de la masse salariale)*100
- 8. Unité de l'indicateur : pourcentage %
- 9. **Source de donnée essentielle pour le calcul de l'indicateur :**Adeb Insaf Amad
- 10. Date de disponibilité de l'indicateur : Annuelle
- 11. Valeur cible de l'indicateur : 0 année 2022
- 12. **Responsable de l'indicateur :** Le directeur général des affaires financières

VI- Etude de Résultat de l'Indicateur

Indicateur	unité	Réalisation		Prévision		
		2020	2021	2022	2023	2024
Ecart entre						
les						
prévisions et	%	0.025	0.020	0.015	0.015	0.010
les						
réalisations						

de la masse			
salariale			

5. Analyse des résultats et des prévisions relatifs à l'indicateur

Le programme essayera pendant les trois prochaines années de mieux gérer la masse salariale et minimiser les virements des crédits alloués à travers une meilleure prévision et une gestion efficace des ressources humaines et des heures supplémentaire.

6. Les faiblesses relatives à l'indicateur

La réalisation d'un écart nul est une mission presque impossible vu les aléas qui peuvent apparaître pendant l'année budgétaire.

Fiche Indicateur : Taux de réalisation du plan de la formation

Code de l'Indicateur : 9/2/2

IV- Caractéristiques Générales de l'Indicateur

- 5. Objectif de référence de l'indicateur : améliorer l'efficience de la gestion des ressource de la mission
- 6. **Définition de l'indicateur :** déterminer la capacité de la mission à répondre aux besoins en formation selon les régions et les bénéficiaires et calculer le nombre des ayant eu une formation par rapport au nombre total des agents qui sont estimés à 208000 personnes.
- 7. Type de l'indicateur : Indicateur d'efficience

V- Détail Techniques de l'Indicateur

- 7. **Méthode de calcul de l'indicateur :** (Nombre de formation réalisée par rapport au nombre de formation programmée) x100
- 8. Unité de l'indicateur : pourcentage %
- 9. Source de donnée essentielle pour le calcul de l'indicateur : rapports et statistiques
- 10. Date de disponibilité de l'indicateur : Annuelle
- 11. Valeur cible de l'indicateur : 100% année 2022
- 12. **Responsable de l'indicateur :** Le directeur général du centre national de la formation et de développement de la compétence

VI- Etude de Résultat de l'Indicateur

Indicateur	unité	Réalisation		Prévision		
		2020	2021	2022	2023	2024

Taux de						
réalisation du plan de la formation	%	47	50	55	80	90

Cet indicateur mesure la capacité de la mission à répondre aux besoins en formation des agents par région et filaire dans le but d'améliorer leurs compétences.

Cet indicateur permet aussi de réaliser si les crédits alloués à la formation sont bien répartis et consommés entièrement.

6. Les faiblesses relatives à l'indicateur

Cet indicateur est très sensible aux variables externes tels que les répercussions de la pandémie COVID-19 et la formation à distance reste conditionnée par l'existence de la logistique nécessaire.

Fiche Indicateur : Ecart entre prévision et réalisation du budget

Code de l'Indicateur : 9/3/1

IV- Caractéristiques Générales de l'Indicateur

- 5. **Objectif de référence de l'indicateur :** Assurer la soutenabilité du budget et optimiser la gestion des moyens financiers de la mission tout en améliorant l'efficience du programme pilotage et appui
- 6. **Définition de l'indicateur :** cet indicateur vise àaméliorer le suivi continu de la réalisation du budget par rapport à la nature des dépenses et aux activités fixées afin d'assurer la crédibilité du budget alloué et du projet annuel des performances des objectifs programmés
- 7. Type de l'indicateur : Indicateur d'efficience

V- Détail Techniques de l'Indicateur

- **7. Méthode de calcul de l'indicateur :** (budget alloué budget consommé)/ budget alloué x 100
- 8. Unité de l'indicateur : pourcentage %
- **9. Source de donnée essentielle pour le calcul de l'indicateur :** loi de finance et Adeb
- 10.Date de disponibilité de l'indicateur : annuelle
- 11. Valeur cible de l'indicateur : 0 année 2022
- 12. **Responsable de l'indicateur :** Le directeur général des affaires financières

VI- Etude de Résultat de l'Indicateur

4. Résultats et prévision de l'indicateur

Indicateur unité		Réalisation			Prévision	
marcateur	unne	2020	2021	2022	2023	2024
Ecart entre prévision et	%	0.32	0.32	0.3	0.28	0.26

réalisation			
du budget			

Le programme essaye de bien gérer le budget alloué et minimiser les écarts et les virements internes et faire des rapportscycliques sur la réalisation du budget et mettre en place un dialogue de gestion au niveau central et régional pour résoudre tous les problèmes au temps opportun.

6. Les faiblesses relatives à l'indicateur

Cet indicateur est très sensible aux variables externes et des nouvelles données peuvent apparaître pendant l'exécution du budget.

Fiche Indicateur : Taux des crédits alloués au programme pilotage et appui

Code de l'Indicateur : 9/3/2

I- Caractéristiques Générales de l'Indicateur

- 1. Objectif de référence de l'indicateur : garantir la pérennité du budget et la gestion optimale des ressources financières et améliorer l'efficacité du programme de pilotage et appui
- **2. Définition de l'indicateur :** cet indicateur permet de valoriser l'importance du programme pilotage et appui par la connaissance du taux du budget alloué de ce programme par rapport au budget de la mission
- 3. Type de l'indicateur : Indicateur d'efficience

II- Détail Techniques de l'Indicateur

- 1. Méthode de calcul de l'indicateur : (budget alloué au programme pilotage et appui / budget de la mission)x100
- 2. Unité de l'indicateur : pourcentage %
- 3. Source de donnée essentielle pour le calcul de l'indicateur : loi de finance, adeb
- 4. Date de disponibilité de l'indicateur : annuelle
- 5. Valeur cible de l'indicateur : 10.33% année 2022
- 6. **Responsable de l'indicateur :** Le directeur général des affaires financières

III- Etude de Résultat de l'Indicateur

1. Résultats et prévision de l'indicateur

Indicateur	unité	Réalisation			Prévision	
murcateur	unne	2020	2021	2022	2023	2024
Taux des crédits alloués au	%	9.03	8.88	10.33	10.75	11

programme			
pilotage et			
appui			

La mise en place d'unsystème de correspondance 'Elissa' a permet de faire régresser les dépenses alloués surtout les consommables (papier, toner...)

3. Les faiblesses relatives à l'indicateur

Cet indicateur est très sensible aux variables externes tels que la hausse des prix.

Fiche Indicateur : coût des dépenses de fonctionnement par agent

Code de l'Indicateur : 9/3/3

I- Caractéristiques Générales de l'Indicateur

- 1. **Objectif de référence de l'indicateur :** Assurer la soutenabilité du budget et optimiser la gestion des ressources financières de la mission tout en améliorant l'efficience du programme pilotage et appui
- 2. **Définition de l'indicateur :** cet indicateurvise à déterminer le cout de fonctionnement d'un agent public à comparer aux crédits alloués au programme de pilotage et appui (budget de fonctionnement) de tous les programmes (primaire, secondaire, pilotage et appui) au niveau central et régional
- 3. Type de l'indicateur : indicateur moyen

II- Détail Techniques de l'Indicateur

- **1. Méthode de calcul de l'indicateur :** budget inscrit au titre 02201 des trois programmes /nombre total des agents de la mission
- 2. Unité de l'indicateur : Dinars
- **3. Source de donnée essentielle pour le calcul de l'indicateur :** loi de finance, Adeb
- 4. Date de disponibilité de l'indicateur : Annuelle
- 5. Valeur cible de l'indicateur : 923 dinars pour l'année 2022
- **6. Responsable de l'indicateur :** Le directeur général des affaires financières

III- Etude de Résultat de l'Indicateur

1. Résultats et prévision de l'indicateur

Indicatour	unitá	Réalisation			Prévision	
Indicateur	unité	2020	2021	2022	2023	2024

Cout des dépenses de fonctionnement	Dinars	924	988	923	850	830
par agent						

Le programme essaye de rationaliser le cout des dépenses de fonctionnement par agent par diverses décisions pour réaliser des économies telles que la mise en place de l'application 'Elissa' qui a permis de régresser les crédits alloués aux consommables (papier, toner...)

Le regroupement des déplacements des cadres pédagogiques et la mise en place de la carte AGILIS qui est un système de contrôle des voitures par GPS a permis de réduire la consommation du carburant de 35%

3. Les faiblesses relatives à l'indicateur

Cet indicateur est très sensible aux variables externes tels que la hausse des prix et l'inflation.

Fiches des opérateurs publics qui interviennent au programme Pilotage et Appui

Fiche $N^\circ 1$: Centre International de formation des formateurs et de renouvèlement pédagogique

Programme de pilotage te d'appui

I- Identification

- 1. **Activité principale:** centre d'information, de formation, de documentation et d'études
- 2. Classement de l'établissement : établissement publique à caractère non administratif
- **3. Référence juridique de création :** Arrêté n°716 de l'année 2016 en date du 06/06/2016
- **4. Référence de l'organisation administrative et financière :** Arrêté n°716 de l'année 2016 en date du 06/06/2016
- 5. Date de signature du contrat programme ou objectif entre le ministère et l'établissement :

II- Cadre de performance

- 1. Stratégie générale : Mise en place d'une stratégie pour développer et évaluer l'apprentissage des langues chez les élèves, développer l'ingénierie de formation et l'alliance avec les établissements
- 2. Principaux priorités et objectifs stratégiques :
 - Améliorer l'apprentissage des langues
 - La bonne gouvernance de la formation des formateurs
 - Création des ressources pédagogique et des études pour les cadres éducatifs

3. La contribution aux objectifs du programme :

- La participation à la réalisation des objectifs stratégiques de la mission
- La concrétisation des programmes et des activités confiés par la mission.

4. Les activités principales :

- La concrétisation du programme de perfectionnement de l'éducation au niveau primaire
- Mise en place d'un cadre référentiel pour l'apprentissage des langues selon les normes internationales

5. Les mesures d'accompagnements :

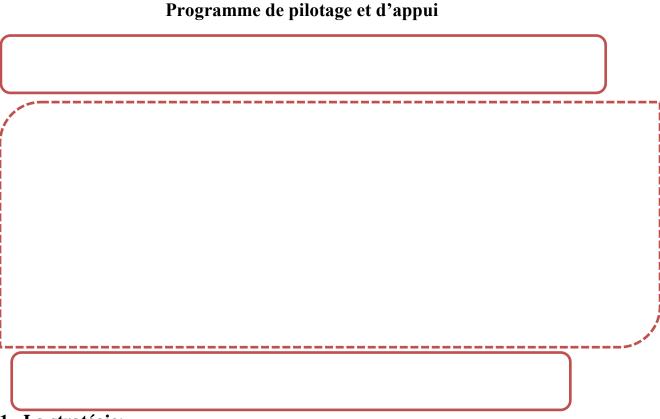
• Publication au JORT de l'organigramme

- Recrutement des agents et cadres
- Publication des règlementations relatives à l'indemnité des experts

III- Budget prévisionnel moyen terme (2022-2024)

	Réalisatio			Prévision	
Budget	n	2021			
	2020		2022	2023	2024
Gestion	1917108	247550 3	284682 8	315684 9	347670 5
Masse salarialefonctionnement	572503 318000	572503 328000	687000 393600	824403 472320	989284 566784
Investissement					
TOTAL	1917108	247550 3	284682 8	315684 9	347670 5

Fiche n°2 : office des logements des personnels du ministère de l'éducation



1. La stratégie:

Achat, vente et réaménagement de terrains pour construire des logements, louer, acheter, réaménager, entretenir des logements pour maintenir sa durée de vie

2. Les priorités les plus importantes et les objectifs stratégiques :

- Lancer des appels d'offre pour l'acquisition et le réaménagement des logements.
- Acheter et vendre des logements au profit du personnel du ministère.
- Acheter et réaménager des terrains pour les vendre et les construire.
- Acheter des logements pour les louer ou les vendre.
- Acheter des logements et les préparer pour la location ou la vente.
- S'engager à entretenir les logements pour augmenter leur viabilité et garantir la stabilité des personnels dans leur poste de travail

3. Détermination de la contribution aux objectifs du programme :

Réalisation des projets d'habitation au profit des personnels du ministère.

4. Activités principales :

	Projet des logements.
Promotion foncier.	Réaménagement et partage des
	terrains.
Dágulariaction foncière	acquisition des terrains et logements.
Régularisation foncière.	régularisations des situations foncières.
	entretien annuel et urgent.
Entretien et maintenance	Réaménagement des locaux vides.
du bâtiment	destruction des logements non
	habitables.

L'office jouit d'une autonomie financière et ne reçoit pas de subvention de l'Etat et contribue à la mise en œuvre des programmes du Ministère à travers des contrats d'objectifs

Fiche N° Fiche $N^{\circ}3$: Centre national des technologies en Education

Programme de pilotage te d'appui

I- Identification

- 1. Activité principale : Incorporer la technologie de l'information et de la communication dans l'Education
- 2. Classement de l'établissement : établissement publique à caractère non administratif
- **3. Référence juridique de création :** Arrêté n°46 de l'année 2011 en date du 25/05/2011
- **4. Référence de l'organisation administrative et financière :** Arrêté n°46 de l'année 2011 en date du 25/05/2016
- 5. Date de signature du contrat programme ou objectif entre le ministère et l'établissement : 10 janvier 2020

II- Cadre de performance

- **1. Stratégie générale :** Développer l'utilisation de la technologie d'information et de la communication dansl'apprentissage et l'enseignement
- 2. Principaux priorités et objectifs stratégiques :
 - **Premier objectif stratégique :** Incorporer l'utilisation de la TICpour perfectionnerle système éducatif.
 - **Deuxième objectif stratégique :** Servir le secteur éducatif par tous les moyens en possession du centre pour suivre l'évolution dans la technologie d'information et de la communication.

3. La contribution aux objectifs du programme :

Objectif	Activité	Objectif	contribution
stratégique		opérationnel	
	Evoluer le	- Programme de	
	programme de	formation et	
Faire acquérir	formation et les	support	
les enseignants	supports	numérique prêts	
la capacité	numériques		
d'utilisation de	Evoluer la	Taux des	
la TIC	formation à	enseignants et	
	distance	corps	
	uistance	pédagogique	

		utilisant le	
		système de	
		formation à	
		distance	
Valorisation des	Mise en place d'un n		loriser et
projets et les	motiver la création e	-	
initiatives pour	numériques	t la l'ello vation des	projets
généraliser	Lancement des	Organiser un	
l'enseignement	projets numériques	concours	
numérique	au niveau des	national pour	
namerique	écoles et lycées	les enseignants	
	ceoles et lycees	innovateurs	
		dans le monde	
		numérique	
	Organiser des	Organiser une	
	foires et des	foire annuelle	
	compétitions	pour les	
	competitions	meilleurs	
		produits	
		pédagogiques	
		numériques et	
		des	
		compétitions	
	Exécution du	Nombre des	Directe
	réseau national et	établissements	Breete
	international et du	éducatifs	
	jumelage tel que le	impliqué dans	
	programme +E-	le programme	
	Twinning	ie programme	
Evoluer les	La création d'un env	ironnement capabl	e de fournir des
supports et les	supports numérique		
plateformes	éducatif	ar quality pour ser	, 11 10 25 2001110
numériques	Enregistrement des	Vidéos de	Directe
orientés à	vidéos pour les	qualité publiée	
1'Education	révisions des élèves		
	Créer des plateforme		tance regroupant
	les élèves et les ense	-	
	suivre des activités p	•	
	supports numériques		
	Généraliser le	Taux	Directe
	programme de suivi	d'exécution	
	numérique ce qui		
	permet aux parents		
	de suivre leur		
	enfants		
		I .	I .

	quotidiennement et		
	maintenir une		
	relation entre eux et		
	l'établissement		
	scolaire		
	Enrichir la	Taux	Directe
	plateforme	d'exécution	
	numérique		
	« MADRASSATI »		
	par des applications		
	portatives		
	Enrichir la	Taux	Directe
	plateforme	d'exécution	
	numérique		
	EDUSERV+ par		
	des applications		
	portatives		
Fournir la	Finir le programme		Directe
logistique	de liaison des		
nécessaire pour	établissements		
généralisé	scolaires par le		
l'utilisation du	réseau internet haut		
TIC	débit		
	Fournir les services	Taux	Directe
	ICLOUD	d'exécution	
	Sécuriser les		Directe
	réseaux et les outils		
	informatiques		

4. Les activités principales :

- Projet d'évolution des services scolaire
- Projet de création des supports numériques
- Projet de formation et d'évolution des compétences numériques
- Projet de création de plateformes éducatives
- Projet de mise en place de ICLOUD national

•

III- Budget prévisionnel moyen terme (2022-2024)

Budget	Réalisatio n	2021	Prévision		
	2020		2022	2023	2024
Gestion	6923220	673900 0	1108900 0	1142167 0	1176432 0

Masse salarialefonctionnement	6238398 684821	540000 0 133900 0	6613700 4475300	6812111 4609559	7016474 4747846
Investissement		660000	1030000	1060000	1090000
TOTAL	6923220	739900 0	1211900 0	1248167 0	1285432

Fiche n°4: Centre national pédagogique

Programme de pilotage et d'appui

- 1. Activité principale : centre d'information et de formation et documentation et études :
 - Edition et diffusion de manuels scolaires et de documents pédagogiques.
 - Production de contenus numériques et multimédias au profit de l'éducation.
 - Importer des appareils et outils scientifiques non fabriqués en Tunisie au profit des établissements d'enseignement.
- 2. Classement de l'établissement : établissement public à caractère non administratif
- **3. Référence juridique de création** : : Le Centre Pédagogique National est créé depuis 1972, conformément à la loi n° 72-61 du 29 juillet 1972
- **4. Référence de l'organisation administrative et financière :** la loi n° 72-61 du 29 juillet 1972
- 5. Date de signature du contrat programme ou objectif entre le ministère et l'établissement : septembre 2021
 - Contrat programme pour la période 1997 à 2001 : conseil d'administration du 29 décembre 2000.
 - Document d'orientation pour l'élaboration d'un programme pour la période 2002-2006 : Conseil d'administration, daté d'octobre 2001.
 - Contrat programme pour la période 2016 à 2020 : Conseil d'administration du 28 septembre 2018

1. La stratégie :

Activer la production et la diffusion d'outils pédagogiques autorisés à être utilisés par l'autorité de tutelle et assurer le développement et la diversification des produits et les mettre à la disposition de tous les membres du système éducatif, en tenant compte de la qualité de fabrication et du prix approprié

2. Les priorités les plus importantes et les objectifs stratégiques :

- Donner un caractère pédagogique au centre
- Produire et mettre à disposition des manuels et livrets conformes aux normes de qualité et au prix adéquat dans le cadre du référentiel national adopté dans l'élaboration des curricula et la production des manuels scolaires
- Développer la production et l'utilisation de contenus éducatifs numériques pour une utilisation dans la fonction éducative
- Renforcement du rôle du centre dans la fourniture d'équipements et d'outils pédagogiques, qui ne sont pas fabriqués en Tunisie, à tous les ministères et établissements publics (centrale d'approvisionnement)

3. Détermination de la contribution aux objectifs du programme :

- Fournir des instruments et des outils d'apprentissage au profit de tous les étapes de l'éducation
- Fourniture de brochures et de documents au profit de l'administration centrale du ministère de l'éducation
- Sécuriser l'acheminement du matériel et des fournitures vers les entrepôts des CRE

4. Activités principales :

La production programmée comprend des manuels scolaires, des livres en braille, des produits d'accompagnement, des supports pédagogiques divers, des documents pédagogiques et des contenus éducatifs numériques :

- Manuels scolaires : Le volume des travaux d'impression de manuels scolaires confiés à l'imprimerie sera relevé après la concentration des nouveaux équipements, pour atteindre 30 % d'ici fin 2025.
- Livres en braille : Avec la mise au point des nouvelles machines d'impression et de reluire acquises par la mission d'éducation dans l'imprimerie, et avec le renouvellement de la convention conclue avec l'autorité de tutelle en 2022, le centre imprimera annuellement des livres scolaires en braille selon aux besoins requis
- productions des supports : Le centre travaillera en collaboration avec les différents services de la mission pour émettre de nouvelles productions pédagogiques et instruments pédagogiques, qui sont :
 - Série "J'accompagne mon enfant" pour les années primaires (du 1 année au 6 année)
 - o productions des supports pour les dernières années (6 primaire, 9 année et 4 année secondaire)
 - o Divers documents pédagogiques

5. Les mesures d'accompagnement :

Le Centre travaille à la réalisation d'un certain nombre de procédures d'accompagnement afin de développer des ressources financières selon les points suivants :

- Achèvement des procédures de signature de la convention actualisée avec le Ministère de l'Enseignement Supérieur datant de 1983
- Promulgation d'un texte juridique pour permettre au centre de traiter avec toutes les institutions de recherche et d'enseignement référés aux autres missions (ministères)
- Coordination avec l'autorité de tutelle afin de recouvrer les cotisations du centre dues par la mission de l'éducation

1- Estimations budgétaires à moyen terme (2022-2024) :

Libellés	Réalisations	2021	Estimations		
	2020		2022	2023	2024
Budget de gestion	25795000	34543000	38387000	40306000	42321000
Dont : - Subvention à titre de rémunération - Subvention à titre de fonctionnement	0	0	0	0	0
Budget d'investissement ou d'équipement (y compris les transferts destinés à soutenir les interventions dans le domaine économique et social, le soutien à l'investissement dans les projets et programmes de développement, ainsi que le remboursement des prêts, l'équilibre financier,	1394000	985000	4945000	1500000	1500000

totaux	27189000	35528000	43332000	41806000	43821000
l'institution)					
le développement et la restructuration de					

Le Centre Pédagogique National jouit d'une autonomie financière et ne reçoit pas de subvention de l'Etat et contribue à la mise en œuvre des programmes du Ministère à travers des contrats d'objectifs